Consumer and Corporate Affairs Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03589/

T' .nates Documents

Th. estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-9
ISBN 0-660-54680-9

1989-90 Estimates

Part III

Consumer and Corporate Affairs Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 4
B. Use of 1987-88 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 8
   3. Initiatives 9
   4. Update on Previously Reported Initiatives 11
   5. External Factors Influencing the Program 12
B. Recent Performance
   1. Highlights 14
   2. Review of Financial Performance 16
C. Background
   1. Mandate and Relationship with Other Programs 17
   2. Program Objective 19
   3. Program Organization for Delivery 19

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs 22
B. Corporate Affairs 31
C. Competition Law and Policy 39
D. Administration 49

Section III
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object 54
B. Personnel Requirements 55
C. Transfer Payments 57
D. Revenue 58
E. Review of Financial Performance by Sub-Activity 59
F. Net Cost of Program 60
G. Trust Funds 61

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority and Vote Wording

Vote (thousands of dollars)		1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs		
1	Operating expenditures	123,303	114,039
5	Capital expenditures	5,634	5,590
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000	-
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and motor car allowance	47	46
(S)	Contributions to employee benefit plans	14,228	13,467
	Total Department	168,212	133,142

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates					1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Consumer Affairs	993	53,536	4,451	1,816	59,803	57,410
Corporate Affairs	560	31,629	680	25,000	57,309	30,827
Competition Law and Policy	261	19,072	160	-	19,232	17,948
Administration	416	31,525	343	-	31,868	26,957
	2,230	135,762	5,634	26,816	168,212	133,142
1988-89 Authorized person-years	2,222					

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' Exempt Staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Consumer and Corporate Affairs			
1	Operating expenditures	112,472,000	115,010,934	113,117,421
5	Capital expenditures	5,688,000	5,958,000	5,789,159
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and Motor Car Allowance	39,530	45,975	45,975
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	-	25,000,000	25,000,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	12,758,000	13,730,000	13,730,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	305,016	305,016
	Total Department - Budgetary	130,957,530	160,049,925	157,987,571

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

The Department's mission is to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada, achieved primarily by: establishing and administering rules and guidelines for business conduct; assuring accurate information for informed consumer decisions; maintaining and encouraging competition among businesses; establishing, administering and enforcing standards for trade in commodities and services; providing protection from product-related hazards; and encouraging the disclosure and diffusion of technological information. This work is carried out by the four activities of the Department: Consumer Affairs, Corporate Affairs, Competition Law and Policy, and Administration.

Following are highlights for 1989-90 for the Department of Consumer and Corporate Affairs.

Consumer Affairs: The Activity will continue to emphasize voluntary compliance with its statutes prior to initiating more stringent enforcement measures. Inspection work will focus on an increasingly selective basis directed at major problems of non-compliance or economic loss; and, will continue to improve its compliance strategies to optimize the effectiveness of program delivery and available resources (see page 24). Where feasible, voluntary standards and industry self-regulation programs will be encouraged. Program emphasis will also be given towards ensuring the provision of accurate information on which consumers can make informed buying decisions.

In addition to the delivery of legislative programs under 16 federal statutes, the Activity will pursue the implementation of Cabinet directives concerning federal food inspection/regulation and the development of food labelling initiatives, e.g., irradiated foods, nutritional labelling and food identity standards, food served in restaurants and fast foods outlets (see page 28). The development and implementation of child safety initiatives will continue to be given high priority by adjusting and developing measures related to baby gates and children's furniture. A review of the regulations controlling toys should be initiated in 1989-90. Additional policy and regulatory development initiatives will be undertaken relative to consumer protection in the service sectors (see page 30).

Corporate Affairs: Legislative implementation and revision, program adjustments and improved management practices will continue to be the Activity's top priorities for the year. Major emphasis will be placed on implementation of the revised provisions of the Patent Act and the

development of major automation initiatives in all its sub-activities and their smooth integration into operational systems (see pages 33 to 38). Concerted efforts will continue in policy development and implementation of legislative reform in the areas of the Canada Business Corporations Act, the Non-Profit Corporations Act, the Trade Marks Act, the Copyright Act (Phase II), the Integrated Circuit Protection Act, the Public Servants Inventions Act as well as substantial revisions to the Bankruptcy Act.

Implementation of Bill C-82 an Act respecting the registration of Lobbyists, will necessitate the establishment of a Registry which will hold information returns pertaining to lobbying activities (see page 38).

The constant emphasis on quality services to the public and innovative management will continue to prevail in all areas of responsibility.

Competition Law and Policy: The Canada-U.S. Free Trade Agreement will have a substantial impact on the Activity. Competition legislation is an important mechanism to promote economic efficiency in the two countries; there will be increased reliance on the Competition Act as a means of safeguarding the market system with respect to international takeovers.

The Activity will continue to place emphasis on participation in interdepartmental initiatives which support and implement the ongoing processes of regulation and deregulation, with particular focus on the financial sector, telecommunications and transportation. This is necessary to ensure that competition policy considerations are reflected in the new regulatory environment (see page 41).

The administration of the merger provisions of the Act will benefit from anticipated decisions by the Competition Tribunal with respect to current applications. Expected to be rendered late in 1988-89, these decisions will establish the first precedents in contested situations, thereby providing guidance to both the Activity and the business community.

The globalization of capital markets has limited the ability of national governments to regulate the business environment. This has reinforced the need for effective international coordination of economic policies affecting the market system, and the Activity is already moving to increase the resources allocated to all aspects of international liaison and cooperation (see page 41). Moreover, investment activity has shifted away from equity issues towards more mergers and acquisitions with a subsequent workload increase in the merger area (see page 46).

Administration: Major emphasis will be placed by the Policy Coordination sub-activity, in conjunction with appropriate Activities in the development of legislative review and policy initiatives. Program

evaluations in accordance with corporate priorities, management's needs and Central Agency requirements will be completed and reports will be provided. Automation of financial, personnel and other administrative support systems and improvement to management practices and procedures will continue as part of an ongoing effort to maintain present levels of service and meet increased demands especially with the creation of new Agencies within the Ministry (see page 18).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**	Forecast 1988-89	Change	For Details see Page
Consumer Affairs	**59,803**	59,397	406	22
Corporate Affairs	**57,309**	58,278	(969)	31
Competition Law and Policy	**19,232**	18,746	486	39
Administration	**31,868**	30,540	1,328	49
	168,212	166,961	1,251	
Revenue	**63,005**	63,066	(61)	58
Person-years	**2,230**	2,252	(22)	55

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are 0.8% or $1.3 million higher than the 1988-89 forecast expenditure (with a net reduction of 22 person-years). This reflects the following major items:

	$ millions
• an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation and other adjustments to other personnel costs	5.1
• an increase of six person-years for the establishment of the Postal Services Review Committee within the Administration Activity pending passage of the Postal Services Review Act	1.2
• reduction in the Corporate Affairs Activity to reflect funding for interim requirements approved for 1988-89 only for the Patent Office relating to the implementation of the new Patent Act and the automation of operations (net increase of three person-years)	(1.5)
• various other items including the downsizing measures as announced in the May 1985 budget (net reduction of 31 person-years)	(3.5)

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast, which is based on information available as at November 30, 1988, is $33.9 million and 30 person-years higher than the 1988-89 Main Estimates of $133.1 million and 2,222 person-years (Spending Authorities, page 4). The difference is due to:

	$ millions
• Additional resources included in the 1988-89 Supplementary Estimates "B":	
- payments to the provinces for research and development relating to medicine (Corporate Affairs)	25.0
- the establishment of the Postal Services Review Committee within the Administration Activity (increase of 12 person-years)	2.4
- additional resources within the Competition Law and Policy Activity for the implementation of the Competition Act (increase of seven person-years)	0.9
- other items including interim requirements for the implementation of the new Patent Act within the Corporate Affairs Activity (increase of 11 person-years)	3.5
• Various other items	2.1

3. Initiatives

The following priorities are identified for the planning year:

Management Challenge: Continuing restraint, limited opportunities for advancement, increasing demand for departmental services and an accelerating pace of social, economic, technological, and environmental change characterize the current environment. The Department must learn how to "manage the gap" between the demand for services and the resources available. A variety of initiatives and approaches will be undertaken to provide clearer goal definition for managers; foster commitment and involvement; increase internal communication; create trust and build teams; facilitate delegation and accountability; encourage innovation; reduce barriers; improve time management; encourage the acceptance of departmental and public service values; provide exposure to a range of ideas; and reward exemplary performance.

Implementation of New Legislation: Initiatives to modernize departmental legislation have resulted in new administrative and operational requirements to execute the intent of Parliament. Priority will be given to bring into being the intent of the Competition Act, the Patent Act, the Copyright Act (Phase I), the Workplace Hazardous Materials Information System and the Lobbyists Registration Act.

Legislative and Regulatory Renewal: Many of the Department's laws are outdated, as are many of the regulations. Priority will be given to anticipating legislative priorities, in the context of the changing environment; to consider regulatory initiatives in light of the changing balance of responsibilities among consumers, business and governments; and to deliver the regulatory changes approved in the Government's Annual Regulatory Plan.

Communications: Communications planning and programs for the Department must reach a diverse group of constituents and cover a wide range of subject matter. The specialized nature of many statutes for which the Department is responsible often means they are of principal interest to a narrow sector of marketplace players, although each has a broad impact on the health of the marketplace. Consequently, the successes which the Department achieves in adapting framework legislation and regulations to the changes in the marketplace often receive little attention from the public at large. At the same time, the Department must be prepared to respond promptly to unpredictable, high-profile, life threatening incidents, including product safety and health hazards. Priority initiatives will be to implement the new Government Communications Policy in the Department; to develop and implement a corporate communications strategy to support major legislative priorities and to develop a corporate identity through the articulation and use of common messages.

Consumer Orientation: The Department recognizes that there is a need to constantly reassess how the responsibilities of consumers, business and governments interact in a rapidly changing world. A strategy to share responsibility more equitably amongst these three groups is being developed and relevant legislation is being reviewed in this light.

Adaptation to Internationalization of Markets: The globalization of the world economy and the trend toward more bilateral and multilateral trade arrangements are causing spatial integration of retail markets and production facilities. This creates a demand for more international harmonization of trademark and competition law, product and technical standards, labelling requirements and dispute settlement mechanisms. It also is creating a demand from business for certainty about marketplace rules governing competitive practices, mergers, licensing and tax arrangements. The Department will re-examine departmental framework legislation, regulations and administrative policies in light of economic globalization and new, advancing technologies. In that respect, it will take proactive account, where possible and appropriate, of changes impacting upon trade policy, intellectual property policy, competition policy and the standards of compatibility.

4. Update on Previously Reported Initiatives

General: The Department continued to provide effective service to the public despite increasing demands and tightly constrained resources.

Consultation and Communications: A number of new consultative activities were initiated including the Deputy Minister's consultations with business leaders and academics, the Consultative Forum of the Director of Investigation and Research, the Consumer Policy Forum, and Joint Executive Committee Meetings with other departments as well as consultation with provincial governments including regular meetings of Ministers responsible for consumer and corporate affairs, and semi-annual meetings of Deputies.

A revitalized Communications Branch is providing a better service. Issues such as leaded paint in toys, flammable children's nightwear, exploding pop bottles, bank service charges, credit card charges, and corporate mergers were effectively managed.

Efficiency and Effectiveness: There has been a good deal of work at both the conceptual and operational levels on compliance strategies. Major projects which summarized information on the rationale, operations and effectiveness of five sub-activities and provided a number of suggested improvements, were completed. Major automation projects were also developed in the Product Safety, Trade Marks, Patents, Bankruptcy and Corporations areas, and a local area network was developed for the Consumer Affairs Activity.

The Competition Law and Policy Activity was reorganized, including the establishment of a Merger Review sub-activity to deal with the merger review and pre-notification provisions of the new Competition Act. An extensive program of speaking engagements was pursued by the Director of Investigation and Research and senior members of his staff to familiarize the business and legal communities with changes to competition law.

Legislative implementation initiatives included the introduction of amendments to regulations under the Canada Business Corporations Act, the Weights and Measures Act, the Electricity and Gas Inspection Act, the Hazardous Products Act, the Consumer Packaging and Labelling Act, the Bankruptcy Act, the Industrial Design Act, and the Tax Rebate Discounting Act.

Policy Innovation: The Department's ongoing review of its legislation continued with the passage of different Acts (see page 10). Work is also progressing on proposals for amendments to various Acts (see page 7).

The three priorities of child safety, credit and nutrition have been advanced. Initiatives to enhance the consumer profile of the Department included: the first Consumer Policy Forum chaired by the

Minister, a Consumer Policy seminar with academics, the publication of a report on the impacts on consumers of the Free Trade Agreement and the issuance of a discussion paper and quarterly information releases on credit card interest charges.

To strengthen the Department's capacity to provide leadership in the intellectual property area, the Intellectual Property Advisory Committee was established; the Department is playing a major role in the Uruguay Round of the GATT negotiations in Trade Related Intellectual Property Matters; the Patent Information Exploitation Program is forging closer links with the Department of Industry, Science and Technology.

In providing support to other government initiatives, the Department worked closely with the Trade Negotiations Office in areas of anti-trust, intellectual property and standards during negotiations with the U.S. on the Free Trade Agreement and completed a sectoral research study on the implications of bilateral free trade. Responses to the Ministerial Task Force on Program Review recommendations were completed for the Weights and Measures and Electricity and Gas sub-activities. Background information was provided for the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs in its studies of food irradiation, corporate concentration and misleading advertising. The Department supported development assistance projects in the Carribean region by providing advice on the exploitation of technological information in patent files.

5. External Factors Influencing the Program

The commitment of the Government of Canada to fiscal restraint, federal-provincial harmonization of program delivery, and increased reliance on the private sector to lead economic development provide the essential context for planning in the Department. In addition, there are a number of general environmental trends which are likely to influence the work of the Department.

The trend towards economic internationalization is continuing, both through direct investment and the tightening of contractual relations among firms. These contractual relations are facilitating a progressive reorganization of business on a global scale and are making all nations more dependent on trade.

Businesses are coordinating diverse production using advanced information technology. This technology helps to facilitate the transmission of administrative, sales and technical data needed for decentralized production. It allows low technology assembly and production work to be moved to nations with low labour costs. This, in turn, pressures nations with high labour costs to rely on domestic subsidies and other protectionist measures.

Businesses are focusing their competitive energies on the production and application of knowledge. They are, therefore, paying

increasing attention to database security, the uses of sales data, intellectual property protection and trade secrecy.

The need to develop and to trade knowledge, embodied either in technology or advanced services, is affecting international trading rules and changing the organization of business. Continuing strong pressures are likely for clarification and a greater harmonization of international intellectual property rules. Given that contractual relations among firms are often enhanced by bilateral agreements between nations, the policy debate will continue over whether such agreements make the achievement of multilateral agreements more or less difficult.

The global financial market is using new financial instruments to better match the risk preferences of customers. To use such instruments, financial institutions need to be large and sophisticated. The introduction of such instruments has caused a functional merging of many formerly distinct financial markets. The practical result has been the internationalization of large commercial banks and their entry into securities markets. Stock markets now respond to conditions throughout the world with concurrent demands being placed on information and communications technology. Regulators are facing difficulties in controlling the inter-active effects of new instruments and trading techniques. Most controversial have been programmed trading and index futures, the combination of which has created considerable volatility in markets.

The increased volatility and complexity in these markets have coincided with the strong growth of institutional investment instruments. They are accounting for an increasing share of personal savings, in part because small investors lack the expertise and access to information needed to operate in volatile global financial markets; however, the differing fee structures and operating rules of these instruments have the potential to confuse consumers. It is also clear that the managers of these funds wield enormous influence in the economy.

Distinctive consumer markets are being identified with increasing accuracy. Consequently, products and advertising are being more precisely targeted. Products entail an increasingly confusing matrix of technical, financial, servicing, and personal information. The design life of products is shortening and products are being customized to fit consumer niches. Products are being used to fulfill consumers' psychological needs through, for example, advertising and corporate sponsorships. Confusion is emerging between products and advertising, with products sponsoring magazines, clothing and entertainment. A complicated marketplace and the need for personal identity are increasing the use of trademarks.

Complication of the marketplace is slowing the introduction of new technologies by small firms and creating the potential for greater concentration of market power. Firms need access to sophisticated marketing and retailing expertise to win consumer attention and confidence in new products. Frequently, consumers prefer the assurance of an estab-

lished brand name. Consumer apprehension of unknown brands allows large retailers the opportunity to absorb new start-ups and this in turn is reducing incentives for entrepreneurial behaviour. Consumer protection and economic efficiency both require that increasing attention be paid to: manufacturer access to retail networks; reducing consumer confusion; and reducing the anti-competitive consequences of market solutions to the consumer confusion problem.

B. Recent Performance

1. Highlights

Consumer Affairs: The Activity faced a number of major challenges in the delivery of its programs, in the development of policy and regulation and in the management of its resources. Major initiatives arising from the Ministerial Task Force on Program Review, the implementation of downsizing decisions as well as the further development of major projects such as the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) were all successfully carried out according to plan.

Simultaneously, the Activity agressively pursued program delivery strategies aimed at optimizing the use of its resources and the effectiveness of its programs. Operational strategies such as consensus-seeking with program clients, the establishment of voluntary programs, focussed inspection in major areas of non-compliance and extensive liaison with industry, consumers, government departments and agencies, and standard setting organizations in Canada and abroad were all actively pursued.

The Activity was challenged to respond to major emerging consumer issues particularly in respect of financial institution practices (e.g., service charges) and the quality of food products. Significant progress was made on Electricity and Gas Accreditation and the Activity achieved its policy and regulatory objectives.

Corporate Affairs: The Activity was involved in a number of initiatives including the passage of Bill C-22 to amend the Patent Act. Considerable effort was placed on preparing for these revised provisions which represent a significant departure from current practice. Target audiences throughout the country were consulted on the proposed regulations. Bill C-60, to amend the Copyright Act was also passed and resulted in the creation of a new Copyright Board. Amended regulations were introduced under the Canada Business Corporations Act, the Bankruptcy Act and the Industrial Design Act. Proposals were developed for amending the Bankruptcy Act, the Canada Business Corporations Act, the Copyright Act (Phase II) and introducing an Integrated Circuit Protection Act.

Improvements in the level of service to the public were required in order to respond adequately to the increased demand as well as to promote the value of patent information for industrial development.

Endeavours in the area of automation have been pursued and the development of major automation projects is progressing as scheduled.

Competition Law and Policy: A number of new compliance, information and enforcement initiatives were introduced during 1987-88. Several information bulletins are currently under development; the first, released in June 1988, is an introductory guide to the merger provisions including an outline of the approach currently being taken by the Director of Investigation and Research, to merger review. Alternative compliance techniques, in lieu of pursuing an inquiry to full litigation, were employed in several cases during the year.

To support these initiatives, a number of speaking engagements were undertaken, which enabled the Activity to inform the business and legal communities of the changes in an effective and timely manner.

A new measure to ensure that the Activity maintains an enforcement program which meets the needs of the marketplace, the Director's Consultative Forum, was instituted by the Activity during 1987-88. The forums are attended by academics and business people, invited to assist the Director by providing information and expertise in respect of specific areas and concerns relating to competition policy.

Administration: Legislative reform objectives were met by the passage of the Patent Act, the Lobbyists Registration Act and amendments to the Copyright Act. Further, a policy was developed for Bankruptcy Act revision. Advice, analysis and support services required in connection with new legislation have been extensive from all areas within the Activity. Activity managers were able to cope with increased demand for services despite downsizing and the deterioration of the budget base. In addition, evaluation studies were completed and reports prepared in the areas of Bankruptcy, Weights and Measures and Communications.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88			
	Main Estimates	Total available for use	Actual	Change
Consumer Affairs	56,295	55,942	55,096	846
Corporate Affairs	31,939	58,036	57,617	419
Competition Law and Policy	15,981	17,277	17,086	191
Administration	26,743	28,795	28,189	606
	130,958	160,050	157,988	2,062
Person-years	2,265	2,271	2,247	24

Explanation of change: The difference of $2.1 million (and 24 person-years) between 1987-88 actual expenditures and the Total available for use is mainly attributable to the surplus in salaries mainly associated with the person-year lapse primarily caused by the difficulty in staffing technical positions and to preparation for the 1988-89 downsizing.

Subsequent to the preparation of the 1987-88 Main Estimates, the initial allocation was increased by $29 million and six person-years mainly due to:

	$ millions
• the implementation of amendments to the Patent Act including a $25 million transfer payment to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine; and	25.5
• various other initiatives including implementation of the new Competition Act.	3.5

Details by sub-activity are provided in Section III, Supplementary Information, page 59.

Figure 3: 1987-88 Revenue

(thousands of dollars)	1987-88		
	Main Estimates	Actual	Change
Consumer Affairs	4,600	7,338	2,738
Corporate Affairs			
Bankruptcy	3,700	4,776	1,076
Corporations	10,600	12,184	1,584
Intellectual Property			
Patents	23,787	22,696	(1,091)
Trade Marks	11,122	12,168	1,046
Copyright and Industrial Design	932	999	67
Competition Law and Policy	1,000	1,265	265
Administration	50	752	702
	55,791	62,178	6,387

Explanation of change: The difference of $6.4 million between 1987-88 actual revenue and Main Estimates is mainly due to fee increases in the Electricity and Gas sub-activity of Consumer Affairs combined with an increased workload as a result of utilities anticipating fee increases and accreditation; considerable increase in incorporations prior to the possible tabling of new legislation which would include fee increases; and technical adjustments such as the transfer to income of the recorded liability for dormant Unclaimed Dividends and Undistributed Assets accounts (see also page 58).

C. Background

1. Mandate and Relationship with Other Programs

Consumer and Corporate Affairs Canada was created in 1967 to foster a more effective and efficient market system by bringing together in one department the diverse federal programs providing the regulatory framework for the Canadian marketplace. In addition, the Minister, as Registrar General of Canada, issues and registers official documents on behalf of the Government of Canada.

The Department's endeavours complement other federal programs, particularly Agriculture, Communications, External Affairs, National Health and Welfare, Labour, Transport, Fisheries and Oceans and the departments of Finance and Justice. In keeping with its mandate with regard to the legal structure of the Canadian market system, the Department is particularly concerned with ensuring:

- the effective and efficient administration of marketplace laws and regulations;

- their appropriateness; and

- that Canadian consumers are adequately protected and their interests promoted.

The duties specified in the Department of Consumer and Corporate Affairs Act, RSC 1985, c. C-37 include functions relating to consumer affairs, corporations, competition law and policy, bankruptcies and insolvency, patents, trade marks, copyright, industrial design, consumer goods standards, legal metrology, and those stemming from the responsibilities of the Registrar General of Canada. Pursuant to the Constitution Act, many of these responsibilities are under federal jurisdiction exclusively.

Under this mandate, the Department administers a multitude of Acts of Parliament affecting the legal framework of the marketplace. The Minister is mentioned in the Canada Gazette as having some or sole responsibility for over 65 Acts and Regulations administered in whole or in part by Consumer and Corporate Affairs.

There are also special linkages with other agencies which operate independently from the Department but are included in the Consumer and Corporate Affairs Ministry:

- The Competition Act provides for a distinct role for the Competition Tribunal in maintaining and encouraging competition in the Canadian economy.

- The Hazardous Products Act was amended to accommodate provisions for the implementation of the WHMIS including the creation of the Hazardous Materials Information Review Commission. The Commission provides a forum for the independent adjudication of claims for exemption from the disclosure requirements of the WHMIS and administers an independent appeal process while the Product Safety sub-activity of the Department has responsibilities, among other things, in relation to regulatory policy and legislative review.

- The Copyright Board was provided for in recent amendments to the Copyright Act and will be independent from the Copyright and Industrial Design sub-activity of the Department. The Board will be a superior court of record to hear applications, under certain Sections of the Copyright Act, made by users and collective bodies on behalf of owners of protected work and fix the royalties and any related terms and conditions.

- Amendments to the Patent Act established the Patented Medicine Prices Review Board which operates independently from the

Patent Office of this Department. The objective of the Board is to ensure that prices charged by patentees for patented medicines sold in Canada are, in the opinion of the Board, not excessive and to monitor and report on the price trends of all medicines and on the amount of pharmaceutical research and development done by patentees in Canada.

Further information is provided in the Part III's of the Estimates of those Agencies.

The Department also participated in the establishment of the Postal Services Review Committee.

The Assistant Deputy Registrar General is charged with the administration of the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders and has particular responsibilities for individuals appointed by the Prime Minister, by individual Ministers, and by the Governor in Council.

2. Program Objective

The objective of Consumer and Corporate Affairs is "to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada".

3. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Consumer and Corporate Affairs Program consists of four activities, three of which are operational activities having responsibility for specific sub-objectives of the Program. The fourth activity is responsible for the Administration of the Department. Each activity, where appropriate, is divided into sub-activities related to individual functions of the Department. An outline of the activities and sub-activities is presented in Figure 4.

Figure 4: Activity Structure

Activity Structure

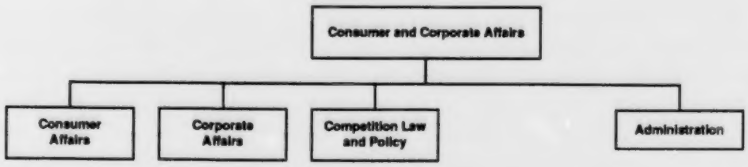

Organization Structure

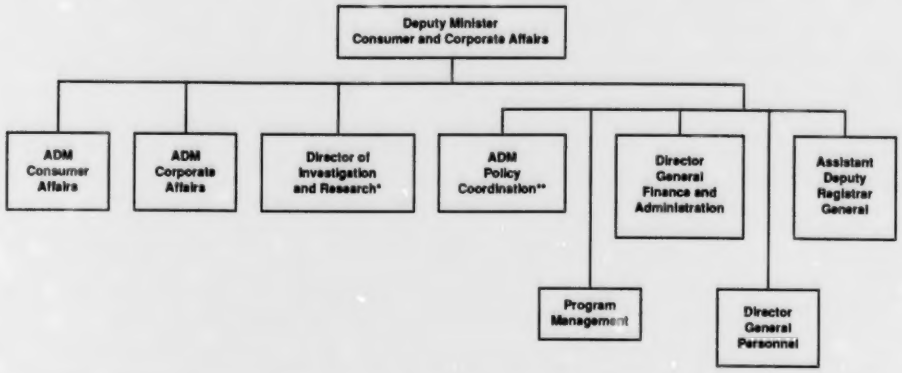

									Total
Total Expenditures ($000)	59,803	57,309	19,232	12,528	2,636	11,953	3,193	1,558	168,212
Person-Years	993	580	261	123	40	173	60	20	2,230

* The head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports to Parliament through the Minister with respect to Competition Act matters.

** An amount of $3.8 million and 18 person-years have been reflected in the Policy Coordination sub-activity Budget for the Postal Services Review Committee.

Organization Structure: With the exception of Administration, each Activity has a head who reports directly to the Deputy Minister. In addition, in the case of the Competition Law and Policy Activity, the head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports annually to Parliament through the Minister with respect to Competition Act matters in accordance with the provisions of the Act. The Deputy Minister, in addition to his overall departmental responsibilities, is responsible for the Administration Activity, so the heads of its components report directly to him.

Within the Administration Activity are the central service functions of finance, administration, informatics and personnel. The

Departmental Secretariat provides support services to the Deputy Minister and the Department in their relations with the Minister, Cabinet and Parliamentary Committees. It also has departmental responsibility for the application of the Access to Information and Privacy Acts. The Policy Coordination sub-activity headed by an Assistant Deputy Minister is responsible for departmental policy research, analysis and liaison; legislative reform; communications; and program evaluation. Finally, a special Committee, the Postal Services Review Committee, was formed prior to the enactment of legislation, in order to be in a position to implement the new process within a very short timeframe.

The headquarters of Consumer and Corporate Affairs Canada is in Ottawa-Hull. The Program is delivered through the headquarters offices and field locations in five geographic regions.

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs

Objective

To establish and enforce rules and promote policies to protect, inform, assist and represent consumers, and to maintain fairness in market transactions based on measurement.

Description

Consumer Affairs aims to promote a safe, orderly and equitable marketplace for both traders and consumers. In consultation with other departments and agencies and the private and non-profit sectors, the Activity establishes and enforces regulations and administers voluntary programs to promote protection of the interests of consumers in the Canadian marketplace, fair competition in the identification and presentation of products and accurate and equitable marketplace transactions based on measurement. The Activity initiates appropriate actions to correct incidents where the interests of marketplace participants could be jeopardized.

The Activity is organized into five operational sub-activities:

Weights and Measures: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of goods and services provided on the basis of measurement. It defines units of measurement to be used in trade, calibrates and certifies measurement standards, examines and approves prototype weighing and measuring machines, and through a field inspection program, certifies test equipment used by industry and government, verifies the accuracy and appropriate usage of all weighing and measuring devices used in trade, and verifies the net quantity of packaged commodities sold on the basis of measure.

Electricity and Gas: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of electricity and gas. It establishes specifications for measurement units and meter performance and use, calibrates and certifies measurement standards used by industry and government, examines and approves prototype meters, verifies the performance of meters prior to use, periodically reverifies meter performance, performs on-site verification of performance and configuration of complex measuring systems, and maintains an accreditation program for private meter verifiers including quality auditing. It also investigates and arbitrates disputes between the buyers and sellers of electricity and gas.

Consumer Products: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to prevent product misrepresentation in the marketplace. Through compliance activities, it aims to detect and prevent fraud and deception in the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of food and non-food products and ensure that consumers have accurate and necessary information to differentiate among product choices.

Product Safety: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to protect against hazardous products in the marketplace. Supported by field inspection and compliance activities, it identifies hazards in products, regulates where necessary, and ensures that dangerous products are removed from the marketplace.

Consumer Services: identifies, analyses and articulates consumer issues, and works with the business community, non-profit organizations and government departments, as appropriate, to address and resolve those issues. It administers a program of financial assistance to non-profit organizations for projects related to the consumer interest and the Tax Rebate Discounting Act.

The above-mentioned operational sub-activities are supported by administrative personnel both at Headquarters and in the regions.

Administration: includes the Office of the Assistant Deputy Minister, a Management Services Branch, Regional Offices, and Regional Finance, Administration and Personnel units.

Operations: is a centrally controlled budget for capital equipment, legal fees and some materiel for field offices.

Most of the human resources are located outside the National Capital Region in five regional and in other offices across the country.

Resource Summary

The Consumer Affairs Activity accounts for about 36% of the Department's 1989-90 budget. Personnel expenditures make up approximately 75% of the Activity total.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Weights and Measures	15,912	299	15,372	306	14,480	296
Electricity and Gas	10,088	196	9,968	197	9,535	199
Consumer Products	13,736	266	13,563	276	12,308	266
Product Safety	6,554	98	6,042	93	5,911	94
Consumer Services	4,193	46	5,706	42	4,092	43
Administration	4,563	88	4,729	87	5,187	93
Operations	4,757	-	4,017	-	3,583	-
	59,803	993	59,397	1,001	55,096	991
Revenue	6,800		6,250		7,338	

Explanation of change: The financial requirements for 1989-90 are $0.4 million higher and eight person-years lower than the 1988-89 forecast expenditure.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditure. For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 58.

Performance Information and Resource Justification

Most of the work of Consumer Affairs involves the development and enforcement of regulations under various statutes which deal with accuracy of measurement and equity in trade based on measure, and the safety, quality, quantity, labelling and advertising of consumer products. Enforcement is carried out through an inspection program supported by laboratory testing facilities.

Key measures of marketplace performance in respect of Activity administered legislation and, to some extent, the Activity's effectiveness for two sub-activities (Weights and Measures and Electricity and Gas) are compliance rates, i.e. the percentage of meters and devices on the market which are found to meet the requirements of applicable legislation. Consumer Products also utilizes compliance information in the

administration of its programs and, while available data is useful at some level of detail, it does not lend itself to high levels of aggregation in a meaningful manner.

The compliance rate indicators, as presented in figures 6 and 7, are highly aggregated and will fluctuate according to a number of factors. For example, the overall compliance rate for small and heavy duty devices is an average of compliance rates for each of several different classes of devices. Thus overall compliance will vary with the mix of devices inspected during a period of time.

Weights and Measures: The sub-activity's workload is determined by legislative requirements and by the frequency of inspection of commodities and of in-service devices required to achieve compliance with legislation. The Weights and Measures Act requires that device designs be approved, that new devices be initially inspected before use and then, periodically verified for compliance based on an optimum coverage cycle and selective enforcement. Measurement standards must be calibrated and certified on a regular basis. Inspection strategies are composed of two major components: first, the cyclical inspection of all devices used in trade to ensure universal coverage of the marketplace every few years, and second, the selective inspection of areas of major non-compliance. Weighing devices located in primary grain elevators must, by law, be inspected and certified every year.

As in previous years, overall compliance rates are not expected to vary significantly during 1989-90 and the sub-activity will continue to direct inspection resources to the more severe problem areas (device types with low compliance and high economic impact in the marketplace) at the expense of full market coverage. Attempts will continue to be made to improve the assessment of the economic value of non-compliance and to further develop cost effective compliance strategies. In cooperation with the Program Evaluation division tentative economic indicators were developed: these will be used on an experimental basis in 1989-90 to partly determine priority inspection work. An assessment of this project will determine whether this approach is feasible.

During 1987-88, over 252,000 device inspections were conducted by the sub-activity, with 41,300 or 17% of these devices found to be in non-compliance and corrective action subsequently taken (approximately the same percentage as in previous years). Utilizing present legislation sampling criteria for net quantity verification, 28% of sampled packages were found in non-compliance and more than 290,000 packages were seized and detained to ensure lots with non-complying packages were corrected. The shift in program emphasis to the inspection of devices and establishments where problems are known or suspected continued. Compliance levels show a slight improvement, although some specific device and establishment types continue to pose serious problems. The sub-activity will attempt to resolve these problems through a selective inspection program directed at specific devices, traders or high dollar volume areas.

Demand for laboratory services to examine and approve new and modified weighing and measuring devices increased steadily. During 1987-88, over 340 mass and volume measuring devices were submitted by industry. In addition, there was a demand to calibrate and certify over 44,000 government and industry weighing and measuring standards.

Figure 6: Compliance Rates - Weights and Measures

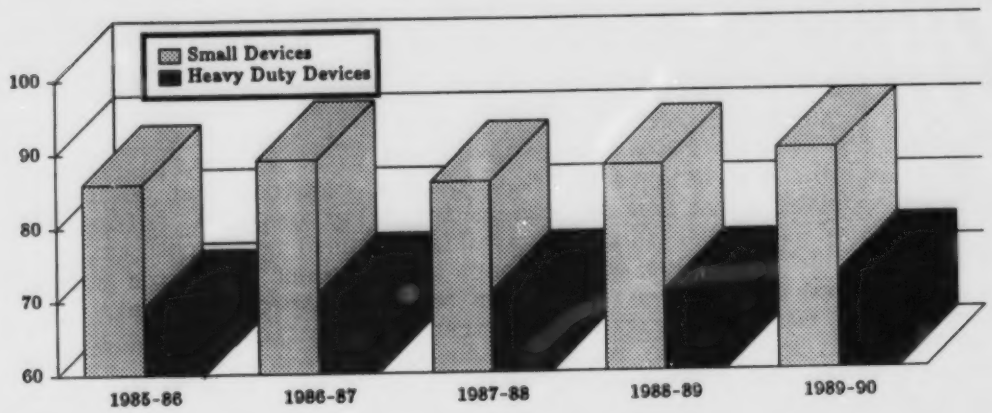

Two evaluation studies were completed in the Weights and Measures area. The first study, a follow-up response to the Ministerial Task Force on Program Review examined possible opportunities for privatization and/or cost recovery of Weights and Measures operations. The results of this study clearly showed that it would not be feasible to develop a new policy which would replace government inspectors by "third party" service agencies, or provide for repair agencies or manufacturers to certify devices. A reform strategy has been developed which includes: the identification of several types of inspections for which fees will be increased over time to better reflect both the costs of inspection and the benefits to buyers and sellers; and, continuing discussions with the Department of Justice regarding the experience of departments in the first round of the ticketing initiative. The second study provided improved measures of performance and impact of Weights and Measures inspection resources, with a view to improving the value-for-money of inspections through more appropriate targetting.

Electricity and Gas: Through a coherent, integrated system of technical and administrative operations, the sub-activity aims at maintaining a uniform, national standard of measurement for all levels of trade. The Electricity and Gas Inspection Act requires that all meters intended for trade be verified prior to use and periodically reverified to minimize economic impact of accuracy degradation on measurement transactions. Prototype approval of meter designs, performed by sub-activity laboratories, is a prerequisite to meter verification. Complex measuring

systems found at commercial and industrial sites involve several measurement functions and require special attention due to the potential economic consequence of measurement errors. Verification of these systems is performed on-site.

All verification work is carried out by inspectors operating in the regions or, in some cases, by private organizations qualified under an accreditation program. To support the above endeavours, the laboratories maintain reference standards which are traceable to those of the National Research Council of Canada and calibrate working standards/measuring apparatus for use by inspectors and accredited meter verifiers. Similar to the verification activity, calibration of standards must take place periodically to detect and correct inaccuracies.

The sub-activity exercises control over some 14 million electricity and gas measuring devices in Canada which measure energy worth approximately $20 billion annually. Two million meters belonging to over 1,200 utilities and manufacturers are expected to be presented for verification/reverification in 1989-90; most will be inspected through probability sampling techniques. Likewise, complex measuring systems (installations) will be inspected through sampling techniques.

The implementation of the voluntary accreditation program will be pursued; an increasing number of manufacturers and utilities is expected to become interested in developing quality assurance programs to qualify as accredited meter verifiers, largely as a result of inspection fee increases. Revenue for 1987-88 was over $5.0 million. Since revenue is proportional to the number of meters verified by government inspectors, decreased revenue will result from the accreditation program.

During 1987-88, the sub-activity judged the compliance of 2.4 million measuring devices rejecting 138,000 for non-compliance with legislative requirements. In addition, over 15,000 complex measuring systems (installations) were inspected and nearly 3,000 of these were rejected for non-compliance. The number of rejections shows no significant change from historical data. Inequities discovered through these installation inspections amounted to over $20 million. Approximately 8,000 measurement disputes were investigated and arbitrated; 2,500 of these resulted in the detection and correction of non-compliance. Over 200 approval examinations were conducted on new/modified meter designs and nearly 1,000 calibrations of standards were performed to support the various inspection activities. No significant change in this workload is forecast.

Figure 7: Compliance Rates - Electricity and Gas

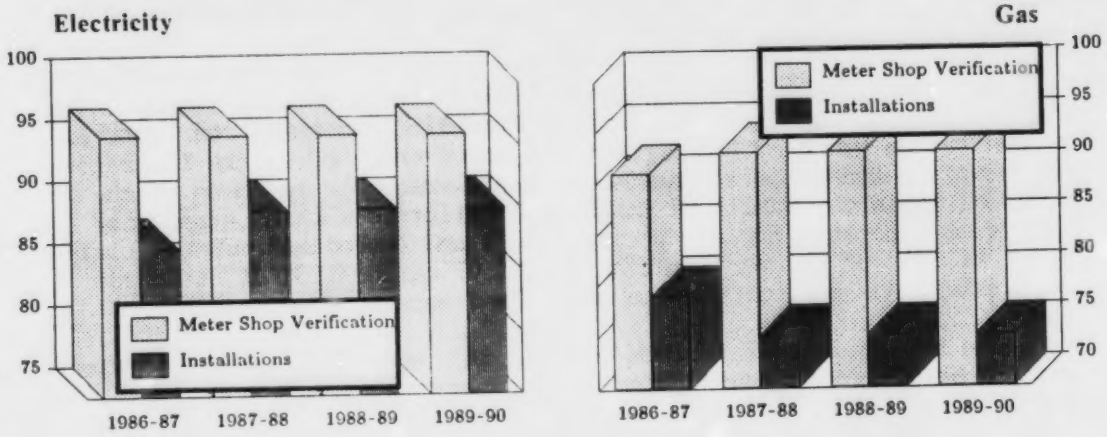

Consumer Products: Through its inspection program, the sub-activity monitors the marketplace to identify products which do not comply with its legislation and takes corrective action as required. Consumer Products enforces legislation and administers voluntary programs covering approximately 300 consumer products involving 40,000 brands, the estimated annual consumption of which is valued at some $50 billion.

In 1989-90, Consumer Products will pursue a compliance program directed at the detection and correction of fraudulent problem areas and will continue to direct inspection attention to non-complying products found at the manufacturing, import, wholesale and retail trade levels. The increased development and use of analytical tools will assist in the detection of fraudulent violations. Regulatory review and reform initiatives will continue to be given priority. Major policy and regulatory initiatives will include such matters as irradiated foods, nutrition labelling and Canada Standard Sizing for garments. Consistent with the government's regulatory reform strategy, the sub-activity will be involved in the assessment and adjustment of current regulations to provide for increased compatibility with marketplace conditions, a high level of consultation in the identification and resolution of marketplace problems and an examination of mandatory requirements to eliminate unnecessary or excessive intervention.

The sub-activity will pursue initiatives consistent with Cabinet decisions concerning federal food inspection/regulation, particularly by implementing and monitoring revised Memoranda of Understanding with Fisheries and Oceans Canada (F&O) and with Health and Welfare Canada (HWC). The first, with F&O, concerns the enforcement by the Department of the Fish Inspection Act and Regulations at the retail trade level; the second, with HWC, concerns the shared administration of the Food and Drugs Act and Regulations dealing with foods.

During 1987-88, the sub-activity conducted more than 30,000 establishment inspections at all levels of trade under a multi-facetted inspection strategy; these inspections uncovered more than 78,000 problems or violations, and corrective action was taken. Most violations were for food products. Enforcement actions reflected the sub-activity's emphasis on achieving voluntary compliance prior to initiating more stringent enforcement actions; almost 78% of these actions involved education and consultation approaches while prosecutions and seizures represented 1% of enforcement actions taken.

An evaluation study of food sector regulations was completed that responded to comments by the Ministerial Task Force on Program Review on the continuing need for regulation in this area. The study reported on the on-going need for consumer information on food sold at retail level and identified modifications to standards and labelling requirements that would enhance program effectiveness and impact.

Product Safety: The sub-activity enforces the Hazardous Products Act under which 38 product areas are banned (e.g., lead pigments in paint) and 41 others regulated (e.g., children's toys and furniture, the labelling of household chemicals and fire hazards in textile products).

The sub-activity's workload will continue to be mainly influenced by products used in leisure activities, by the elderly, as well as products such as toxic chemicals and those sold secondhand. It will continue to actively pursue the resolution of safety issues associated with products used by infants and children; policy and regulatory development related to the new Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) will also be given high priority. Voluntary programs and other forms of industry self-regulation combined with information programs to promote safer products and to warn consumers of unsafe products will be major non-regulatory tools in achieving marketplace compliance.

During 1987-88, the sub-activity was heavily involved in the implementation of the WHMIS, which strengthens the legislative mandate for chemicals in the workplace. It played a major role in the program's implementation including participating in the establishment of the Hazardous Materials Information Review Commission. Other initiatives included: as a result of legislative proposals to include tobacco under the Hazardous Products Act, the sub-activity responded to numerous enquiries from the public on this topic; an agreement was concluded with the soft drink industry to voluntarily adopt more stringent standards for re-used bottles and for an information campaign directed at consumers; a major information initiative was the issue of a revised edition of "Is Your Child Safe?", a publication that is distributed to new mothers through pre-natal classes and other means; an agreement was reached with the Canadian Juvenile Products Manufacturers to implement a self-regulation program to improve the safety of baby walkers; and regulations to improve the safety of tents were published.

More than 10,000 establishments (roughly the same as in previous years) were visited by sub-activity inspectors under a strategy designed to monitor the marketplace and to take corrective action in respect of specific hazardous products where non-compliance was identified.

An evaluation study examined the operation and effectiveness of the Binkly and Doinkel Puppet Show, a summer program aimed at increasing safety awareness among children. The study suggested operational and administrative changes to increase the effectiveness of the program. Changes suggested to the planning process were implemented and the program was expanded to include new sites.

Consumer Services: The sub-activity promotes and protects the interest of Canadian consumers by initiating, recommending and coordinating programs in the government, business and voluntary sectors. It also administers the Tax Rebate Discounting Act, which regulates close to one million discounting transactions each year.

In 1989-90, Consumer Services will focus on major initiatives to promote the consumer interest, on national consumer problems and on contributing to the Department's policy function in promoting the consumer interest in marketplace and government decisions; a major project to that end will be to continue the review of the Department's current consumer legislation, including options for more effective means of consumer redress. In particular, through its funding program for consumer and voluntary organizations, it will continue to support projects that address issues that affect the majority of consumers in the marketplace and will continue to undertake initiatives directed at business, the non-profit sector and government departments toward the implementation of improved consumer policies and services.

During 1987-88, the sub-activity pursued various policy and research projects in support of consumer issue initiatives. The sub-activity also contributed to departmental work on the impacts on consumers of the Free Trade Agreement. It collaborated with the provinces on federal/provincial working groups on extended warranties and charitable solicitations and was an active participant in the federal/provincial Task Force on Consumer Education and on the departmental project team reviewing the Hazardous Products Act. The sub-activity worked cooperatively with the Department of Finance in developing the Government's response to the issue of bank service charges and fees, and conducted research into the effectiveness of consumer protection in electronic funds transfer. It also participated with the private sector, governments and police forces on the prevention of credit card fraud.

B. Corporate Affairs

Objective

To provide an institutional framework for the orderly conduct of business, the effective operation of an insolvency system, and the protection and promotion of intellectual and industrial property, and the registration of lobbyists.

Description

The Corporate Affairs Activity comprises five sub-activities: Bankruptcy, Corporations, Intellectual Property, Lobbyists Registration and Administration. The Intellectual Property Directorate comprises the Patent Office, the Trade Marks Office and the Copyright and Industrial Design Office.

Approximately 80% of Corporate Affairs' personnel are located at headquarters; Bankruptcy services are provided in 15 locations across Canada.

Bankruptcy: supervises the administration of bankruptcy in Canada, with emphasis on accessibility of service to debtors, on monitoring the quality of estate administration by private sector trustees, ensuring a fair and equitable return to creditors and detecting offences committed as part of insolvency proceedings. The Superintendent of Bankruptcy is also responsible for the maintenance of trust funds related to bankruptcies (see Section III, Supplementary Information, page 61).

Corporations: is primarily responsible for the incorporation of federal corporations, surveillance of their adherence to the law, and providing public access to corporate information. The Director of Corporations, through Ministerial delegation, is also responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Winding-Up Act (see Section III, Supplementary Information, page 61).

Intellectual Property: is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is made available to promote exploitation of innovative technologies in Canada.

Lobbyists Registration: is responsible for the registration of lobbyists and the maintenance of a Registry open to public inspection.

Administration: is responsible for overall coordination and administration of the sub-activities in the areas of financial and human resources.

Resource Summary

The Corporate Affairs Activity accounts for approximately 34% of the Department's 1989-90 budget. Personnel costs amount to approximately 80% of the Activity's total resources excluding payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine ($25 million).

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousand of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Bankruptcy	8,532	135	8,187	137	8,122	141
Corporations	2,900	53	2,804	56	2,836	55
Intellectual Property						
Patents	39,673	264	40,694	260	39,820	257
Trade Marks	4,306	82	4,831	87	5,391	96
Copyright and Industrial Design	622	13	576	13	719	16
Lobbyists Registration	684	4	312	1	-	-
Administration	592	9	874	9	729	9
	57,309	560	58,278	563	57,617	574

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are $1.0 million and three person-years lower than the 1988-89 forecast expenditure. The difference mainly reflects resources approved for 1988-89 only to cover interim requirements for the Patent Office initiatives partly offset by an increase of three person-years. See also Section I, Program Overview, page 8.

Figure 9: Revenue

(thousand of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Bankruptcy	3,900	4,828	4,776
Corporations	12,000	12,000	12,184
Intellectual Property			
Patents	25,046	23,702	22,696
Trade Marks	13,158	12,245	12,168
Copyright and Industrial Design	1,016	991	999
	55,120	53,766	52,823

Explanation of change: The revenue forecasts for 1989-90 are $1.4 million higher than the 1988-89 forecast revenue. The difference mainly reflects increases based on an assumed normal workload growth rate in the Patent Office and increased filing and automation efforts in the Trade Marks area.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. Fee schedules are established for services which result in a direct benefit accruing to the recipients. Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 58.

Performance Information and Resource Justification

Because Corporate Affairs' operations involve the administration of legislation, resource requirements are contingent upon workloads which are dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes, with due account for appropriate levels of service. The demand for services increased in line with economic recovery. Workload such as incorporations, bankruptcies, and intellectual property services increased. A meaningful linkage of results to resources can only be made at the sub-activity level.

Bankruptcy: The objective of this sub-activity is to restore to more productive use those resources which have been locked up in an insolvent business, to ensure the fair and equitable treatment of debtors and creditors, and to prevent fraud in insolvent estate administration.

The mandatory workload of the Superintendent includes the licensing of trustees, the supervision of the administration of bankruptcies and commercial arrangements by those trustees and the registration and public disclosure of bankruptcy proceedings. Because the administration of the Act relies heavily on the private sector working under the supervision of the Superintendent, the achievement of program objectives necessitates the ongoing development of policy and guidelines as well as the ongoing conduct of supervision, monitoring, audits and investigations to ensure compliance and the overall reliability of the bankruptcy system.

The sub-activity commenced during 1987-88 the process of defining the requirements for the successor of its existing automated system. A phased approach was adopted to ensure a timely and manageable implementation. Efforts will be made on reinforcing the trustee audit function in 1989-90. With respect to workload, the number of bankruptcies filed has increased once again this year and is continuing its upward trend.

Figure 10 compares the number of proceedings, the unit cost in current dollars and the coverage rate. The coverage rate is used to measure the key statutory processes: bankruptcy filings, chairing of creditors meetings, the issuance of letters of comment and the examination of bankrupts. The rate represents the proportion of the entire range of statutory responsibilities being discharged.

Figure 10: Bankruptcy Statistics on Mandatory Workload Demands

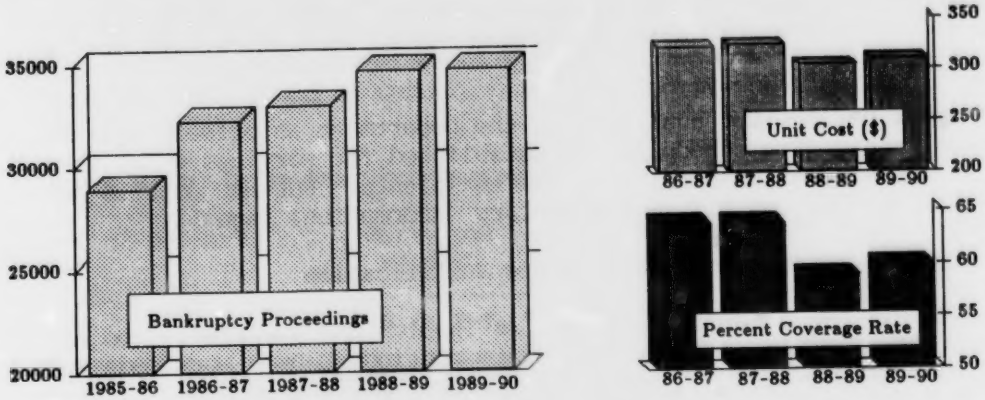

An evaluation study of Bankruptcy objectives and performance measures was completed. The study identified new performance and effectiveness indicators which could assist management in improving work planning and performance measurement. The report has been reviewed by the Activity and proposals are currently being discussed.

Corporations: The objective of this sub-activity is to regulate the creation and existence of federal corporations and maintain order and fairness in the corporate environment. In order to do so, the sub-activity must, through its Corporate Services Division, certify articles of incorporation or amendments, process statutory filings, undertake dissolution activities in cases of non-compliance with statutory requirements and provide information on corporate status and performance. Through its Enforcement and Investigation Division, the sub-activity must also rule on exemptions from statutory requirements and, subject to availability of resources, undertake enforcement and investigation action.

The volumes and unit costs in current dollars are shown below.

Figure 11: Corporations Statistics on Mandatory Workload Demands

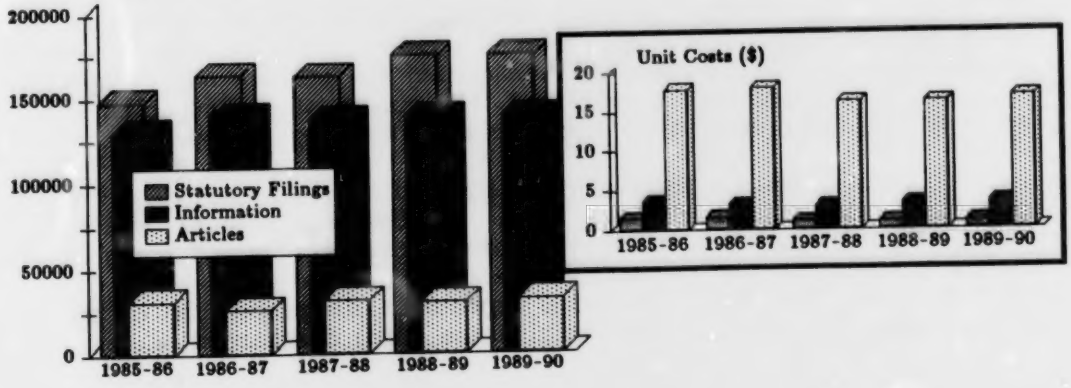

The incorporation rate continues its upward trend, and with the continued rise in the corporate population, there are long-term resource implications due to the various statutory filing and disclosure requirements of the Canada Business Corporations Act such as annual returns, financial statements, etc. With respect to demand for services, the sub-activity had to cope with a 21% increase in the number of applications for articles of incorporation, continuance, amalgamation, etc. The active corporate population, which determines the overall workload rose from 159,300 in 1986-87 to 162,600, despite the dissolution of over 7,300 defaulting corporations during the year. Additionally, environmental changes in the business community have resulted in increases in takeover bid activity, court-ordered arrangements, etc. This has altered both the workload and orientation of the sub-activity since the protection of minority shareholder rights has had to rise proportionately.

The sub-activity undertook the evaluation of an integrated image processing system in order to automate its hard-copy records and replace its aging data and word processing systems.

Intellectual Property: To achieve its objectives of granting or registering equitable, exclusive intellectual and industrial property rights and facilitating technological information dissemination, the Intellectual Property Directorate must examine, grant and register or reject patent, trade mark, copyright and industrial design applications.

The following table is illustrative of workload and unit cost (in current dollars) progression.

Figure 12: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Patents and Trade Marks.

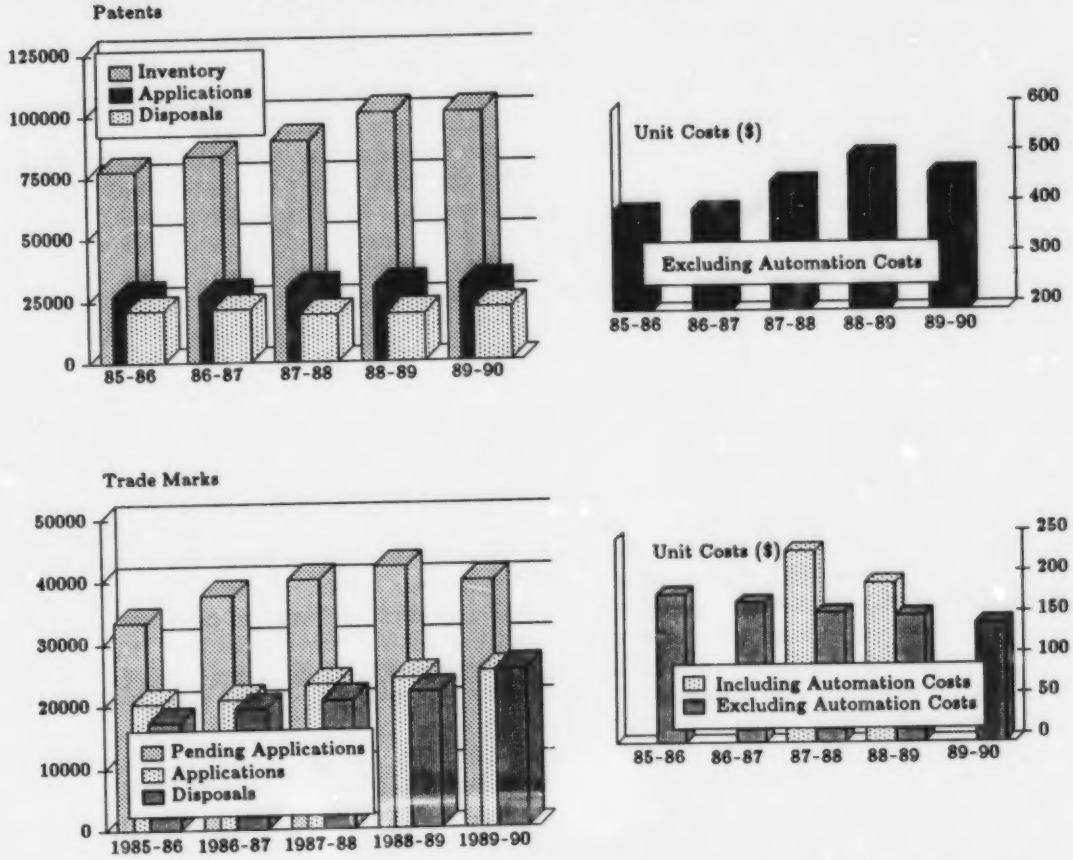

A total of 30,216 patent applications were received during 1987-88 and the inventory will continue to grow as filings are expected to exceed disposals. It is hoped that the effective and efficient implementation of patent legislation as well as the conversion of automated systems will reduce the caseload. The Patent Office has completed its second year of work as part of the planning stage to automate the patent information and processing system.

Automation, implementation of the new provisions of the Patent Act, reduction of existing caseload of patented technologies and exploitation of patented information are amongst the initiatives being considered to meet the Patent Office's statutory obligations in a satisfactory and efficient manner. Furthermore, initiatives to implement the new provisions of the Patent Act include adherence to the Patent Cooperation Treaty by strengthening the system of exclusive patent rights for diffusion of technology disclosed in patent documentation in order to improve the climate for technological investment in Canada.

Section 31 of the Act to amend the Patent Act authorizes the Minister of Consumer and Corporate Affairs to make annual payments to each of the provinces during the four year period commencing in 1987-88 and ending in 1990-91, for the purpose of research and development relating to medicine. The total amount involved is $25 million each year.

In Trade Marks, an increased demand for services was experienced in that 11% more applications were received than in the previous year. Despite increased amounts of overtime as well as efforts to make the information processing system more efficient, only 6% more productivity was achieved, thereby creating a backlog of work. Inasmuch as the investment climate remains favorable, a continuing increase is anticipated. The equipment acquired as part of the Branch's major system modernization effort was installed at the end of 1987-88 and the application software is currently under development. Anticipated benefits such as a reduction in the lengthy registration process as well as an increase in revenue began to take place in 1988-89.

Figure 13: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Copyright and Industrial Design

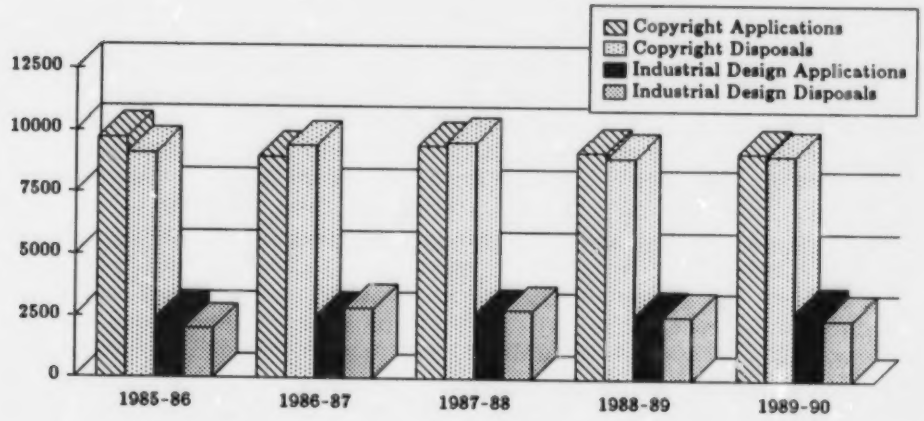

Although requests for Copyright and Industrial Design applications increased by 5% and 6% respectively, the Office still maintained service to the public at an acceptable level. Requests for information have continued to increase due to public education efforts and increased awareness brought about by discussions surrounding Copyright legislation.

As a result of recent amendments to the Copyright Act, the Branch may experience a further increase in workload. The new Copyright legislation widens the scope of protection to include protection for computer software, increase penalties for commercial piracy, and clarify

the relationship between the Copyright and Industrial Design Acts with respect to articles produced by an industrial process.

Lobbyists Registration: Bill C-82, an Act respecting the registration of lobbyists, received Royal Assent on September 12, 1988. The purpose of the Act is to allow the public and public office holders to know who is attempting to influence government without impeding free and open access to government. The Act will be proclaimed only after the Registry is in place and adequate information has been distributed to make lobbyists aware of their obligations under the Act.

The Act creates a Registrar's Office and a Lobbyist Registry in the Office of the Registrar General of Canada. Functions will include the creation and maintenance of the Registry which is to be open to public inspection, the processing of certified returns, the provision of copies and other services on a fee basis and give the public, interpretative guidance as to the definition of the categories of individuals and types of lobbying activities that are exempt from the Act. The Registry will hold the information returns pertaining to paid lobbying activity of those individuals who lobby for third parties (clients) and those individuals who lobby for their employer as a significant part of their duties. The filing of the returns will be mandatory.

The Act also requires that an Annual Report on the operation and administration of the Act be submitted to the Registrar General of Canada who shall table it before Parliament.

C. Competition Law and Policy

Objective

To administer and enforce the Competition Act in accordance with the purpose set out therein, and to promote policies that enhance effective and equitable operation of a competitive and dynamic market economy.

Description

The Activity administers the Competition Act and promotes competition policy considerations in the development and implementation of economic policy. It promotes public understanding of the content and scope of the Act and of the social and economic significance of an effective competition policy and represents Canada's interest in international competition policy issues.

The Director of Investigation and Research (the Director) reports to Parliament through the Minister concerning the administration and enforcement of the Competition Act. The Director reports to the Deputy Minister on matters of competition policy outside the enforcement of the Act, and on matters relating to the administration of the resources of Activity.

Effective April 1, 1988, the Activity established a new organizational structure designed to maximize the efficiency and effectiveness of its resources. In response to the recommendations of a comprehensive management evaluation and review, two other major structural changes were effected. The number of Deputy Directors of Investigation and Research was increased from two to six; Deputy Directors may be authorized under the Act to perform the duties and exercise the powers of the Director with respect to any matter in which the Director has a power to inquire. A Compliance and Coordination Branch was created (within the Compliance Policy and Management Coordination Sub-Activity) to serve as a focal point for the development of general and specific compliance strategies which enhance overall program effectiveness.

The Activity is now comprised of the following sub-activities:

Merger Review: administration of the non-criminal provisions of the Act relating to mergers.

Restraints to Competition: administration of the provisions of the Act excluding merger, misleading advertising and deceptive marketing practices.

Marketing Practices: administration of the criminal provisions of the Act relating to misleading advertising and deceptive marketing practices.

Economic and Regulatory Affairs (previously the Economic Policy and International Affairs and the Regulatory Affairs sub-activities): development of enforcement policy and economic analysis of competition policy issues in support of all Activity functions; participation in the development of federal economic policy; advice to the Minister on competition policy issues and support for the development of competition-related legislation; representation of Canadian interests relating to competition and trade issues in international forums, representations under the authority of the Act to federal and provincial boards, commissions and other tribunals on issues relating to economic efficiency and competition in regulated industries.

Compliance Policy and Management Coordination (previously the Administration sub-activity): development and coordination of compliance strategy initiatives; information programs; executive and general management; central support services in finance, personnel, informatics and administration.

Most Activity personnel are located at headquarters. Marketing Practices maintains 12 offices across the country where more than 70% of this sub-activity's personnel are located. The Merger Review and Restraints to Competition sub-activities are supported by a field office in Vancouver; in August 1988, staff were also assigned to Montreal and Toronto on a trial basis.

The mandate of the Activity includes the administration of and enforcement of the Competition Act; regulatory interventions and related statutory functions; and input to government policies affecting the competitive market system.

The basic elements of the administration and enforcement of the Act are:

- a number of criminal provisions to deal with competition-related offences ranging from conspiracies to deceptive marketing practices;
- an administrative review process to deal with mergers that prevent or lessen competition substantially, including the pre-notification sections which provide for advance notice to the Director of large mergers; and,
- non-criminal reviewable practices provisions to deal with business conduct such as among others the abuse of a dominant position, directives and judgments that affect competition in Canada.

In administering these provisions, the Director is responsible for the assessment of complaints and merger pre-notifications, the issuance of Advance Ruling Certificates, the conduct of inquiries, the provision of litigation support to the Attorney General in court proceedings under

the Act and the making of applications to the Competition Tribunal respecting non-criminal reviewable practices. In addition, the Director places major emphasis on the promotion of legislative compliance through alternatives to formal prosecutions and applications to the Tribunal. This is particularly important in the area of mergers, where the majority of cases that raise competition issues are resolved through negotiated settlements.

The regulatory interventions and related statutory functions are another aspect of the Activity's mandate. The Director may, on his own initiative, and shall, on the direction of the Minister of Consumer and Corporate Affairs, make representations and call evidence before federal regulatory boards and tribunals in respect of competition, whenever such representations or evidence are relevant to matters before such agencies. He may, with the consent of a provincial regulatory board or tribunal, and shall, at their request, make similar representations before any such provincial regulatory board or tribunal. Interventions by the Director pursuant to these sections are an important vehicle for promoting the objectives of the Competition Act, particularly in markets that may be shielded from the full force of the Act by operation of the regulated conduct defence, which has arisen from jurisprudence. This doctrine applies to business activities that are effectively regulated pursuant to validly enacted federal or provincial legislation.

The Director has statutory responsibilities pursuant to provisions of a number of other federal Acts such as the Shipping Conferences Exemption Act, National Transportation Act, Emergency Measures Act and the Energy Supplies Emergencies Act. In each case, these provisions relate to the protection of the public interest in competition in markets subject to regulation. These statutory functions enable the Director to initiate various kinds of proceedings or measures in the special circumstances described in each of the statutes.

Another main function is input to government policies affecting the competitive market system. The promotion of dynamic efficiency through the competitive market system is a common thrust of a broad range of federal government policies, including policies relating to international trade, financial markets, telecommunications, transportation, energy and cultural industries. In many cases, government policy initiatives in these areas entail increased reliance on the Competition Act, as various regulatory instruments, which have impeded the forces of competition, are removed.

Finally, the administration of competition policy also involves the representation of Canada's interests in international antitrust forums. In this connection, the Director participates actively in the work of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Committee on Competition Law and Policy. Furthermore, the Activity is involved in the United Nations Conference on Trade and Development with the Committee on Intergovernmental Group of Experts on Restrictive Business Practices.

Resource Summary

The Activity accounts for approximately 11% of the Department's 1989-90 budget. The largest item of expenditure is personnel costs, and represents 76% of the total budget.

Figure 14: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Merger Review	3,979	37	2,410	37	554	-
Restraints to Competition	5,864	80	4,951	82	6,402	110
Marketing Practices	3,828	70	4,344	72	3,803	72
Economic and Regulatory Affairs	2,109	31	2,366	32	2,616	40
Compliance Policy and Management Coordination	3,452	43	4,675	35	3,711	31
	19,232	261	18,746	258	17,086*	253
Revenue	1,000		3,000		1,265	

* Effective April 1, 1988, the Activity established a new organizational structure.

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are $0.5 million and three person-years higher than the 1988-89 forecast expenditure. The difference mainly reflects additional resources required for the implementation of the new provisions of the Competition Act as well as adjustments to salaries for rate increases.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 58.

Performance Information and Resource Justification

The principal function of the Activity is the administration and enforcement of the Competition Act. Although some of the work elements are, through necessity, internally initiated, demands for service are primarily from the business community (although requests frequently come from legal counsel, consumers and academics). Included are requirements for the analysis of merger and other acquisition proposals; complaints that the Act may have been contravened; requests for advanced ruling certificates relating to proposed mergers; and requests for advisory opinions, general or specific information, and presentations of an educational

nature. Any increase in these demands which must be responded to, directly affects resources available for other work.

Figure 15: Demands for Service

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Requests for information	21,600	21,600	22,693	22,451	20,595
Compliance Requests	1,350	1,350	1,536	1,410	1,175
Merger Reviews*	1,000	1,000	1,040	900	950
Education Requests	245	245	235	211	196
Complaints	13,000	13,000	13,441	13,421	11,699
	37,195	37,195	38,945	38,393	34,615

* Until passage of the Competition Act in June 1986, these demands primarily involved comparatively brief preliminary reviews of proposed mergers. Since passage of the Act, many of these reviews have entailed far more time and complex analysis (see also figure 18).

The data presented in figure 15 includes the years before and after passage of the Competition Act. Since passage the demands for service have increased by 13%; however, a leveling-off to an overall increase of 10% is forecast. This projected stabilization in demands for service is directly attributable to the information dissemination program (the purpose of which is to clarify the legislation) being carried out by the Activity.

Incoming workloads throughout 1987-88 were higher than projected; in the merger area, pre-notification was 100% (100 vs 50) much higher than projected and Marketing Practices' complaints increased 10% over the previous year. However, quantitative measures of incoming demands for service alone cannot accurately demonstrate the changing nature of those work elements. The complexity of the issues to be dealt with has increased substantially, as has the amount of time required to deal with the analysis of the issues. The number of merger transactions requiring significant review continues to exceed forecasts, and there have been significant increases in the number of cases under the major criminal and reviewable practices sections of the Act. There are continuing heavy demands on managers' time with respect to highly significant cases

in all areas. As a result, available resources are quite fully utilized.

Complaints are the primary stimulus to all enforcement activities. There is a direct linkage between the volume of incoming complaints and the consequent workload. A preliminary study is carried out on all complaints received, with analysis and review of the information received to determine whether there is sufficient indication of a violation of the Act to commence an inquiry.

With the exception of the Marketing Practices sub-activity, indications of a substantive complaint lead to a more thorough preliminary assessment. Because of the volume of complaints, the Marketing Practices sub-activity terminates some preliminary studies without enforcement action. This occurs in cases where the effects on the marketplace are small, any public benefits derived from enforcement action would be minimal, and the firm involved would be subjected to undue hardship. In keeping with the initiative of a selective approach to enforcement the other sub-activities will be introducing the Information Visit approach in cases which meet the same criteria.

Significant changes are not projected in the volume of complaints and preliminary investigations as reflected in figure 16.

Figure 16: Complaint and Impact Data

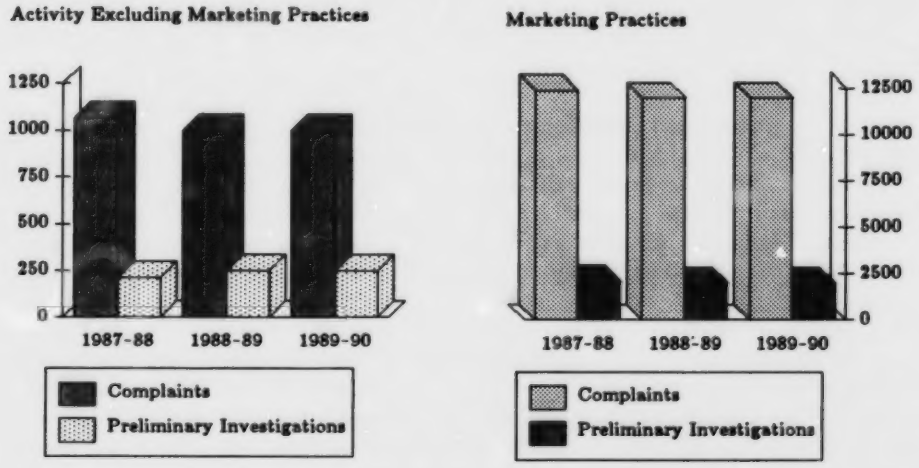

Where preliminary assessment provides reason to believe that an offence has been committed, an inquiry is commenced as required by the Act. On completion, an Inquiry must be referred to the Attorney General or Competition Tribunal for appropriate action, or discontinued by the Director, as required by the provisions of the Act.

The Director is placing increasing emphasis on the use of alternate ways to resolve contentious situations without the need for a full inquiry. These may include ceasing the questionable practice; restoring the pre-practice marketplace equilibrium; or a clear commitment to a future course of compliance with the provision of the Act.

Productivity in terms of total completed cases increased during the year, and efficiency gains will be reflected in performance indicators when a modified reporting system to reflect the broadened scope of case resolution measures is developed in 1988-89. Completion data will be expanded to include all of the case completion mechanisms employed by the Activity.

Figure 17 presents completion data for inquiries; it also includes data for interventions.

Figure 17: Completion Data

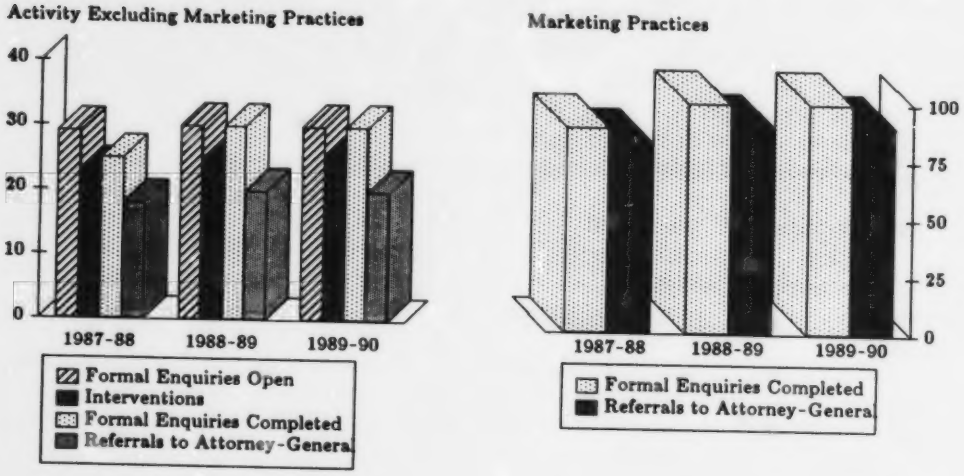

The increased selectivity in case management and greater emphasis on the use of compliance alternatives have decreased the number of cases where formal powers are used.

Figure 18: Completion Data-Merger Reviews

	1986-87*	1987-88
Merger examinations commenced	40	146
Examinations concluded		
As posing no issue under the Act	17	120
With Monitoring only	5	7
With preclosing restructuring	-	2
With post-closing restructuring	1	2
Parties abandoned proposed merger, in whole or in part as a result of Director's position	3	2
Total examinations concluded	26	133
Examinations ongoing at year end	14	25
Applications before Tribunal		
Concluded	1	-
Ongoing	-	2

* Statistics commence as of June 19, 1986

Figure 18 presents completion data for the merger review function and identifies the various case resolution procedures. The Activity is not projecting completion data for mergers as historical information is not sufficient to permit an informed estimate to be made. However, performance indicators are being developed, and a projection mechanism will be in place for the upcoming year.

The Attorney General decides whether cases referred will be pursued in the courts, and is responsible for subsequent prosecutions with Activity support. Figure 19 presents data on legal proceedings.

Figure 19: Court Action

	Activity excluding Marketing Practices			Marketing Practices		
	87-88	86-87	85-86	87-88	86-87	85-86
Proceedings Commenced	7	13	19	80	143	116
Completed Cases:	21	22	17	92	154	106
Convictions	7	16	11	72	115	86
Prohibition Orders	4	-	-	2	-	-
Non-Convictions	10	6	6	20	39	20

Forecasts are not provided, since the Activity does not control the process after referral.

The use of compliance alternatives to resolve reviewable practices cases (including mergers) has kept the number of cases referred to the Tribunal at a minimum.

The value of a successful prosecution relates not only to the sentence handed down against a particular offender, but also to the general deterrent effect for the marketplace as a whole. A measure of this deterrent is the average level of fines imposed by the courts.

Historically the fine level has been an average of $1.0 million per annum. The 1986 legislative amendments increased the level of maximum fines in conspiracy cases to $10 million, and the Activity itself has attempted through comprehensive pre-sentencing submissions to increase the average fines awarded by the courts. A recently completed case involving bid-rigging, prosecuted in both the Maritimes and Prairies, resulted in total fines of $2.0 million. However, each case must be decided on the evidence, and the Activity is not projecting substantial revenue increases based on cases decided to date.

Figure 20: Results of Court Actions-Activity Total

	1987-88	1986-87	1985-86
Total Convictions	79	131	97
Total Fines Levied ($000)	1,269	1,630	837
Average Fine ($000)	16.1	12.4	8.6

Revenue generated as displayed in figure 14 and total fines levied are dissimilar since fines levied are not necessarily paid in the fiscal year in which they are awarded, and in addition may be appealed successfully by the defendants.

Details of completed cases, and other information relating to the administration and enforcement of the Act, are included in the Annual Report of the Director of Investigation and Research which is tabled in the House by the Minister, and in the Quarterly Report on Misleading Advertising.

D. Administration

Objective

To provide management direction, legislative reform support, policy and planning coordination and central administrative services to the Department and other agencies of the Ministry; to fulfill the functions of Registrar General of Canada and provide for the Assistant Deputy Registrar General's Office which administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders.

Description

In addition to providing services to the Department, organizations within the Administration Activity provide advice, guidance and limited support services to several agencies such as the Patented Medicine Prices Review Board, the Hazardous Materials Information Review Commission, the Competition Tribunal, the Postal Services Review Committee as well as the Copyright Board which are all within the Consumer and Corporate Affairs Ministry.

The Administration Activity is made up of five sub-activities:

Program Management: includes the offices of the Minister and Deputy Minister, the Departmental Secretariat and Legal Services.

Policy Coordination Bureau: is comprised of the Legislative Review Directorate; the Corporate Services and Research Branch; the Communications Branch and the Planning and Management Services Branch. It is responsible for research and analysis leading to policy development as well as to legislative and regulatory review and reform in the consumer, corporate and intellectual property areas; for increasing the effectiveness of departmental input into governmental policy formulation and for supporting and reinforcing departmental programs through the development of policy frameworks, structured communications strategies as well as liaison and consultation activities, program evaluation and for the coordination of the Department's corporate/strategic planning activities.

Finance and Administration Directorate: provides financial, administrative and informatics policy, coordination and services, including the corporate level financial and operational planning and control coordination function. The Directorate is also responsible for maintaining an independent and sound internal audit function, for providing library services and fulfilling the responsibilities under the Formal Documents regulations pursuant to the Public Officers Act, the Seals Act and other statutes.

Personnel Directorate: provides personnel policies, advice and services to departmental management and employees in human resources planning including employment equity and employee appraisal, staffing, classification and organization, staff relations and compensation,

training, official languages, employee counselling and redeployment and a personnel management information system.

Assistant Deputy Registrar General: administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. In addition, the Assistant Deputy Registrar General provides guidance on Conflict of Interest matters to departments, agencies, other governments and individuals when requested.

Postal Services Review Committee: was formed prior to the enactment of legislation which would create a Postal Services Review Board and local Postal Services Customer Councils to fulfill the functions of the Board in reviewing postal rates and services, until the legislation is enacted, to ensure that the new process can take effect to influence Canada Post's next planning year.

Resource Summary

The Administration Activity accounts for approximately 19% of the Department's 1989-90 budget. The two largest items of expenditure are personnel costs and professional and special services and represent respectively 65% and 14% of the Activity total.

Figure 21: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	PY	$	PY	$	PY
Program Management	2,636	40	2,860	49	2,896	53
Policy Coordination	8,690	105	8,628	107	8,351	106
Finance and Administration	11,953	173	11,796	179	12,082	181
Personnel	3,193	60	3,188	61	3,109	62
Assistant Deputy Registrar General	1,558	20	1,703	22	1,751	27
Postal Services Review Committee	3,838	18	2,365	12	-	-
	31,868	416	30,540	430	28,189	429
Revenue	85		50		752	

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are $1.4 million higher than the 1988-89 forecast expenditure (with a net reduction of 14 person-years). The difference mainly reflects resources required for the establishment of the Postal Services Review Committee offset by the implementation of the downsizing measures (see also Section I, Program Overview, page 8).

Performance Information and Resource Justification

Legislative renewal objectives were met by the passage of amendments to the Patent Act and the Copyright Act, and passage of an Act dealing with the registration of lobbyists. Further, a policy was developed for Bankruptcy Act revision. A review of the Canada Business Corporations Act is also underway to develop policies for potential amendments to the Act. A policy was developed and legislation was introduced to establish an independent Postal Services Review Board reporting to the Minister of Consumer and Corporate Affairs.

A new strategy was developed for the Program Evaluation function focusing on changes to policy and procedures. In addition, evaluation studies were completed and reports prepared on Weights and Measures, Bankruptcy, food sector regulations and certain aspects of the Communications Program (see pages 26, 34, 30, 29 and 51).

The Personnel Directorate completed the Administrative Reform Review including the necessary training and formal delegation of staffing authority to managers, and worked towards improving their consultation with managers to ensure consideration of the human resource implications of new policy, legislative program and operational changes. An integrated redeployment service continued to be provided to those affected by technological change, changing missions or revised program delivery strategies.

A new framework for the delivery of informatics services is gradually being phased in. User branches will be encouraged to establish informatics support groups with technical assistance from a new corporate informatics organization. The Finance and Administration Directorate continued to provide more than adequate levels of service in most areas in spite of workload increases and a small person-year base. Advice and analysis required in connection with new Acts has been extensive.

An evaluation study of departmental exhibits as a communications tool for the department developed a performance measurement system which could be used by managers to better monitor the cost and performance of exhibits. An evaluation study of Representative Depiction and Visible Minorities was also completed and a report was prepared.

Some specific targets for 1989-90 include:

- Ensuring that appropriate mechanisms are in place for the development of legislative proposals with respect to the Bankruptcy Act in addition to legislative reform of the Hazardous Products Act, Copyright Act (Phase II), the Industrial Design Act, the Canada Business Corporations Act, as well as amendments to the Patent Act governing biotechnology;

- Completion of program evaluations, evaluation frameworks and impact analyses in the areas of product safety, corporations and regulatory boards;

- Examining specific issues relating to financial services, barriers to trade, and long term consumer policy environment;

- Conducting research projects relating to trade enhancement and providing input to trade policy development, research and development, and science and technology issues;

- Providing management with strategies to address the continuing human resource concerns of employees aspirations, career alternatives, aging workforce and part-time employment; and also providing training for managers and employees necessary for the management of human resources including the effective implementation of automation in the Department;

- Continued administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code by the Assistant Deputy Registrar General. Work will continue on the development of systems to cope with modified responsibilities and categories of clients; and,

- Further automation of departmental financial and administrative systems as part of an ongoing effort to maintain or improve service levels within an effective control framework.

Figures 22 and 23 show the ratio of overhead person-years and costs to the Program total.

Figure 22: Relationship of Administration (Program Support) Person-Years to total Departmental Person-Years

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Departmental person-years	**2,230**	2,252	2,247
Program support person-years*	**351**	363	377
Percentage of total	**15.7%**	16.1%	16.8%

Figure 23: Relationship of Administration (Program Support) Expenditures to Total Departmental Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Total departmental expenditures	**168,212**	166,961	157,988
Program support expenditures*	**24,699**	24,163	24,322
Percentage of total	**14.7%**	14.5%	15.4%

* Administration person-years and expenditures excluding those in areas not considered as support to the Department e.g. the Office of the Assistant Deputy Registrar General, the Postal Services Review Committee, remaining administrative function of the Restrictive Trade Practices Commission, the Preparatory Group for the establishment of the Procurement Review Board, and the Legislative Review Directorate in the Policy Coordination sub-activity.

Section III
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object

Figure 24: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	91,838	89,094	84,234
Contributions to employee benefit plans	14,228	13,467	13,730
Other personnel costs	162	100	111
	106,228	102,661	98,075
Goods and services			
Transportation and communications	8,910	9,013	8,931
Information	2,734	2,664	2,470
Professional and special services	12,031	11,187	9,629
Rentals	938	886	639
Purchased repair and upkeep	2,160	2,512	1,752
Utilities, materials and supplies	2,673	3,207	3,243
Other subsidies and payments	88	85	382
	29,534	29,554	27,046
Total Operating	135,762	132,215	125,121
Capital			
Acquisition of vehicles	1,726	1,391	1,016
Acquisition of technical equipment	2,483	2,484	1,495
Other capital requirements	1,425	2,375	3,278
Total Capital	5,634	6,250	5,789
Transfer Payments			
Grants to various organizations working in the consumer interest	600	2,280	900
Contributions to various organizations working in the consumer interest	1,216	1,216	1,178
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000	25,000	25,000
Total Transfer Payments	26,816	28,496	27,078
	168,212	166,961	157,988

Note: The 1989-90 Estimates for Goods and Services and Capital include an amount of approximately $5.2 million for expenditure transactions which are internal to the government.

B. Personnel Requirements

Figure 25: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88*		
Management	82	89	85	56,200-123,400	82,849
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	38	37	35	16,185-77,100	53,408
Scientific Regulation/Patent Examiner	181	181	181	16,098-80,700	49,223
Other	30	31	32	17,280-92,700	49,479
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	148	148	148	15,178-64,300	40,921
Commerce	116	116	120	16,748-69,116	56,860
Financial Administration	28	25	26	14,100-63,177	45,439
Personnel Administration	31	33	27	14,737-60,493	43,954
Programme Administration	250	260	255	15,178-64,300	44,267
Other	51	49	46	14,155-70,665	44,990
Technical					
Primary Products Inspection	156	154	151	21,387-52,815	36,511
Technical Inspection	384	393	405	14,009-63,962	38,394
Other	18	16	13	14,009-64,044	36,332
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	472	484	503	14,338-35,194	25,066
Secretarial, Stenographic and Typing	168	169	169	14,210-35,419	25,452
Other	28	30	29	14,042-41,166	23,867
Operational	31	30	31	13,657-54,264	26,105
Other	18	7	10		54,740

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Other	10	-	-	0-147,700	70,704

* As per the 1987-88 Main Estimates

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group as at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

Consumer and Corporate Affairs is a labour-intensive organization. Personnel costs of $106.2 million (including statutory contributions to employee benefit plans) account for approximately 78% of budgetary costs, excluding capital, grants and contributions.

Figure 26: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates* 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Consumer Affairs	**993**	1,001	991
Corporate Affairs	**560**	563	574
Competition Law and Policy	**261**	258	253
Administration	**416**	430	429
	2,230	2,252	2,247

* Further details on the difference between the 1989-90 Main Estimates and the 1988-89 Forecast are provided in Section I, Program Overview, page 8.

C. Transfer Payments

Transfer Payments make up approximately 16% of the Department's 1989-90 Main Estimates. Figure 27 identifies the grants, contributions and other transfer payments for the Program.

Figure 27: Details of Grants and Contributions ($)

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Grants			
Grants to various organizations working in the consumer interest	**600,000**	2,280,000	900,000
	600,000	2,280,000	900,000
Contributions			
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216,000**	1,216,000	1,178,000
	1,216,000	1,216,000	1,178,000
Other Transfer Payments			
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	**25,000,000**	25,000,000	25,000,000
	25,000,000	25,000,000	25,000,000
	26,816,000	28,496,000	27,078,000

D. Revenue

Figure 28 provides a listing of revenue generated by the Consumer and Corporate Affairs Program. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 28: Revenue by Class

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Consumer Affairs			
Electricity and Gas inspection fees	**5,000**	4,500	5,366
Weights and Measures inspection fees	**1,500**	1,400	1,520
Consumer Products, Weights and Measures and hazardous products fines and miscellaneous revenue	**300**	350	452
Corporate Affairs			
Bankruptcy Act levies, receiver service fees, trustee licence fees and other bankruptcy revenue	**3,900**	4,828	4,776
Incorporation fees, annual return fees and miscellaneous corporate services fees	**12,000**	12,000	12,184
Patent application fees, patent agent fees, printed patent fees, searches and caveats	**25,046**	23,702	22,696
Trade mark application fees, advertisement fees, assignment, agent and registration fees and other trade mark revenues	**13,158**	12,245	12,168
Copyright and Industrial design fees	**1,016**	991	999
Competition Law and Policy			
Fines and forfeitures	**1,000**	3,000	1,265
Administration			
Miscellaneous	**85**	50	752
	63,005	63,066	62,178

Note: For details on the explanation of changes, see pages 17, 27, 33 and 48.

E. Review of Financial Performance by Sub-Activity

Figure 29: 1987-88 Financial Performance

	1987-88					
	Main Estimates		Actual		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Consumer Affairs						
Weights and Measures	15,663	323	14,480	296	1,183	27
Electricity and Gas	9,541	196	9,535	199	6	(3)
Consumer Products	12,935	272	12,308	266	627	6
Product Safety	5,630	93	5,911	94	(281)	(1)
Consumer Services	4,354	53	4,092	43	262	10
Administration	3,993	87	5,187	93	(1,194)	(6)
Operations	4,179	-	3,583	-	596	-
	56,295	1,024	55,096	991	1,199	33
Corporate Affairs						
Bankruptcy	8,101	140	8,122	141	(21)	(1)
Corporations	2,608	56	2,836	55	(228)	1
Intellectual Property						
Patents	14,900	262	39,820	257	(24,920)	5
Trade Marks	5,180	86	5,391	96	(211)	(10)
Copyright and Industrial Design	586	14	719	16	(133)	(2)
Administration	564	9	729	9	(165)	-
	31,939	567	57,617	574	(25,678)	(7)
Competition Law and Policy						
Marketing Practices	3,979	77	3,803	72	176	5
Regulated Sector	1,765	26	1,676	25	89	1
Restraints to Competition	5,837	106	6,956	110	(1,119)	(4)
Economic Analysis and Policy Evaluation	850	14	940	15	(90)	(1)
Administration	3,550	32	3,711	31	(161)	1
	15,981	255	17,086	253	(1,105)	2
Administration						
Program Management	2,588	47	2,896	53	(308)	(6)
Policy Coordination	8,242	102	8,351	106	(109)	(4)
Finance and Administration	10,749	179	12,082	181	(1,333)	(2)
Personnel	3,111	62	3,109	62	2	-
Assistant Deputy Registrar General	2,053	29	1,751	27	302	2
	26,743	419	28,189	429	(1,446)	(10)
	130,958	2,265	157,988	2,247	(27,030)	18

Explanation of Change: The actual expenditures were 21% or $27.0 million higher than the 1987-88 Main Estimates. The additional expenditure was funded by Supplementary Estimates and other adjustments (see also Section I, Program Overview, page 16).

F. Net Cost of Program

The estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 30 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 30: Net Cost of Program for 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Total Program Cost	Less** Revenue	Estimated Net Program Cost	
					1989-90	1988-89
	168,212	17,394	185,606	63,005	122,601	90,448

* Other costs of $17,394,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	14,345
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	2,688
• cheque issue and other accounting services received from Supply and Services Canada	230
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada	131

** Figure 28 provides details on revenue.

G. Trust Funds

Unclaimed Dividends

Under Section 125 of the Bankruptcy Act, the Superintendent is the depository for the funds which remained unclaimed by the creditors at the closing of the estate. At October 31, 1988, the active balance in this trust fund stood at $1,048,030.

Under Sections 139 and 140 of the Winding-Up Act the Minister is responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Act to record amounts credited to the Receiver General pending distribution. At October 31, 1988, the balance of the fund stood at $485,134.

Undistributed Assets

Also under Section 125 of the Bankruptcy Act, the Superintendent receives from trustees all funds which cannot be distributed to creditors. This situation occurs usually when the trustee receives relatively small amounts after he/she has made the distribution to creditors and a further distribution is not economically feasible. The funds so received are available, on request, to the creditors who are entitled thereto. At the end of October 1988 the active balance in this fund stood at $2,014,866.

Consommateurs et Sociétés Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-9
ISBN 0-660-54680-9

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Consommateurs et Sociétés Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 8
3. Initiatives 10
4. État des initiatives annoncées antérieurement 12
5. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
B. Rendement récent
1. Points saillants 15
2. Examen des résultats financiers 17
C. Données de base
1. Mandat et rapport avec d'autres Programmes 19
2. Objectif du Programme 21
3. Organisation du Programme en vue de son exécution 21

Section II
Analyse par activité

A. Consommation 24
B. Corporations 34
C. Droit et politique de concurrence 43
D. Administration 54

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article 60
B. Besoins en personnel 61
C. Paiements de transfert 63
D. Recettes 64
E. Examen du rendement financier par sous-activité 65
F. Coût net du Programme 66
G. Fonds de fiducie 67

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation et libellé des crédits

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Consommateurs et Sociétés		
1	Dépenses de fonctionnement	123,303	114,039
5	Dépenses en capital	5,634	5,590
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25,000	-
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	47	46
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,228	13,467
	Total du Ministère	**168,212**	133,142

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990					Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Consommation	993	53,536	4,451	1,816	59,803	57,410
Corporations	560	31,629	680	25,000	57,309	30,827
Droit et politique de concurrence	261	19,072	160	-	19,232	17,948
Administration	416	31,525	343	-	31,868	26,957
	2,230	135,762	5,634	26,816	168,212	133,142
Années-personnes autorisées en 1988-1989	2,222					

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et les personnes nommées par le gouverneur en conseil, étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Consommateurs et Sociétés			
1	Dépenses de fonctionnement	112,472,000	115,010,934	**113,117,421**
5	Dépenses en capital	5,688,000	5,958,000	**5,789,159**
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	39,530	45,975	**45,975**
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	-	25,000,000	**25,000,000**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12,758,000	13,730,000	**13,730,000**
(L)	Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	305,016	**305,016**
	Total du Programme - Budgétaire	130,957,530	160,049,925	**157,987,571**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Le mandat du ministère est de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du marché au Canada, c'est-à-dire: surtout, établir et appliquer des règles et lignes directrices à l'égard de la conduite des entreprises; veiller à ce que les renseignements soient justes pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés; assurer et favoriser la concurrence entre les entreprises; élaborer, appliquer et faire respecter des normes commerciales en matière de biens et services; assurer la protection contre les dangers reliés aux produits; encourager la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques. Les quatre activités du Ministère - Consommation, Corporations, Droit et politique de concurrence et Administration - y concourent.

Le texte qui suit décrit les points saillants du ministère des Consommateurs et des Sociétés pour 1989-1990.

Consommation: L'activité cherchera encore à mettre l'accent sur la conformité volontaire aux statuts avant d'instaurer des mesures coercitives plus strictes. Les travaux d'inspection seront réalisés d'une manière de plus en plus sélective orientée vers les grands problèmes de non-conformité ou de perte économique; et l'activité améliorera ses stratégies de conformité pour optimiser l'efficacité de l'exécution de programmes et des ressources disponibles (voir page 26). Dans la mesure du possible, elle encouragera les programmes de normes volontaires et d'auto-réglementation de l'industrie et elle veillera à ce que les renseignements soient justes pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés.

En plus de l'exécution de programmes législatifs en vertu de 16 lois fédérales, l'activité poursuivra la mise en oeuvre de directives du Cabinet concernant l'inspection et la réglementation fédérale des aliments et l'élaboration d'initiatives d'étiquetage d'aliments, par exemple, les aliments irradiés, l'étiquetage en matière de nutrition, les normes d'identification de produits alimentaires, les aliments servis dans les restaurants et les restaurants à service rapide (voir page 30). La préparation et la mise en oeuvre d'initiatives relatives à la sécurité de l'enfant feront encore l'objet d'un degré élevé de priorité par l'ajustement et l'expansion de mesures concernant les barrières de sécurité pour enfants et les meubles pour enfants. Un examen des règlements relatifs au contrôle des jouets devrait être entrepris en 1989-1990. D'autres initiatives d'élaboration de politiques et de règlements seront lancées au sujet de la protection du consommateur dans les secteurs des services (voir page 33).

Corporations: La mise en oeuvre et la révision des lois, les rajustements de programmes et les pratiques améliorées de gestion seront encore les priorités de l'activité pour l'exercice. L'accent sera encore mis sur la mise en oeuvre des dispositions révisées de la Loi sur les brevets et l'élaboration d'importantes initiatives d'automatisation dans toutes ses sous-activités et leur intégration en douceur dans les systèmes opérationnels (voir pages 36 à 42). Des efforts concertés seront encore consacrés à l'élaboration de politiques et à la mise en oeuvre de la réforme législative dans les domaines qui intéressent la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, la Loi sur les sociétés sans but lucratif, la Loi sur les marques de commerce, la Loi sur le droit d'auteur (étape II), la loi sur la protection des circuits intégrés, la Loi sur les inventions des fonctionnaires ainsi qu'à des révisions appréciables de la Loi sur la faillite.

La mise en oeuvre du projet de Loi C-82 relatif à l'enregistrement des lobbyistes nécessitera l'établissement d'un registre qui contiendra des renseignements sur les activités des lobbyistes (voir page 42).

L'accent sera encore mis sur des services de qualité au public et sur la gestion innovatrice dans tous les secteurs de responsabilité.

Droit et politique de concurrence: L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis exercera des répercussions appréciables sur l'activité. La loi sur la concurrence est un important moyen de promouvoir l'efficience économique des deux pays; il faudra compter de plus en plus sur la Loi sur la concurrence comme moyen de sauvegarder le marché par rapport aux mainmises internationales.

L'activité continuera de mettre l'accent sur la participation aux initiatives interministérielles qui appuient et mettent en oeuvre les processus permanents de réglementation et de déréglementation, surtout en ce qui concerne le secteur financier, les télécommunications et les transports. Cette participation s'impose pour que les considérations de politique de concurrence se traduisent dans le nouvel environnement de réglementation (voir page 45).

L'application des dispositions de la Loi concernant les fusionnements bénéficiera des décisions attendues du Tribunal de la concurrence au sujet des demandes actuelles. Ces décisions, qui devraient être rendues à la fin de 1988-1989, établiront les premiers précédents dans les situations contestées et fourniront ainsi une orientation à l'activité et au monde des affaires.

La globalisation des marchés de capitaux a restreint la capacité des gouvernements nationaux de réglementer le milieu des affaires. Ce phénomène a renforcé la nécessité d'une coordination internationale efficace des politiques économiques touchant le marché, et l'activité a déjà commencé à augmenter les ressources affectées à tous les aspects de la liaison et de la coordination internationales (voir page 46). En

outre, l'activité d'investissement est passée des questions de capital-actions à l'accroissement des fusionnements et des acquisitions, entraînant ainsi une charge de travail accrue dans le domaine des fusionnements (voir page 51).

Administration: La sous-activité de la Coordination des politiques mettra l'accent, conjointement avec les activités compétentes, sur l'élaboration de la réforme législative et des initiatives de politique. Elle exécutera des évaluations de programmes conformément aux priorités globales, aux besoins de la gestion et aux exigences des organismes centraux, et elle préparera des rapports. L'automatisation de systèmes relatifs aux finances, au personnel, et à d'autres services de soutien administratif et l'amélioration des procédures et pratiques de gestion dans le cadre des efforts continus se poursuivront afin de conserver les niveaux actuels des services et répondre aux demandes accrues, en particulier, à cause de la création de nouveaux organismes au sein du Ministère (voir page 20).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1989-1990**	Prévu 1988-1989	Différence	Détails à la page
Consommation	**59 803**	59 397	406	24
Corporations	**57 309**	58 278	(969)	34
Droit et politique de concurrence	**19 232**	18 746	486	43
Administration	**31 868**	30 540	1 328	54
	168 212	166 961	1 251	
Recettes	**63 005**	63 066	(61)	64
Années-personnes	**2 230**	2 252	(22)	61

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 0,8 %, ou 1,3 million de dollars, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989 (ils comportent une diminution nette de 22 années-personnes). Cette différence s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• hausse des traitements et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés pour tenir compte de l'inflation et autres rajustements aux autres coûts du personnel	5,1
• augmentation de six années-personnes au sein de l'activité de l'Administration, aux fins de l'établissement du Comité de réexamen du service postal en attendant l'adoption de la Loi sur la révision des services postaux	1,2
• réduction au sein de l'activité des Corporations en raison des besoins provisoires pour 1988-1989 seulement pour le Bureau des brevets aux fins de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets et de l'automatisation des opérations (augmentation nette de trois années-personnes)	(1,5)
• divers autres postes y compris les mesures prises pour poursuivre la réduction des effectifs annoncée dans le Budget de Mai 1985 (diminution nette de 31 années-personnes)	(3,5)

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les prévisions de 1988-1989 qui sont fondées sur les renseignements connus au 30 novembre 1988, sont de 33,9 millions de dollars et de 30 années-personnes supérieures à celles du Budget des dépenses principal de 1988-1989, qui s'élevaient à 133,1 millions de dollars et 2 222 années-personnes (Autorisations de dépenser, page 4). La différence est attribuable:

	(en millions de dollars)
• Aux ressources additionnelles approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire "B" de 1988-1989, soit:	
- paiements faits aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement au sein de l'activité des Corporations	25,0
- établissement du Comité de réexamen du service postal au sein de l'activité de l'Administration (augmentation de 12 années-personnes)	2,4

	(en millions de dollars)
- ressources additionnelles pour l'activité du Droit et de la politique de concurrence aux fins de la mise en oeuvre de la Loi sur la concurrence (augmentation de sept années-personnes)	0,9
- autres postes y compris des fonds provisoires aux fins de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets au sein de l'activité des Corporations (augmentation de 11 années-personnes)	3,5
• Divers autres postes	2,1

3. Initiatives

Les priorités suivantes s'appliquent à l'exercice de planification:

Défi aux gestionnaires: L'environnement actuel est caractérisé par des restrictions permanentes, des possibilités d'avancement limitées, une demande croissante en ce qui concerne les services ministériels et une évolution de plus en plus rapide de la société, de l'économie, des technologies et de l'environnement. Le Ministère doit apprendre à "faire face à l'écart" qui existe entre la demande à l'égard de ses services et les ressources disponibles. Diverses initiatives et approches seront mises sur pied en vue de mieux définir les objectifs à l'intention des gestionnaires; d'encourager l'engagement et la participation; d'accroître les communications internes; de créer un climat de confiance et de mettre des équipes sur pied; de faciliter la délégation et l'obligation de rendre compte; d'encourager l'innovation; de réduire les obstacles; d'améliorer la gestion du temps; de favoriser l'acceptation des valeurs du Ministère et de la fonction publique; de faire connaître diverses idées nouvelles; et de récompenser les performances exemplaires.

Mise en oeuvre de nouvelles lois: Les initiatives prises en vue de mettre à jour les lois appliquées par le Ministère ont donné lieu à l'établissement de nouvelles exigences administratives et opérationnelles devant permettre d'observer les volontés du Parlement. La priorité sera accordée à la mise en oeuvre de l'objet de la Loi sur la concurrence, de la Loi sur les brevets, de la Loi sur le droit d'auteur (étape I), du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, et de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Renouveau législatif et réglementaire: Bon nombre des lois appliquées par le Ministère sont désuètes, ainsi que bon nombre de règlements. La priorité ira à la prévision des priorités législatives dans le contexte d'un environnement changeant; à l'examen d'initiatives réglementaires en fonction de l'équilibre changeant des responsabilités parmi les

consommateurs, les entreprises et les gouvernements; et à la mise en oeuvre de modifications réglementaires approuvées dans le plan de réglementation annuel du gouvernement.

Communications: Les plans et les programmes de communication du Ministère doivent atteindre un groupe de partenaires varié et couvrir une vaste série de sujets. La nature spécialisée de bon nombre de lois dont le Ministère est responsable signifie souvent que celles-ci concernent essentiellement un secteur très limité d'intervenants du marché, bien que toutes aient d'importantes répercussions sur le bon fonctionnement du marché. En conséquence, le succès avec lequel le Ministère réussit à adapter les lois et les règlements d'encadrement aux changements qui surviennent sur le marché est souvent méconnu du grand public. D'autre part, le Ministère doit être en mesure de réagir rapidement à des incidents imprévisibles, qui font l'objet de beaucoup de publicité et qui peuvent être fatals, notamment en ce qui concerne la sécurité des produits et les dangers pour la santé. Les initiatives prioritaires consisteront à mettre en oeuvre la nouvelle politique en matière de communication du gouvernement au sein du Ministère; à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie de communication ministérielle à l'appui des grandes priorités législatives et à créer une identité au sein du Ministère grâce à l'articulation et à l'adoption de messages communs.

Orientation des consommateurs: Le Ministère reconnaît qu'il est nécessaire de réévaluer de façon constante l'interaction entre les responsabilités des consommateurs, des entreprises et des gouvernements dans un univers qui évolue rapidement. Un plan d'action afin de répartir les responsabilités de façon plus équitable parmi ces trois groupes est présentement élaboré en plus d'une révision législative pertinente s'y rattachant.

Adaptation à l'internationalisation des marchés: La globalisation de l'économie mondiale et l'orientation vers un nombre croissant d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux entraînent actuellement l'intégration spatiale des marchés de détail et des installations de production. Par suite de ce phénomène il devient de plus en plus nécessaire de procéder à l'uniformisation, à l'échelle internationale, du droit des marques de commerce et de la concurrence, des normes relatives aux produits et des normes techniques, des exigences en matière d'étiquetage et des mécanismes de règlement des différends. Ce phénomène porte aussi les entreprises à exiger que leur soient communiquées des règles claires et précises en ce qui concerne les pratiques concurrentielles, les fusionnements, l'octroi des licences et les ententes fiscales. Le Ministère réexaminera les lois d'encadrement ministériel, les règlements et les politiques administratives en fonction de la globalisation de l'économie et des nouvelles technologies de pointe. À cet égard, il prendra en compte, de façon proactive, et ce, lorsque la chose sera possible et indiquée, des changements qui influent sur la politique commerciale, la politique de la propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et les normes de compatibilité.

4. État des initiatives annoncées antérieurement

Considérations générales: Le Ministère a continué d'offrir des services efficaces au public, malgré une charge de travail croissante et des ressources très limitées.

Consultations et communications: Un certain nombre de nouvelles activités de consultation ont été lancées, notamment les consultations du sous-ministre auxquelles ont participé des chefs d'entreprise et des universitaires, le Forum consultatif du Directeur des enquêtes et recherches, le Forum sur la politique de la consommation et les réunions du Comité mixte de direction avec d'autres ministères ainsi que les consultations tenues avec les gouvernements provinciaux, y compris les réunions régulières auxquelles ont participé les ministres responsables de la consommation et des corporations, et les réunions semi-annuelles des sous-ministres.

La Direction des communications, qui a été réorganisée, est désormais en mesure de fournir un service amélioré. Les problèmes tels que la peinture plombée dans les jouets, les vêtements de nuit inflammables pour enfants, les bouteilles de boisson gazeuse, les frais d'administration bancaires, les frais liés aux cartes de crédit et les fusionnements de sociétés ont été réglés de façon efficace.

Efficience et efficacité: Au chapitre des stratégies de conformité, une bonne somme de travail a été exécutée aux niveaux conceptuel et opérationnel. De grands projets qui ont été menés à terme résumaient l'information recueillie sur la raison d'être, le fonctionnement et l'efficacité de cinq sous-activités et inspiraient un certain nombre d'améliorations. De vastes projets d'automatisation ont également été élaborés dans les secteurs de la Sécurité des produits, des Marques de commerce, des Brevets, des Faillites et des Corporations, et l'activité de la Consommation s'est dotée d'un réseau à caractère local.

L'activité Droit et politique de concurrence, qui a été réorganisée, a vu la création d'une sous-activité de l'Examen des fusionnements chargée de l'examen des fusionnements et de l'application des dispositions sur les préavis de la nouvelle Loi sur la concurrence. Le Directeur des enquêtes et recherches et les cadres supérieurs de son Bureau ont prononcé de nombreux discours en vue de faire connaître les modifications apportées au droit de la concurrence aux chefs d'entreprises et aux avocats.

Parmi les initiatives de mise en oeuvre de lois, mentionnons l'adoption de modifications aux règlements pris en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, de la Loi sur les poids et mesures, de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, de la Loi sur les produits dangereux, de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, de la Loi sur la faillite, de la Loi sur les dessins industriels et de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Innovation en matière de politiques: Le Ministère a poursuivi sa révision législative permanente en faisant adopter diverses lois (voir page 10). L'élaboration de propositions de modification de diverses lois est également en cours (voir page 7).

Les travaux relatifs aux trois priorités suivantes: sécurité des enfants, crédit et alimentation, ont progressé. Les initiatives prises en vue de mieux faire connaître les services offerts par le Ministère en matière de consommation ont inclus: le premier Forum sur la politique de la consommation présidé par le ministre, un séminaire sur la politique de la consommation auquel des universitaires ont participé, et la publication d'un rapport sur les répercussions de l'Accord sur le libre-échange pour les consommateurs, d'un document de travail et de bulletins d'information trimestriels sur les frais d'intérêt liés aux cartes de crédit.

Le Comité consultatif de la propriété intellectuelle a été mis sur pied en vue d'aider le Ministère à assumer un rôle de chef de file dans le domaine de la propriété intellectuelle; le Ministère joue actuellement un rôle important dans le cadre des négociations du GATT tenues en Uruguay sur des questions commerciales de propriété intellectuelle. Le Programme de l'exploitation de l'information en matière de brevets contribue à établir des rapports plus étroits avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le Ministère, qui a collaboré à d'autres initiatives gouvernementales, a notamment travaillé en étroite collaboration avec le Bureau des négociations commerciales dans les domaines des lois antitrust, de la propriété intellectuelle et des normes au cours des négociations avec les États-Unis relatives à l'Accord sur le libre-échange et a effectué une étude de recherche sectorielle sur les répercussions du libre-échange bilatéral. La formulation des réponses aux recommandations du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes a été menée à terme en ce qui concerne les sous-activités des Poids et Mesures et d'Électricité et Gaz. De la documentation de base a été fournie au Comité permanent de la consommation et des corporations aux fins de ses études sur l'irradiation des aliments, la concentration d'entreprises et la publicité trompeuse. Le Ministère a appuyé des projets d'aide au développement dans les Caraïbes en offrant des conseils sur l'exploitation de l'information technologique que renferment les dossiers de brevets.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme

C'est l'engagement qu'a pris le gouvernement de restreindre les ressources financières, d'harmoniser l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et de recourir de plus en plus au secteur privé pour favoriser le développement économique qui a fourni le contexte essentiel de la planification au Ministère. De plus, il existe plusieurs facteurs de l'environnement qui vont influer sur le travail du Ministère.

La tendance vers l'internationalisation de l'économie se poursuit par les investissements directs et le resserrement des relations contractuelles entre les sociétés. Ces relations contractuelles facilitent la poursuite de la réorganisation des entreprises à l'échelle mondiale et rend toutes les nations plus dépendantes des échanges commerciaux.

Les entreprises coordonnent les divers aspects de la production à l'aide de la technologie de l'information la plus avancée. Cette technologie facilite la transmission de données commerciales, administratives et techniques nécessaire à une production décentralisée. Elle permet de transférer l'assemblage faisant appel à une technologie rudimentaire et le travail de production aux pays où les coûts de la main-d'oeuvre sont faibles. Ce transfert contraint ensuite les pays où les coûts de la main-d'oeuvre sont élevés à recourir à des subventions de l'État et à des mesures protectionnistes.

Les entreprises concentrent leurs énergies concurrentielles sur la production et l'application des connaissances. Elles accordent par conséquence une attention de plus en plus grande à la sécurité des bases de données, à l'utilisation des données sur les ventes, à la protection de la propriété intellectuelle et au secret de fabrication.

La nécessité de perfectionner et d'échanger les connaissances que comportent la technologie ou les services perfectionnés influe sur les règles du commerce international et modifie l'organisation des entreprises. Les fortes pressions permanentes semblent favoriser une meilleure formulation et une plus grande harmonisation des règles internationales en matière de propriété intellectuelle. Étant donné que les accords bilatéraux entre les pays permettent souvent d'améliorer les relations contractuelles entre les entreprises, on continuera de se demander si de tels accords facilitent ou entravent la conclusion d'accords multilatéraux.

Le marché financier dans son ensemble utilise de nouveaux instruments qui s'harmonisent mieux aux préférences de la clientèle pour le risque. Pour utiliser de tels instruments, les institutions financières doivent être importantes et perfectionnées. Par ailleurs, l'intégration de ces instruments entraîne le fusionnement fonctionnel de nombreux marchés financiers auparavant distincts. Le résultat pratique a été l'internationalisation des grandes banques commerciales et leur implantation sur le marché des valeurs mobilières. Les marchés boursiers reflètent maintenant les conditions internationales et entraînent des demandes correspondantes des techniques d'information et de communication. Les réglementateurs font face à la difficulté de contrôler les effets interactifs des nouveaux instruments et des techniques commerciales. Les questions les plus controversées ont été le "commerce programmé" et les contrats à terme d'indices boursiers, dont la combinaison a entraîné une fluctuation considérable au sein des marchés.

Cette fluctuation et la complexité de plus en plus grandes au sein de ces marchés ont coïncidé avec l'utilisation accrue d'instruments d'investissement institutionnel, qui représentent une part de plus en plus grande des épargnes personnelles, en partie parce que les petits investisseurs n'ont ni la compétence requise, ni l'accès à l'information nécessaire pour fonctionner au sein de marchés financiers généralement inconstants. Cependant, les barèmes de tarifs différents et les règles de fonctionnement de ces instruments peuvent semer la confusion chez les consommateurs. Il est également évident que les administrateurs de ces fonds exercent une énorme influence sur l'économie.

Des marchés de consommation distincts se dessinent de plus en plus nettement. Par conséquent, les annonces et les produits sont destinés à des publics de plus en plus ciblés. La surabondance d'informations qui accompagne un produit de renseignements techniques, financiers, d'entretien et personnels sème de plus en plus la confusion. La durée utile des produits est de moins en moins grande et les produits sont fabriqués en fonction des créneaux de consommation. Des produits servent à répondre aux besoins psychologiques des consommateurs par l'entremise de la publicité, de commandites intégrées. Les revues qui annoncent les produits, les vêtements et les divertissements créent une certaine confusion entre les produits et la publicité. Un marché déroutant et le besoin d'identité personnelle entraînent un recours accru aux marques de commerce.

La confusion qui règne au sein du marché ralentit l'adoption de nouvelles techniques par les petites entreprises et entraîne la possibilité d'une plus grande concentration sur le marché. Les sociétés doivent avoir accès à des techniques de commercialisation perfectionnées et à des gens compétents dans le secteur du détail afin d'attirer l'attention des consommateurs et d'obtenir leur confiance en de nouveaux produits. Les consommateurs préfèrent souvent l'assurance que leur procure une marque de commerce établie. Leurs craintes permettent aux importants détaillants d'absorber la concurrence que leur livrent les nouvelles entreprises, ce qui décourage les parties animées d'un esprit d'entreprise. La protection des consommateurs et l'efficacité économique nécessitent que de plus en plus d'attention soit consacrée à permettre aux fabricants d'accéder aux réseaux de détail et à réduire la confusion qui règne chez les consommateurs ainsi que les conséquences anticoncurrentielles qui découlent des solutions apportées par les forces du marché du problème de la confusion du consommateur.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Consommation: L'activité a relevé un certain nombre de défis importants en ce qui concerne l'exécution de ses programmes, l'élaboration de politiques et de règlements et la gestion de ses ressources. Les grandes initiatives préconisées par le Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, la mise en oeuvre des décisions

relatives à la réduction des effectifs ainsi que la poursuite de vastes projets tels que le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ont tous été menés à terme avec succès tel qu'il avait été prévu.

En même temps, l'activité s'est employée activement à élaborer des stratégies d'exécution des programmes visant à optimiser l'utilisation de ses ressources et l'efficacité de ses programmes. Elle s'est également employée à mettre en oeuvre des stratégies opérationnelles telles que l'établissement d'un consensus parmi les clients du Programme et la mise sur pied de programmes volontaires, a mis l'accent sur les inspections dans les principaux domaines de non-conformité et a entretenu des rapports suivis avec le secteur privé, les consommateurs, les ministères et organismes gouvernementaux et les organismes de rédaction de normes au Canada et à l'étranger.

L'activité a été saisie d'importants problèmes de consommation qui ont fait surface, notamment en ce qui concerne les pratiques des institutions financières (p. ex., frais d'administration) et la qualité des produits alimentaires. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'accréditation du secteur de l'Électricité et gaz, et l'activité a atteint ses objectifs liés aux politiques et à la réglementation.

Corporations: L'activité a pris part à un certain nombre d'initiatives, y compris l'adoption du projet de loi C-22 portant modification de la Loi sur les brevets. Des efforts considérables ont été consacrés à la préparation en vue de ces dispositions révisées, qui s'éloignent considérablement de la pratique actuelle. Les groupes concernés dans l'ensemble du Canada ont été consultés au sujet du règlement proposé. Le projet de loi C-60, visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur, a également été adopté et a donné lieu à la création d'une nouvelle Commission du droit d'auteur. Des règlements modifiés ont été adoptés en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, de la Loi sur la faillite et de la Loi sur les dessins industriels. Des propositions ont été élaborées qui visent à modifier la Loi sur la faillite, la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, la Loi sur le droit d'auteur (étape II) et à introduire une nouvelle loi sur la protection des circuits intégrés.

Il a fallu améliorer le niveau de services offerts au grand public afin de répondre de façon adéquate à une demande croissante et de faire connaître l'importance de l'information contenue dans les brevets aux fins du développement industriel. Certaines tentatives ont été faites dans le domaine de l'automatisation, et la mise sur pied de vastes projets d'automatisation se déroule telle qu'elle avait été prévue.

Droit et politique de concurrence: Un certain nombre de nouvelles initiatives en matière de conformité, d'information et d'exécution ont été lancées au cours de 1987-1988. Plusieurs bulletins d'information sont actuellement en cours d'élaboration; le premier bulletin, publié en juin

1988, est un guide d'introduction aux dispositions sur les fusionnements et comprend un exposé sur l'approche qu'a adoptée le Directeur des enquêtes et recherches en ce qui concerne l'examen des fusionnements. D'autres techniques de conformité, qui sont venues se substituer à des poursuites judiciaires, ont été mises à profit dans plusieurs dossiers au cours de l'exercice.

Pour appuyer ces initiatives, plusieurs discours ont été prononcés afin de permettre à l'activité d'informer efficacement et à temps les entreprises et le barreau des changements apportés.

Afin d'assurer le maintien d'un programme de conformité qui réponde aux besoins du marché, l'activité a, au cours de 1987-1988, adopté une nouvelle mesure, à savoir le Forum consultatif du Directeur. Des enseignants et des gens d'affaires invités afin d'aider le Directeur en fournissant des renseignements et des conseils dans des secteurs et sur des points bien précis concernant la politique de concurrence assistent à ces forums.

Administration: Les objectifs en matière de réforme législative ont été atteints avec l'adoption de la Loi sur les brevets, de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et des modifications de la Loi sur le droit d'auteur. En outre, une politique a été élaborée en vue de réviser la Loi sur la faillite. Relativement aux nouvelles législations, des services d'information, d'analyse et de soutien considérables ont dû être fournis par tous les secteurs de l'activité. Les gestionnaires de l'activité ont pu répondre à la demande de services accrue malgré la réduction des effectifs et la dégradation de la base budgétaire. En outre, des évaluations ont été effectuées et des rapports ont été rédigés dans les secteurs de la faillite, des poids et mesures et des communications.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988			
	Budget principal	Total disponible	Réel	**Différence**
Consommation	56 295	55 942	55 096	**846**
Corporations	31 939	58 036	57 617	**419**
Droit et politique de concurrence	15 981	17 277	17 086	**191**
Administration	26 743	28 795	28 189	**606**
	130 958	160 050	157 988	**2 062**
Années-personnes	2 265	2 271	2 247	**24**

Explication de la différence: L'écart de 2,1 millions de dollars (et 24 années-personnes) entre les dépenses réelles de 1987-1988 et le total disponible est en grande partie attribuable à l'excédent salarial relié principalement à la non-utilisation d'années-personnes, non-utilisation qui découle principalement de la difficulté de procéder à la dotation de postes techniques ainsi qu'à la préparation à la réduction des effectifs de 1988-1989.

Suite à la préparation du Budget des dépenses principal de 1987-1988, la répartition initiale a été augmentée de 29 millions de dollars et de six années-personnes en raison surtout:

	(en millions de dollars)
• de la mise en vigueur des modifications de la Loi sur les brevets, y compris un paiement de 25 millions de dollars aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement;	25,5
• de diverses autres initiatives, y compris la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur la concurrence.	3,5

La ventilation par sous-activité figure dans la section III, Renseignements supplémentaires, page 65.

Tableau 3: Recettes de 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Budget principal	Réel	Différence
Consommation	4 600	7 338	2 738
Corporations			
Faillites	3 700	4 776	1 076
Corporations	10 600	12 184	1 584
Propriété intellectuelle			
Brevets	23 787	22 696	(1 091)
Marques de commerce	11 122	12 168	1 046
Droit d'auteur et dessins industriels	932	999	67
Droit et politique de concurrence	1 000	1 265	265
Administration	50	752	702
	55 791	62 178	6 387

Explication de la différence: L'écart de 6,4 millions de dollars entre les recettes réelles et le Budget des dépenses principal de 1987-1988 est principalement attribuable à la hausse des frais de la sous-activité Électricité et Gaz de Consommation, jumelée à une charge de travail accrue découlant de l'attente des services d'utilité publique à l'égard de la hausse des frais et de l'accréditation, à une augmentation importante du nombre de constitutions en société avant le dépôt éventuel d'une nouvelle législation qui comporterait des hausses des frais, et à des ajustements techniques, comme le transfert en revenu du passif comptabilisé des comptes inactifs de dividendes non réclamés et d'actifs non distribués (voir aussi à la page 64).

C. Données de base

1. Mandat et rapport avec d'autres Programmes

Consommateurs et Sociétés Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui fournissent le cadre réglementaire de la vie commerciale au Canada. De plus, le Ministre est chargé, à titre de registraire général du Canada, de délivrer et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Les projets du Ministère complètent d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux des ministères de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de la Santé et du Bien-être social, du Travail, des Transports, des Pêches et Océans, des Finances et de la Justice. Conformément à son mandat à l'égard de la structure juridique du régime des marchés du Canada, les projets du Ministère visent à assurer:

- l'application efficace et efficiente des lois et règlements qui régissent le marché;
- leur pertinence;
- la protection adéquate des consommateurs canadiens et la défense de leurs intérêts.

Les fonctions prévues par la Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés (L.R.C. 1985, ch. C-37) sont liées à la consommation, aux corporations, au droit et à la politique de concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale ainsi qu'aux responsabilités du registraire général du Canada. Aux termes de l'Acte constitutionnel, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

En vertu de ce mandat, le Ministère est chargé d'appliquer une multitude de lois du Parlement visant le cadre juridique du marché. Selon la Gazette du Canada, le Ministre a la responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de 65 lois et règlements administrés en tout ou en partie par Consommateurs et Sociétés Canada.

Il existe aussi des rapports spéciaux avec d'autres organismes dont les activités sont indépendantes de celles du Ministère, mais qui font partie du ministère des Consommateurs et des Sociétés:

- La Loi sur la concurrence prescrit un rôle distinct pour le Tribunal de la concurrence lorsqu'il s'agit de maintenir et d'encourager la concurrence au sein de l'économie canadienne.

- La Loi sur les produits dangereux a été modifiée afin d'intégrer les dispositions relatives à la mise en oeuvre du SIMDUT, y compris la création du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Le Conseil permet de rendre des décisions indépendantes sur les demandes de dérogation aux exigences en matière de divulgation du SIMDUT et de gérer un processus d'appel autonome, tandis que la sous-activité Sécurité des produits du Ministère a, entre autres, des responsabilités en ce qui concerne la politique de réglementation et l'examen de la législation.

- Les récentes modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur prévoient la création de la Commission du droit d'auteur, qui sera indépendante de la sous-activité du Droit d'auteur et des dessins industriels du Ministère. La Commission sera une cour d'archives supérieure chargée d'entendre les demandes faites par les usagers et les sociétés de gestion en faveur des titulaires d'oeuvres protégées en vertu de certains articles de la Loi sur le droit d'auteur ainsi que de fixer les redevances et toutes les autres conditions connexes.

- Les modifications de la Loi sur les brevets ont comporté la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui est indépendant de la section des Brevets du Ministère. L'objectif du Conseil est de veiller à ce que les prix imposés par les titulaires de brevets pour les médicaments vendus au Canada ne soient, de l'avis du Conseil, pas excessifs. Le Conseil doit également surveiller les tendances relatives aux prix de tous les médicaments et les activités de recherche-développement auxquelles se livrent les titulaires de brevets au Canada, et rendre compte de ces tendances et activités.

Pour de plus amples renseignements, voir les Parties III du budget des dépenses de ces organismes.

Le Ministère a également collaboré à la création du Comité de réexamen du service postal.

Le sous-registraire général adjoint est responsable de l'administration du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat, établi par le Premier ministre. Il a aussi des responsabilités particulières en ce qui à trait aux personnes nommées par le Premier ministre, par les ministres et par le gouverneur en conseil.

2. Objectif du Programme

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés a pour objectif de "promouvoir le déroulement équitable et efficace des opérations sur le marché canadien".

3. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activités: Le Programme de Consommateurs et Sociétés comprend quatre activités, dont trois se situent au niveau opérationnel et comportent des sous-objectifs particuliers. La quatrième est responsable de l'administration du Ministère. Chaque activité est divisée, s'il y a lieu, en sous-activités d'après les fonctions propres du Ministère. Le tableau 4 présente un aperçu des activités et sous-activités du Ministère.

Tableau 4: Structure par activités

Structure par activités

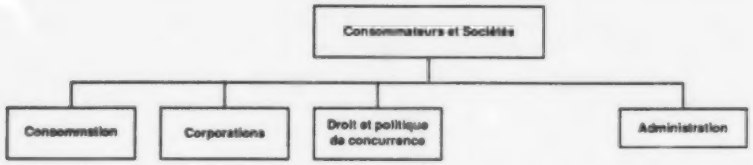

Organisation

									Total
Total des dépenses ($000)	59 803	57 309	19 232	12 539	2 636	11 953	3 199	1 559	168 212
Années-personnes	993	580	281	123	40	173	80	20	2 230

* Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du Ministre des questions liées à la Loi sur la concurrence.

** Un montant de 3,8 millions de dollars et 18 années-personnes pour le Comité de réexamen du service postal ont été reflétés à l'intérieur du budget de la sous-activité de la Coordination des politiques.

Organisation: À l'exception de l'Administration, chaque activité est dirigée par un cadre qui relève directement du sous-ministre. En outre, dans le cas de l'activité du Droit et de la politique de concurrence, le chef de l'Activité est le Directeur des enquêtes et recherches, qui rend compte annuellement des questions liées à la Loi sur la concurrence au Parlement par l'intermédiaire du Ministre, conformément à la Loi. En plus de ses responsabilités ministérielles générales, le sous-ministre s'occupe également de l'activité de l'Administration, dont les chefs relèvent directement de lui.

L'activité de l'Administration regroupe les services centraux des finances, de l'administration, du traitement électronique des données et du personnel. Le Secrétariat du Ministère fournit des services de soutien au sous-ministre et au Ministère et facilite leurs rapports avec le Ministre, le Cabinet et les comités parlementaires. Il est également chargé d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Placé sous la direction d'un sous-ministre adjoint, la sous-activité de la Coordination des politiques est responsable de la recherche, de l'analyse et de la liaison dans le domaine des politiques ministérielles, de la réforme législative, des communications et de l'évaluation des programmes. Un comité spécial, le Comité de réexamen du service postal, a été créé avant l'adoption de la législation afin de pouvoir mettre en oeuvre le nouveau processus dans un délai très court.

L'Administration centrale du ministère des Consommateurs et des Sociétés se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. Le programme est exécuté par l'Administration centrale et par les bureaux situés dans cinq régions géographiques.

Section II
Analyse par activité

A. Consommation

Objectif

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, d'informer, d'aider et de représenter les consommateurs et d'assurer l'exactitude des transactions du marché fondées sur la mesure.

Description

L'activité de la Consommation vise à promouvoir un marché sûr, discipliné et juste, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. Avec l'avis des autres ministères et organismes et des secteurs privé et sans but lucratif, l'activité élabore et fait respecter des règlements et applique des programmes volontaires en vue de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien, de favoriser une concurrence équitable en ce qui a trait à l'identification et la présentation des produits et de promouvoir l'exactitude et l'équité des transactions fondées sur la mesure. L'activité applique des mesures visant à corriger les situations qui pourraient mettre en danger les intérêts des participants au marché.

L'activité se compose de cinq sous-activités opérationnelles:

Poids et Mesures: est chargé d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce des marchandises et des services dont la vente est fondée sur la mesure. Elle définit les unités de mesure à utiliser dans le commerce, calibre et certifie les étalons de mesure, vérifie et approuve les prototypes d'appareils de pesage et de mesurage et, grâce à un programme régional d'inspection, certifie les appareils d'essai utilisés par les secteurs privé et public, s'assure de l'exactitude et de la bonne utilisation de tous les appareils de poids et mesures destinés au commerce et vérifie la quantité nette des marchandises emballées dont la vente est fondée sur la mesure.

Électricité et Gaz: est chargé d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce de l'électricité et du gaz. Elle fixe les spécifications relatives aux unités de mesure et au rendement et à l'utilisation des compteurs, calibre et certifie les étalons de mesure utilisés par les secteurs privé et public, examine et approuve les prototypes de compteurs, vérifie le rendement des compteurs avant leur utilisation et les revérifie périodiquement, vérifie sur place le rendement et la configuration de systèmes métrologiques complexes et applique un programme

d'accréditation des entreprises privées qui vérifient les compteurs, y compris la vérification de la qualité. Elle enquête aussi sur les conflits entre acheteurs et vendeurs d'électricité et de gaz et joue le rôle d'arbitre.

Produits de consommation: est chargé de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue d'éviter la publicité trompeuse sur le marché. Au moyen de ses activités de conformité, elle tente de dépister et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses au niveau de l'emballage, de l'étiquetage, des déclarations de la qualité, de la quantité et de la composition et de l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et non alimentaires afin que les consommateurs disposent des renseignements exacts dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux.

Sécurité des produits: est chargé de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux offerts sur le marché. Grâce à ses activités régionales d'inspection et de conformité, elle décèle les dangers que posent les produits, établit la réglementation qui s'impose et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché.

Services aux consommateurs: décèle, analyse et exprime les questions de consommation et collabore avec les milieux d'affaires, les organisations sans but lucratif et les organismes gouvernementaux pour régler ces questions. Elle gère un programme d'aide financière pour les organisations sans but lucratif qui réalisent des projets liés aux intérêts des consommateurs. En outre, elle applique la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Les sous-activités opérationnelles susmentionnées sont appuyées par un personnel administratif, tant à l'Administration centrale que dans les régions.

Administration: comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des services de gestion, les bureaux régionaux et les unités régionales des finances, de l'administration et du personnel.

Opérations: Les immobilisations, les frais juridiques et certains équipements destinés aux bureaux régionaux sont imputés aux fonds de ce budget centralisé.

La plupart des ressources humaines se trouvent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, à savoir dans cinq bureaux régionaux et dans d'autres bureaux situés d'un bout à l'autre du pays.

Sommaire des ressources

L'activité de la Consommation représente environ 36 % du budget du Ministère de 1989-1990. Les dépenses relatives au personnel accaparent environ 75 % du total de l'activité.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Poids et Mesures	**15 912**	**299**	15 372	306	14 480	296
Électricité et Gaz	**10 088**	**196**	9 968	197	9 535	199
Produits de consommation	**13 736**	**266**	13 563	276	12 308	266
Sécurité des produits	**6 554**	**98**	6 042	93	5 911	94
Services aux consommateurs	**4 193**	**46**	5 706	42	4 092	43
Administration	**4 563**	**88**	4 729	87	5 187	93
Opérations	**4 757**	**-**	4 017	-	3 583	-
	59 803	**993**	59 397	1 001	55 096	991
Recettes	**6 800**		6 250		7 338	

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 0,4 million de dollars supérieurs et de huit années-personnes inférieurs à la prévision de dépenses de 1988-1989.

Le Ministère ne peut disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 64.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La majeure partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application des règlements établis en vertu de diverses lois relatives à l'exactitude des mesures et à la probité des transactions fondées sur la mesure, ainsi qu'à la sécurité, à la qualité, à la quantité, à l'étiquetage et à l'annonce des produits de consommation. Les activités d'application de la loi passent par un programme d'inspection appuyé par les laboratoires d'essai.

La mesure des taux de conformité c.-à-d. le pourcentage de compteurs ou d'appareils utilisés jugés conformes aux exigences des lois applicables, est l'un des principaux moyens d'évaluer le rendement du marché à l'égard des lois appliquées par l'activité et, jusqu'à un certain point, l'efficacité de deux sous-activités de l'activité (Poids et Mesures et Électricité et Gaz). La sous-activité des Produits de consommation se sert également des renseignements sur la conformité pour l'application de ses programmes, et, bien que les données disponibles

soient utiles à un certain niveau de précision, elles ne se prêtent guère à des regroupements significatifs.

Les indicateurs du taux de conformité, présentés aux tableaux 6 et 7 sont fortement regroupés et fluctuent selon plusieurs facteurs. Par exemple, le taux global de conformité des petits appareils et des appareils à grand débit constitue une moyenne des taux de conformité pour chacune des diverses catégories d'appareils. Ainsi, la conformité globale varie selon la gamme d'appareils inspectés pendant une période donnée.

Poids et Mesures: La charge de travail de la sous-activité est fonction des exigences législatives et de la fréquence des inspections dont les produits et les appareils en service doivent faire l'objet pour être conformes à la loi. La Loi sur les poids et mesures exige que les modèles d'appareils soient approuvés, que les nouveaux appareils soient inspectés avant d'être utilisés et que leur conformité soit périodiquement vérifiée selon un cycle optimal de couverture et une mise en application sélective. Les étalons de mesure doivent être calibrés et certifiés régulièrement. Les stratégies d'inspection comportent deux volets: d'abord, l'inspection cyclique de tous les appareils utilisés dans le commerce pour assurer une couverture universelle du marché à des intervalles de quelques années; ensuite, l'inspection sélective des domaines où la non-conformité est élevée. Les appareils de pesage installés dans les élévateurs à grain régionaux doivent, de par la loi, être inspectés et certifiés tous les ans.

Comme par les années antérieures, les taux globaux de conformité ne devraient pas varier fortement au cours de 1989-1990, et la sous-activité continuera de consacrer des ressources d'inspection aux domaines qui présentent les problèmes les plus graves (types d'appareils à faible conformité et à forte incidence économique sur le marché) aux dépens d'une couverture complète du marché. Des efforts seront encore déployés pour améliorer l'évaluation de la valeur économique de la non-conformité et pour élaborer davantage des stratégies de conformité rentables. De concert avec la Division de l'évaluation des programmes, des indicateurs économiques provisoires ont été élaborés: ils serviront à titre expérimental en 1989-1990 pour déterminer partiellement le travail d'inspection prioritaire. Une évaluation de ce projet permettra d'établir si cette approche est possible.

En 1987-1988, la sous-activité a inspecté au-delà de 252 000 appareils; 41 300, ou 17 %, d'entre eux ont été jugés non conformes, et des mesures correctives ont été prises par la suite (environ le même pourcentage que pour les années antérieures). En fonction de critères d'échantillonnage établis par l'actuelle législation pour la vérification de la quantité nette, 28 % des emballages échantillonnés ont été jugés non conformes et plus de 290 000 emballages ont été saisis et détenus pour que les lots comprenant des emballages non conformes soient corrigés. Le programme a continué de privilégier l'inspection des appareils et des établissements où des problèmes sont connus ou soupçonnés.

Les niveaux de conformité enregistrent une légère amélioration, bien que certains types particuliers d'appareils et d'établissements continuent de présenter de graves problèmes. La sous-activité essaiera de les régler par le biais d'un programme d'inspections sélectives visant certains appareils, commerçants ou domaines de grande valeur monétaire.

Les services de laboratoire sont de plus en plus appelés à examiner et à approuver des appareils de pesage et de mesure nouveaux et modifiés. En 1987-1988, l'industrie a fait vérifier plus de 340 appareils de mesure de masse et de volume. En outre, il a fallu calibrer et certifier au-delà de 44 000 étalons de pesage et de mesure du gouvernement et de l'industrie.

Tableau 6: Taux de conformité - Poids et Mesures

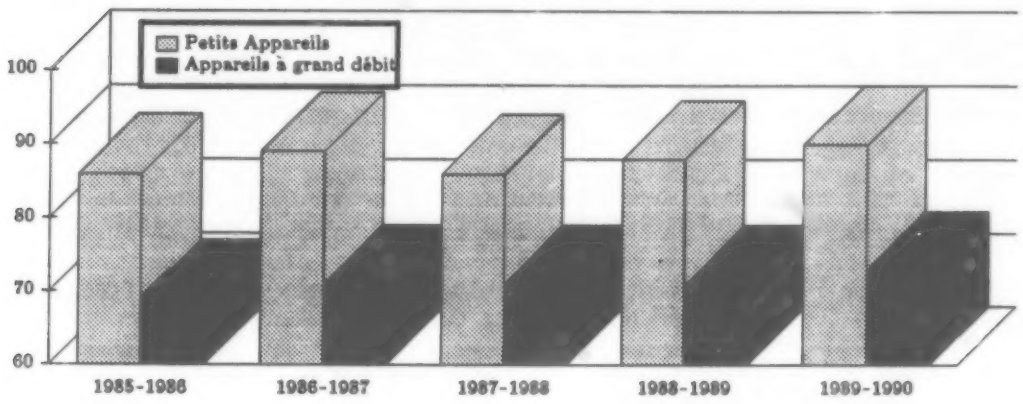

Deux études d'évaluation ont été terminées dans le domaine des poids et mesures. La première étude, réponse complémentaire donnée au Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, porte sur les possibilités de privatisation ou de récupération des coûts de fonctionnement de Poids et Mesures. Les résultats de cette étude montrent clairement qu'il ne serait pas possible d'élaborer une nouvelle politique qui remplacerait les inspecteurs gouvernementaux par des agences de service "tierces" ou qui prévoirait que des agences de réparation ou des fabricants certifieraient les appareils. Une stratégie de réforme a été élaborée. Elle comprend le repérage de plusieurs types d'inspection pour lesquels les droits seront augmentés avec le temps pour mieux refléter les coûts de l'inspection et les avantages pour les acheteurs et les vendeurs, et la poursuite des discussions, avec le ministère de la Justice, concernant l'expérience des ministères dans la

première étape de l'initiative de mises à l'amende. La seconde étude a permis de mieux mesurer le rendement et l'incidence des ressources d'inspection de Poids et Mesures dans le but d'améliorer, par un ciblage plus approprié, le rendement des inspections par rapport à l'argent dépensé.

Electricité et Gaz: Grâce à un système cohérent et intégré d'opérations techniques et administratives, la sous-activité vise à assurer une norme de mesure nationale et uniforme pour tous les niveaux du commerce. La Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz exige que tous les compteurs destinés au commerce soient vérifiés avant leur utilisation et périodiquement revérifiés pour atténuer l'incidence économique de la diminution de l'exactitude des mesures. L'approbation, par les laboratoires de la sous-activité, des prototypes de compteurs est une condition préalable à la vérification des compteurs. Les instruments de mesure complexes qui se trouvent dans les établissements commerciaux et industriels comportent plusieurs fonctions de mesure et appellent une attention particulière, étant donné les éventuelles conséquences économiques de leurs imprécisions. La vérification de ces instruments se fait sur place.

Tout le travail de vérification est exécuté par des inspecteurs travaillant dans les régions ou, parfois, par des organismes privés admissibles en vertu d'un programme d'accréditation. Pour appuyer les tâches précitées, les laboratoires maintiennent des normes de référence que l'on peut trouver dans les normes du Conseil national de recherches du Canada et calibrent des étalons de travail et des instruments de mesure à l'usage des inspecteurs et des vérificateurs de compteurs accrédités. Comme pour la vérification, il faut calibrer périodiquement les étalons pour déceler et corriger les inexactitudes.

La sous-activité contrôle environ 14 millions de compteurs d'électricité et de gaz au Canada, qui mesurent une énergie valant quelque 20 milliards de dollars par an. Deux millions de compteurs appartenant à plus de 1 200 services publics et fabricants devraient faire l'objet d'une vérification ou d'une revérification en 1989-1990; la plupart seront inspectés à l'aide de techniques d'échantillonnage probabiliste. De même, des systèmes de mesure complexes (installations) seront inspectés à l'aide de techniques d'échantillonnage.

La mise en oeuvre du programme d'accréditation volontaire se poursuivra; de plus en plus de fabricants et de services publics devraient s'intéresser à l'élaboration de programmes d'assurance de la qualité afin de remplir les conditions voulues pour devenir vérificateurs de compteurs accrédités, surtout en raison des hausses des droits d'inspection. Les recettes pour 1987-1988 ont dépassé les 5,0 millions de dollars. Comme les recettes sont proportionnelles au nombre de compteurs vérifiés par les inspecteurs gouvernementaux, elles diminueront à cause du programme d'accréditation.

En 1987-1988, la sous-activité a jugé la conformité de 2,4 millions d'appareils de mesure et en a refusé 138 000 pour non-conformité aux exigences législatives. En outre, au-delà de 15 000 instruments de mesure complexes (installations) ont été inspectés, et près de 3 000 d'entre eux ont été refusés pour non-conformité. Le nombre de refus n'enregistre aucun changement important par rapport aux données historiques. Les erreurs de mesure décelées par l'inspection de ces installations représentaient au-delà de 20 millions de dollars. Environ 8 000 mesures contestées ont fait l'objet d'une enquête et d'un arbitrage; 2 500 d'entre elles ont donné lieu à la détection et à la correction d'une non-conformité. Plus de 200 examens d'approbation ont été effectués sur des modèles de compteurs nouveaux et modifiés, et près de 1 000 calibrages d'étalons ont été exécutés à l'appui des diverses activités d'inspection. Aucun changement important n'est prévu pour cette charge de travail.

Tableau 7: Taux de conformité - Électricité et Gaz

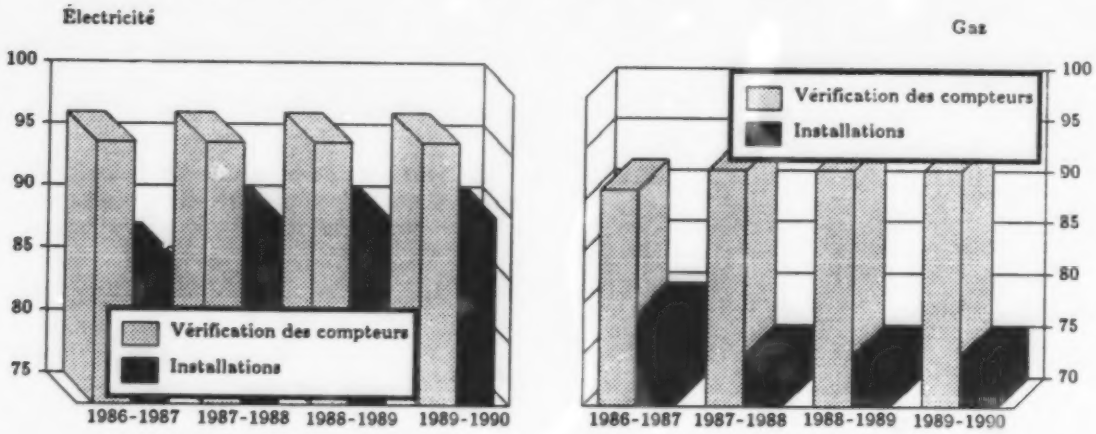

Produits de consommation: Dans le cadre de son programme d'inspection, la sous-activité surveille le marché pour déceler les produits non conformes à la législation et prendre les mesures correctives qui s'imposent. Produits de consommation fait respecter la législation et applique des programmes volontaires qui touchent environ 300 produits de consommation portant sur 40 000 marques, dont la consommation annuelle représente environ 50 milliards de dollars.

En 1989-1990, Produits de consommation réalisera un programme de conformité destiné à détecter et à corriger les fraudes et continuera de porter son attention, en matière d'inspection, sur les produits non conformes aux niveaux de la fabrication, de l'importation, du gros et du détail. L'élaboration et l'utilisation accrues d'outils analytiques faciliteront la détection des infractions. Les initiatives en matière d'examen et de réforme réglementaires continueront d'avoir la priorité. Les principales initiatives en matière de politique et de réglementation comprendront des questions comme les aliments irradiés, l'étiquetage

nutritionnel et les Tailles Canada standard pour les vêtements. Conformément à la stratégie gouvernementale en matière de réforme réglementaire, la sous-activité participera à l'évaluation et à l'adaptation de la réglementation actuelle en vue d'accroître la compatibilité avec les conditions du marché, d'assurer un haut niveau de consultation dans le repérage et la solution des problèmes du marché et d'examiner les exigences de façon à éliminer les interventions inutiles ou excessives.

La sous-activité réalisera des initiatives conformes aux décisions du Cabinet concernant l'inspection ou la réglementation des aliments par le gouvernement fédéral, particulièrement en mettant en oeuvre et en suivant de près les Protocoles d'entente révisés avec Pêches et Océans Canada (P&O) et avec Santé et Bien-être social Canada (SBSC). Le premier, avec P&O, porte sur la mise en application, par le Ministère, de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson au niveau du détail; le second, avec SBSC, concerne le partage de l'application de la partie "aliments" de la Loi et du Règlement sur les aliments et drogues.

En 1987-1988, la sous-activité a effectué plus de 30 000 inspections dans des établissements à tous les niveaux du commerce, dans le cadre d'une stratégie d'inspection à multiples facettes. Ces inspections ont permis de déceler plus de 78 000 problèmes ou infractions, et des mesures correctives ont été prises. La plupart des infractions concernaient des produits alimentaires. La sous-activité a privilégié la conformité volontaire avant de prendre des mesures coercitives plus sévères; près de 78 % de ces mesures ont supposé la sensibilisation et la consultation, tandis que les poursuites et les saisies n'ont représenté que 1 % des mesures prises.

Une étude d'évaluation de la réglementation du secteur alimentaire a été effectuée en réponse aux observations du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes sur le besoin permanent de réglementation dans ce domaine. L'étude a fait état de la nécessité continuelle de renseigner les consommateurs sur les aliments vendus au détail et a relevé des modifications à apporter aux normes et aux exigences d'étiquetage en vue d'améliorer l'efficacité et l'incidence du programme.

Sécurité des produits: La sous-activité fait respecter la Loi sur les produits dangereux en vertu de laquelle 38 groupes de produits sont interdits (p. ex., pigments au plomb dans les peintures) et en réglemente 41 autres (p. ex., jouets et meubles pour enfants, étiquetage des produits chimiques domestiques et inflammabilité des textiles).

La charge de travail de la sous-activité continuera de dépendre principalement des produits utilisés dans les activités de loisirs et par les personnes âgées, ainsi que de produits comme des chimiotoxiques et des articles d'occasion. La sous-activité continuera de chercher activement à régler les problèmes de sécurité que présentent les produits utilisés par les bébés et les enfants; l'élaboration d'une

politique et d'une réglementation reliées au nouveau Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) sera également en tête des priorités. Des programmes volontaires et d'autres formes d'autoréglementation par l'industrie ainsi que des programmes d'information visant à promouvoir la sécurité des produits et à mettre les consommateurs en garde contre les produits dangereux seront les principaux outils non réglementaires utilisés pour assurer la conformité sur le marché.

En 1987-1988, la sous-activité a été mêlée de près à la mise en oeuvre du SIMDUT, qui renforce le mandat législatif à l'égard des produits chimiques utilisés au travail. Elle a joué un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du programme et a notamment participé à la création du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. D'autres initiatives ont été: par suite de propositions législatives visant à faire relever le tabac de la Loi sur les produits dangereux, la sous-activité a répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part du public sur ce sujet; un accord a été conclu avec l'industrie des boissons gazeuses pour que soient adoptées des normes plus sévères au sujet des bouteilles réutilisables et que soit organisée une campagne d'information des consommateurs. La publication d'une édition revue de "Votre enfant est-il en sécurité?", brochure distribuée aux nouvelles mamans dans des cours prénataux et par d'autres moyens, a constitué une importante initiative; un accord est intervenu avec les Canadian Juvenile Products Manufacturers pour que soit mis en oeuvre un programme d'autoréglementation visant la sécurité des chariots d'enfant (marchettes); et un règlement visant à améliorer la sécurité des tentes a été publié.

Les inspecteurs de la sous-activité ont visité plus de 10 000 établissements (à peu près le même nombre qu'au cours des années antérieures) dans le cadre d'une stratégie conçue pour surveiller le marché et prendre des mesures correctives à l'égard de produits dangereux particuliers lorsqu'une non-conformité était décelée.

Une étude d'évaluation a permis d'examiner l'exploitation et l'efficacité du spectacle de marionnettes Plutus et Saturnien, programme estival visant à sensibiliser les enfants à la sécurité. L'étude a proposé d'apporter des modifications opérationnelles et administratives au programme pour en accroître l'efficacité. Les modifications proposées au processus de planification ont été mises en oeuvre, et le programme a été élargi pour comprendre de nouveaux endroits.

Services aux consommateurs: La sous-activité favorise et protège les intérêts des consommateurs canadiens en amorçant, en recommandant et en coordonnant des programmes dans les secteurs public, privé et bénévole. Elle applique également la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, qui régit près d'un million de transactions d'escompte chaque année.

En 1989-1990, Services aux consommateurs concentrera ses efforts

sur d'importantes initiatives visant à promouvoir les intérêts des consommateurs, sur des problèmes de consommation nationaux et sur son apport à la fonction de mise en application de politique du Ministère aux chapitres de la défense des intérêts des consommateurs sur le marché et des décisions du gouvernement; à cette fin, la sous-activité devra continuer à examiner la législation actuelle du Ministère en matière de consommation et inclure des voies de recours plus efficaces pour les consommateurs. En particulier, grâce à son programme de financement des associations de consommateurs et de bénévoles, elle continuera à appuyer des projets qui portent sur des questions intéressant la majorité des consommateurs sur le marché et à entreprendre des initiatives destinées au secteur des affaires, des organismes sans but lucratif et aux ministères en vue d'améliorer les politiques et les services au bénéfice des consommateurs.

En 1987-1988, la sous-activité a réalisé divers projets en matière de politiques et de recherches à l'appui d'initiatives de consommation. La sous-activité a également contribué au travail du Ministère sur les répercussions de l'Accord de libre-échange sur les consommateurs. Elle a collaboré avec les provinces à des groupes de travail fédéraux-provinciaux sur les garanties prolongées et les campagnes de souscription à des fins charitables et a participé activement au Groupe de travail fédéral-provincial sur la sensibilisation des consommateurs et à l'équipe du Ministère chargée d'examiner la Loi sur les produits dangereux. La sous-activité a collaboré avec le ministère des Finances à l'élaboration d'une réponse du gouvernement à la question de la tarification des services bancaires et a effectué des recherches sur l'efficacité de la protection des consommateurs dans le domaine du traitement électronique de fonds. Elle a également participé, avec le secteur privé, les pouvoirs publics et les forces policières, à la prévention des fraudes à la carte de crédit.

B. Corporations

Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, le fonctionnement efficace du régime de l'insolvabilité, la protection et la promotion de la propriété intellectuelle et industrielle et l'enregistrement des lobbyistes.

Description

L'activité des Corporations se compose de cinq sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle, Enregistrement des lobbyistes et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Près de 80 % du personnel de l'activité des Corporations travaille à l'Administration centrale, et la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 bureaux au Canada.

Faillites: est chargé de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de surveiller la qualité de l'administration des actifs des faillis par les syndics du secteur privé en veillant à ce que les créanciers soient traités équitablement et de dépister les infractions commises dans le cadre des procédures d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est également responsable de la gestion des fonds de fiducie reliés aux faillites (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 67).

Corporations: est principalement chargé de constituer les sociétés sous régime fédéral, de veiller à ce que la loi soit respectée et de rendre les renseignements sur les sociétés accessibles au public. Le Directeur des corporations, par délégation du Ministre, est aussi responsable de l'administration de fonds de fiducie établis en vertu de la Loi sur la liquidation (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 67).

Propriété intellectuelle: est chargé d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de s'assurer que l'information acquise, en contrepartie de ces droits peut être consultée pour promouvoir l'exploitation de techniques innovatrices au Canada.

Enregistrement des lobbyistes: est chargé de l'enregistrement des lobbyistes et de la tenue d'un registre accessible au public pour consultation.

Administration: est chargé de la coordination et de l'administration générales des ressources financières et humaines des sous-activités.

Sommaire des ressources

L'activité des Corporations compte pour environ 34 % du budget de 1989-1990 du Ministère. Les dépenses en personnel représentent environ 80 % des ressources totales de l'activité à l'exclusion des paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement (25 millions de dollars).

Tableau 8: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1989-1990**		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P
Faillites	**8 532**	**135**	8 187	137	8 122	141
Corporations	**2 900**	**53**	2 804	56	2 836	55
Propriété intellectuelle						
Brevets	**39 673**	**264**	40 694	260	39 820	257
Marques de commerce	**4 306**	**82**	4 831	87	5 391	96
Droit d'auteur et dessins industriels	**622**	**13**	576	13	719	16
Enregistrement des lobbyistes	**684**	**4**	312	1	-	-
Administration	**592**	**9**	874	9	729	9
	57 309	**560**	58 278	563	57 617	574

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 1,0 million de dollars et de trois années-personnes inférieurs à la prévision de dépenses de 1988-1989. La différence reflète principalement les ressources autorisées pour 1988-1989 seulement pour les besoins provisoires au titre des initiatives du Bureau des brevets partiellement compensées par trois années-personnes additionnelles. Voir aussi la section I, Aperçu du Programme, page 8.

Tableau 9: Recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Faillites	**3 900**	4 828	4 776
Corporations	**12 000**	12 000	12 184
Propriété intellectuelle			
Brevets	**25 046**	23 702	22 696
Marques de commerce	**13 158**	12 245	12 168
Droit d'auteur et dessins industriels	**1 016**	991	999
	55 120	53 766	52 823

Explication de la différence: La prévision des recettes de 1989-1990 est de 1,4 million de dollars supérieure à la prévision des recettes de 1988-1989. La différence reflète principalement les augmentations basées sur le taux prévu de croissance de la charge de travail normale au Bureau des brevets et l'effort croissant de l'enregistrement de documents et d'automatisation reliés au secteur des marques de commerce.

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Des grilles tarifaires sont établies à l'égard des services qui accordent un avantage direct aux bénéficiaires. Pour de plus amples renseignements, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 64.

Information sur le rendement et justification des ressources

Comme toutes les opérations de l'activité ont trait à l'application de lois, les besoins en ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public à l'égard des services expressément prévus par la loi, compte tenu des niveaux de service appropriés. La demande de services s'est accrue parallèlement à la reprise économique. La charge de travail découlant par exemple des services liés à la constitution en société, aux faillites et à la propriété intellectuelle a augmenté. Il est possible d'établir un rapport valable entre les résultats et les ressources seulement au niveau des sous-activités.

Faillites: La sous-activité a pour objet de rendre à un usage plus productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la supervision de l'administra-

tion des faillites et des concordats commerciaux par ces derniers, ainsi que l'enregistrement et la publication des procédures de faillite. Toutefois, comme l'application de la loi est confiée en grande partie au secteur privé, sous la supervision du Surintendant, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration de politiques et de lignes directrices, ainsi que des activités continues de surveillance et de suivi, des vérifications et des enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche du régime des faillites.

Au cours de 1987-1988, la sous-activité a commencé à définir les exigences applicables au successeur de son système automatisé. Une approche progressive a été adoptée afin d'assurer une mise en oeuvre opportune et réalisable. Des efforts seront faits en 1989-1990 en vue de renforcer la fonction de vérification du syndic. En ce qui concerne la charge de travail, le nombre de requêtes de mise en faillite déposées a augmenté encore une fois cette année, et la tendance à la hausse se poursuit.

Le tableau 10 offre une comparaison du nombre de procédures de faillites, du coût unitaire exprimé en dollars courants et de l'étendue. Cette dernière sert à mesurer les activités clés prévues par la loi: dépôts en faillite, présidence des assemblées des créanciers, émission de lettres d'observations et interrogation des faillis. Le taux équivaut au pourcentage de l'ensemble des diverses activités prévues par la loi dont s'est acquittée la sous-activité.

Tableau 10: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi

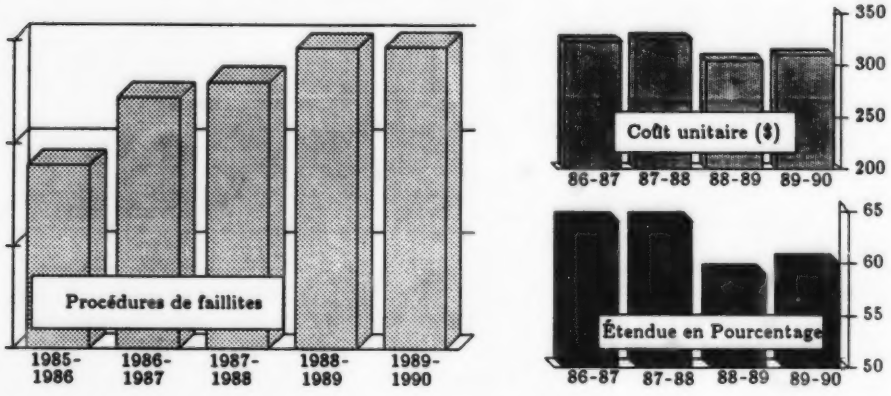

Une évaluation des objectifs et des mesures de rendement de la sous-activité des Faillites a été effectuée. L'étude a déterminé de nouveaux indicateurs de rendement et d'efficacité qui pourraient aider la direction à améliorer la planification du travail et la mesure du rendement. L'activité a examiné le rapport et des propositions font actuellement l'objet de discussions.

Corporations: La sous-activité a pour mandat de réglementer la constitution des sociétés fédérales et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, elle doit, par l'intermédiaire de sa Division des services corporatifs, certifier les articles de constitution en société ou les modifications qui y sont apportées, traiter les dépôts en vertu de la loi, s'occuper d'activités de dissolution dans les cas de non-conformité aux exigences des textes de loi et fournir des renseignements sur la situation et le rendement des sociétés. Elle doit aussi, par l'intermédiaire de sa Division des enquêtes et de l'application de la loi, trancher les demandes de dispenses aux obligations légales et, sous réserve des ressources dont elle dispose, mener des activités d'application de la loi et des enquêtes.

La charge de travail et les coûts unitaires exprimés en dollars courants figurent au tableau 11.

Tableau 11: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi

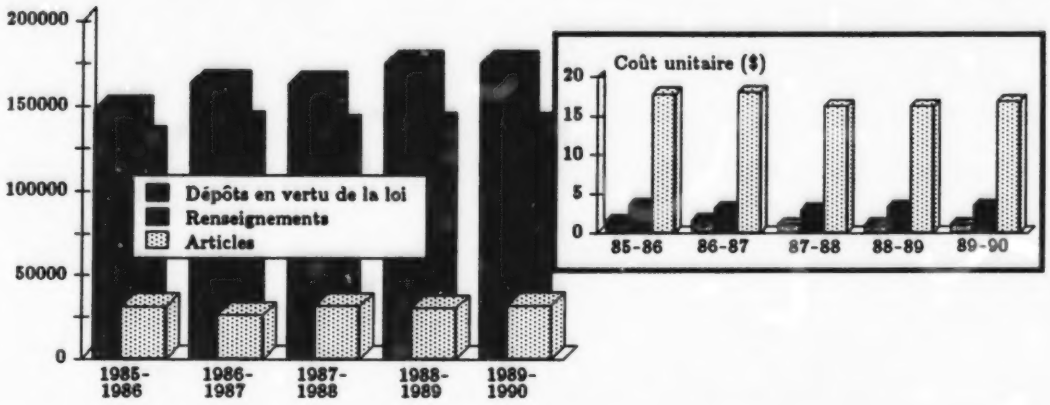

Les constitutions en société continuent d'augmenter et la croissance du nombre de sociétés entraîne des conséquences à long terme sur les ressources à cause des diverses exigences de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral concernant les dépôts en vertu de la loi et les renseignements à communiquer (par exemple celles sur les déclarations annuelles et les états financiers). En ce qui a trait à la demande de services, la sous-activité a dû faire face à une augmentation de 21 % du nombre de demandes de statuts de constitution en société, de continuation, de fusion, etc. Le nombre de sociétés actives, qui détermine la charge de travail globale, est passé de 159 300 en 1986-1987 à 162 600, et ce, malgré la dissolution de plus de 7 300 sociétés en défaut au cours de l'année. En outre, des modifications environne-

mentales dans le monde des affaires ont donné lieu à des augmentations des activités d'offre de prise de contrôle, des arrangements en vertu d'une ordonnance judiciaire, etc. Cette situation a eu un effet à la fois sur la charge de travail et sur l'orientation de la sous-activité, puisque la protection des droits des actionnaires minoritaires a dû augmenter proportionnellement.

La sous-activité a procédé à l'évaluation d'un système de traitement à image intégrée afin d'automatiser ses fichiers imprimés et de remplacer ses systèmes vieillissants de traitement de données et de texte.

Propriété intellectuelle: Pour atteindre son objectif qui est d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de faciliter la diffusion de l'information technologique, la Direction générale de la propriété intellectuelle doit examiner, délivrer et enregistrer ou rejeter des demandes concernant des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur et des dessins industriels.

Le tableau suivant fait état de l'évolution de la charge de travail et des coûts unitaires (en dollars courants).

Tableau 12: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets et Marques de commerce

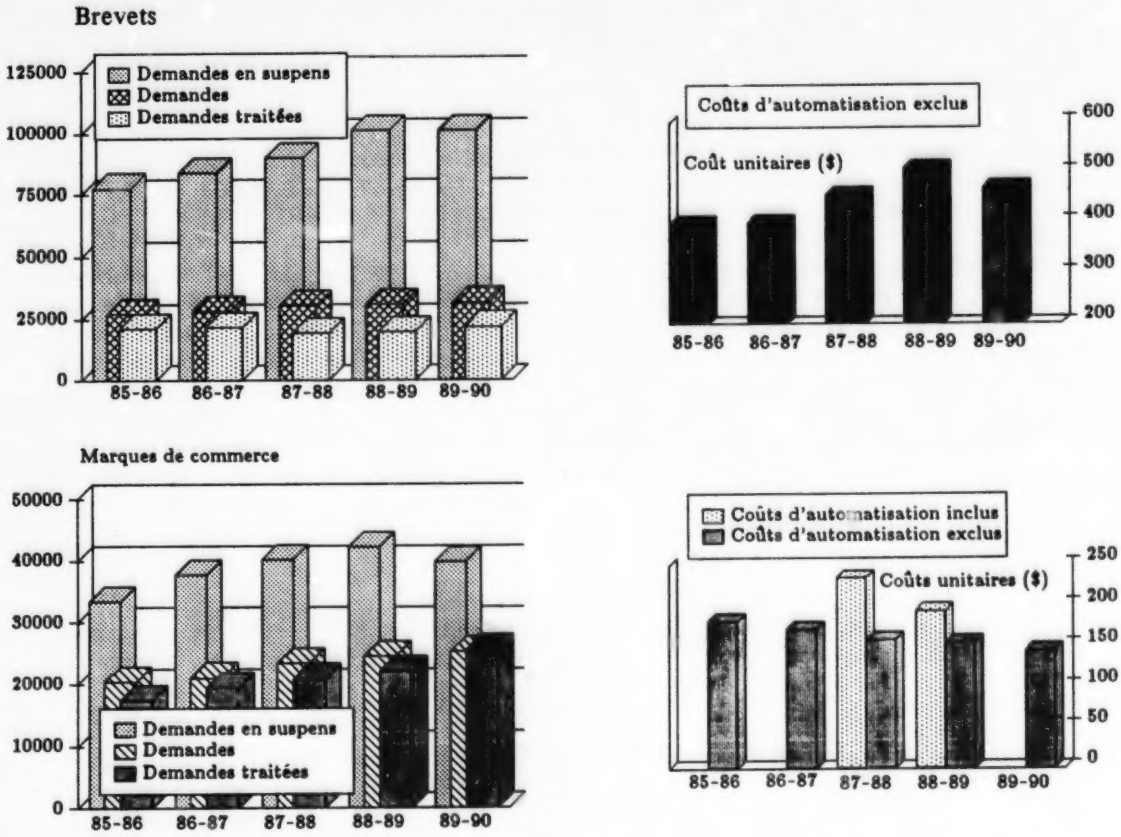

Au cours de 1987-1988, la sous-activité a reçu un total de 30 216 demandes de brevet, et le nombre de demandes en suspens continuera d'augmenter car on s'attend que le nombre des demandes déposées dépasse celui des demandes traitées. L'application efficace et efficiente de la législation sur les brevets ainsi que l'introduction de systèmes automatisés auront pour effet, espère-t-on, de réduire le nombre de demandes en suspens. Le Bureau des brevets a terminé sa deuxième année de travail dans le cadre de l'étape de la planification du projet d'automatisation de l'information sur les brevets et du système de traitement des brevets.

L'automatisation, l'application des nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets, la réduction du nombre de demandes en suspens et l'exploitation des renseignements sur les techniques brevetées font partie des projets considérés pour respecter de manière satisfaisante et efficace les obligations légales du Bureau des brevets. En outre, les initiatives visant à appliquer les nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets comprennent l'adhésion au Traité de coopération en matière

de brevets au moyen du renforcement du système des droits exclusifs de diffusion de la technologie exposée dans les documents sur les brevets afin d'améliorer le climat canadien en ce qui concerne l'investissement technologique.

L'article 31 de la Loi modifiant la Loi sur les brevets autorise le ministre des Consommateurs et des Sociétés à faire des paiements annuels à chaque province au cours de la période de quatre ans commençant en 1987-1988 et se terminant en 1990-1991, pour la recherche sur les médicaments et leur développement. Le montant total à cet égard est de 25 millions de dollars par année.

En ce qui concerne la sous-activité des Marques de commerce, il y a eu augmentation de la demande de services puisqu'elle a reçu 11 % plus de demandes que l'année précédente. Malgré le nombre accru d'heures supplémentaires et les efforts en vue de rendre le système de traitement de l'information plus efficient, la productivité n'a augmenté que de 6 % ce qui a donné lieu à une surcharge de travail. On s'attend que la demande continue d'augmenter tant que le climat d'investissement demeurera favorable. L'équipement acquis dans le cadre de l'important effort de la Direction concernant la modernisation du système a été installé à la fin de 1987-1988, et le logiciel d'application est en cours d'élaboration. Les avantages prévus comme la possibilité de réduire le long processus d'enregistrement et l'accroissement des recettes ont commencé à se concrétiser en 1988-1989.

Tableau 13: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Droit d'auteur et dessins industriels

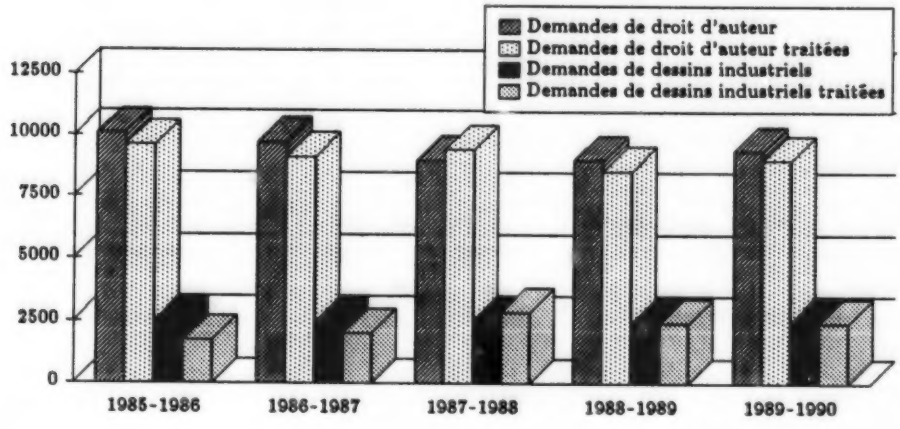

Bien que les demandes de droit d'auteur et de dessins industriels aient augmenté de 5 % et 6 % respectivement, le Bureau a réussi à maintenir le service au public à un niveau acceptable. Le nombre de

demandes de renseignements a continué d'augmenter à cause des efforts d'éducation du public et de la sensibilisation accrue qui a découlé des discussions au sujet de la législation sur le droit d'auteur.

En conséquence des récentes modifications de la Loi sur le droit d'auteur, la Direction pourrait devoir faire face à une autre augmentation de sa charge de travail. La nouvelle législation sur le droit d'auteur élargit la portée de la protection de manière à inclure la protection des logiciels, établit des sanctions plus sévères en cas de piraterie commerciale et précise le rapport qui existe entre la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur les dessins industriels en ce qui concerne les articles fabriqués au moyen d'un procédé industriel.

Enregistrement des lobbyistes: Le projet de loi C-82, intitulé Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, a reçu la sanction royale le 12 septembre 1988. Cette Loi vise à permettre au public et aux fonctionnaires publics de savoir qui cherche à exercer une influence auprès des institutions de l'État sans faire obstacle à la liberté d'accès à ces institutions. La Loi sera proclamée seulement lorsque le Registre sera prêt à être utilisé et que l'information nécessaire pour mettre les lobbyistes au courant de leurs obligations en vertu de la Loi aura été distribuée.

La Loi crée un Bureau du directeur de l'enregistrement et un Registre des lobbyistes au sein du Bureau du registraire général du Canada. Les fonctions de ce bureau comprendront l'établissement et la tenue d'un registre que le public pourra consulter, le traitement de déclarations accompagnées d'une attestation, la remise de copies et la prestation d'autres services moyennant l'acquittement de droits réglementaires et la prestation au public de conseils sur l'interprétation de la définition des catégories de personnes et des types d'activités soustraites à l'application de la Loi. Le Registre renfermera les déclarations de renseignements concernant les activités rémunérées des personnes qui font du lobbyisme pour un tiers (des clients) et de celles qui font du lobbyisme pour leur employeur lorsque cette activité constitue une partie importante de leurs fonctions. Le dépôt des déclarations sera obligatoire.

La loi exige également qu'un rapport annuel sur son application soit présenté au registraire général du Canada qui le déposera au Parlement.

C. Droit et politique de concurrence

Objectif

Assurer l'application et l'exécution de la Loi sur la concurrence conformément à l'objet qui y est exposé et promouvoir une politique qui favorise le fonctionnement équitable et efficace d'une économie de marché dynamique et concurrentielle.

Description

L'activité assure l'application de la Loi sur la concurrence et veille à ce que la politique de concurrence soit prise en compte au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique économique. Elle s'emploie à mieux faire comprendre au public le contenu et la portée de la loi ainsi que l'importance économique et sociale d'une politique de concurrence efficace et représente les intérêts du Canada en matière de concurrence sur la scène internationale.

Le Directeur des enquêtes et recherches (le Directeur) rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du Ministre, de l'application et de l'exécution de la Loi sur la concurrence. Il est responsable auprès du sous-ministre sur les questions concernant la politique de concurrence, autres que celles qui touchent à l'exécution de la Loi, et sur les questions liées à la gestion des ressources de l'activité.

Le 1er avril 1988, l'activité a établi une nouvelle structure organisationnelle conçue en vue de tirer de ses ressources le maximum d'efficience et d'efficacité. En réponse aux recommandations d'une appréciation et d'un examen complets de la gestion, deux autres importantes modifications structurelles ont été apportées. Le nombre de sous-directeurs des Enquêtes et Recherches est passé de deux à six. Les sous-directeurs peuvent être autorisés en vertu de la Loi à remplir les fonctions et à exercer les pouvoirs du Directeur à l'égard de toute affaire sur laquelle celui-ci a le pouvoir d'enquêter. Une Direction de la conformité et de la coordination a été créée (au sein de la sous-activité de la Politique de conformité et de la Coordination de la gestion) afin de servir de point central pour l'élaboration de stratégies de contrôle générales et spécifiques qui améliorent l'efficacité globale du programme.

Présentement l'activité comprend les sous-activités suivantes:

Examen des fusionnements: application des dispositions civiles de la loi qui portent sur les fusionnements.

Restriction de la concurrence: application des dispositions de la loi, à l'exception de celles relatives aux fusionnements, à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales dolosives.

Pratiques commerciales: application des dispositions pénales de la Loi qui portent sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales dolosives.

Économie et affaires réglementées (auparavant les sous-activités de la Politique économique et des affaires internationales et des Affaires réglementées): élaboration d'une politique d'exécution de la loi et analyse économique des questions liées à la politique de concurrence en vue d'appuyer toutes les fonctions de l'activité; participation à l'élaboration d'une politique économique fédérale; conseils au Ministre sur les questions relatives à la politique de concurrence et appui à l'élaboration de lois dans ce domaine; représentation des intérêts du Canada en matière de commerce et de concurrence sur la scène internationale et, en vertu de la Loi, interventions auprès de conseils, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux en ce qui concerne l'efficience économique et la concurrence dans le secteur des industries réglementées.

Politique de conformité et coordination de la gestion (auparavant la sous-activité de l'administration): élaboration et coordination d'initiatives de stratégies de contrôle; établissement de programmes d'information; prestation de services exécutifs et généraux de gestion; et prestation de services de soutien centraux pour les finances, le personnel, l'informatique et l'administration.

La plupart des employés travaillent à l'Administration centrale. Les Pratiques commerciales comptent 12 bureaux répartis dans l'ensemble du Canada où sont affectés plus de 70 % des employés de cette sous-activité. Les sous-activités de l'Examen des fusionnements et de la Restriction de la concurrence bénéficient de l'appui d'un bureau régional situé à Vancouver. En août 1988, du personnel a également été affecté à Montréal et à Toronto à titre d'essai.

Le mandat de l'activité comprend l'application et l'exécution de la Loi sur la concurrence, les interventions de réglementation et les fonctions connexes prévues par la loi, et la participation à l'élaboration des politiques gouvernementales influant sur le système de marché concurrentiel.

Voici les éléments fondamentaux de l'application et de l'exécution de la Loi:

- un certain nombre de dispositions pénales portant sur les infractions liées à la concurrence allant des complots aux pratiques commerciales dolosives;

- un processus d'examen administratif pour régler les cas de fusionnements qui empêchent ou diminuent sensiblement la concurrence, y compris les articles sur les préavis qui prévoient la signification préalable d'un avis au Directeur dans les cas de fusionnements importants;

- des dispositions non pénales sur les pratiques examinables concernant les agissements des entreprises comme l'abus de position dominante, ainsi que les directives et les jugements influant sur la concurrence au Canada.

Dans le cadre de l'application de ces dispositions, le Directeur est chargé d'évaluer les plaintes et les préavis de fusionnement, d'émettre des certificats de décision préalable, de mener des enquêtes, d'offrir un soutien des recours en justice au Procureur général en cas de procédures intentées en vertu de la Loi et d'établir les demandes présentées au Tribunal de la concurrence au sujet de pratiques non pénales examinables. De plus, le Directeur met principalement l'accent sur la promotion de la conformité à la loi, au moyen de solutions de rechange aux poursuites judiciaires en règle et aux demandes officielles déposées au Tribunal. Ce geste est particulièrement important dans le domaine des fusionnements, où la plupart des cas qui soulèvent des problèmes de concurrence sont résolus par voie de règlement négocié.

Les interventions en matière de réglementation et les fonctions connexes définies par la loi sont un autre aspect du mandat de l'activité en question. Le Directeur peut de son propre chef et doit, sur l'ordre du ministre des Consommateurs et des Sociétés, faire des observations et présenter une preuve aux organismes de réglementation et aux tribunaux fédéraux, eu égard à la concurrence, chaque fois que ces observations ou ces témoignages se rapportent aux affaires en cours d'instruction auprès de ces instances. Il peut, avec l'accord d'un tribunal de réglementation ou d'un tribunal provincial, et doit, à leur demande, faire des observations analogues devant n'importe quel organisme de réglementation ou tribunal provincial. Les interventions du Directeur, aux termes de ces articles, sont un important moyen de promouvoir les objectifs de la Loi sur la concurrence, notamment sur les marchés qui peuvent être protégés des rigueurs de la loi par l'application d'un système de défense méthodique né de la jurisprudence. Cette doctrine s'applique aux activités commerciales qui sont effectivement réglées sur une législation fédérale ou provinciale validement promulguée.

Le Directeur assume des responsabilités légalement définies, aux termes des dispositions d'un certain nombre d'autres lois fédérales, comme la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, la Loi nationale sur les transports, la Loi sur les mesures d'urgence et la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. Dans chaque cas, ces dispositions se rapportent à la protection de l'intérêt public en matière de concurrence sur les marchés assujettis aux règles. Ces fonctions prévues par la loi permettent au Directeur de recourir à divers genres de procédures ou de mesures, dans les circonstances particulières que décrit chacune des lois.

Autre fonction majeure: l'apport aux politiques gouvernementales touchant le système de marché concurrentiel. Promouvoir une efficacité énergique par l'intermédiaire du système de marché concurrentiel est un

mouvement propre aux politiques du gouvernement fédéral et aussi de grande portée, comprenant les politiques relatives aux échanges internationaux, aux marchés financiers, aux télécommunications, aux transports, à l'énergie et aux industries culturelles. Ici, dans de nombreux cas, les initiatives politiques de l'État comportent une confiance accrue dans la Loi sur la concurrence, à mesure que disparaissent les divers instruments de réglementation qui gênaient les forces de la concurrence.

Enfin, l'application de la politique de concurrence implique également la représentation des intérêts du Canada dans les tribunes internationales antitrust. Sous ce rapport, le Directeur participe activement aux travaux du Comité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le droit et la politique de concurrence. De plus, l'activité participe aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à ceux du Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives.

Sommaire des ressources

L'activité compte pour environ 11 % du budget de 1989-1990 du Ministère. Les dépenses en personnel sont le poste de dépense le plus important et représentent 76 % du budget total.

Tableau 14: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Examen des fusionnements	3 979	37	2 410	37	554	-
Restriction à la concurrence	5 864	80	4 951	82	6 402	110
Pratiques commerciales	3 828	70	4 344	72	3 803	72
Economie et affaires réglementées	2 109	31	2 366	32	2 616	40
Politique de conformité et coordination de la gestion	3 452	43	4 675	35	3 711	31
	19 232	261	18 746	258	17 086*	253
Recettes	1 000		3 000		1 265	

* L'activité a établi une nouvelle structure organisationnelle qui entrait en vigueur le 1er avril 1988.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 0,5 million de dollars et de trois années-personnes supérieurs aux

dépenses prévues pour 1988-1989. La différence reflète principalement les ressources supplémentaires requises pour la mise en oeuvre de nouvelles dispositions de la Loi sur la concurrence ainsi que les rajustements salariaux en fonction de la hausse des taux.

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples détails sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 64.

Données sur le rendement et justification des ressources

La principale fonction de l'activité est l'application et l'exécution de la Loi sur la concurrence. Bien que certaines tâches soient forcément amorcées à l'intérieur, la demande de services vient tout d'abord du monde des affaires (encore que des demandes proviennent fréquemment d'avocats, de consommateurs et d'universitaires). On trouvera ci-inclus les besoins au titre de l'analyse des fusionnements et autres propositions d'acquisition; les plaintes selon lesquelles la Loi aurait pu être violée; les demandes de certificats de décision préalable relativement aux projets de fusionnement, de même que les demandes d'avis consultatifs, les renseignements d'ordre général ou particulier et les exposés de nature éducative. L'accroissement de ces demandes auxquelles on doit répondre touche directement les ressources disponibles pour d'autres travaux.

Tableau 15: Demandes de service

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Demandes de renseignements	21 600	21 600	22 693	22 451	20 595
Avis de conformité	1 350	1 350	1 536	1 410	1 175
Examens de fusionnements	1 000	1 000	1 040	900	950
Demandes - Éducation	245	245	235	211	196
Plaintes	13 000	13 000	13 441	13 421	11 699
Total	37 195	37 195	38 945	38 393	34 615

* Jusqu'à l'adoption de la Loi sur la concurrence au mois de juin 1986, ces demandes impliquaient principalement un examen sommaire préliminaire des fusionnements proposés. Depuis l'adoption de la Loi, plusieurs de ces examens ont engendré des analyses plus complexes et ont demandé plus de temps (voir aussi le tableau 18).

Les données du tableau 15 comprennent les années antérieures et postérieures à l'adoption de la Loi sur la concurrence. Depuis son

adoption, les demandes de service ont augmenté de 13 %; toutefois, une stabilisation à un niveau d'accroissement général de 10 % est prévue. Cette stabilisation projetée des demandes de service est directement attribuable au programme de diffusion de l'information (dont le but est de clarifier la législation) qui est actuellement réalisé par l'activité.

Les charges de travail au cours de 1987-1988 ont été plus considérables que prévu; dans le domaine des fusionnements, la notification préalable a été de 100 % (100 contre 50) plus importante que prévue et les plaintes relatives aux pratiques commerciales ont augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la mesure quantitative des demandes de service reçues ne peut à elle seule démontrer avec précision la nature changeante de ces éléments de travail. La complexité des problèmes à régler a augmenté considérablement, tout comme le temps requis pour procéder à l'analyse des problèmes. Le nombre de fusionnements exigeant un examen approfondi continue à dépasser les prévisions, et il y a eu une forte augmentation du nombre d'affaires tombant sous le coup des articles de la Loi qui traitent des pratiques criminelles et de celles qui peuvent faire l'objet d'un examen. Dans tous les domaines, la demande relative au temps des gestionnaires reste élevée en ce qui concerne des affaires très importantes. Par conséquent, les ressources disponibles sont utilisées au maximum.

Les plaintes sont le point de départ de toutes les activités d'application. Il existe un lien direct entre le nombre des plaintes reçues et la charge de travail qui en résulte. Toutes les plaintes reçues font l'objet d'un examen préliminaire qui permet d'analyser et d'étudier les renseignements obtenus en vue de déterminer s'il existe un indice suffisant de violation de la Loi pour justifier la tenue d'une enquête.

À l'exception de la sous-activité des Pratiques commerciales, les indices que comporte une plainte bien documentée donnent lieu à une évaluation préliminaire plus approfondie. En raison du nombre considérable de plaintes, la sous-activité des Pratiques commerciales met fin à certaines études préliminaires sans avoir pris de mesures d'exécution. Cette situation se produit dans les cas où les effets sont de peu d'importance sur le marché, où le bénéfice que le public tirerait d'une mesure exécutoire serait minime et où la firme en cause pourrait en subir une épreuve excessive. Sans être en reste avec l'initiative de l'approche sélective à l'égard de l'exécution, les autres sous-activités introduiront la méthode de la visite d'information dans les affaires répondant aux mêmes critères.

On ne prévoit pas de modification appréciable du nombre de plaintes et d'examens préliminaires comme le reflète le tableau 16.

Tableau 16: Effets des plaintes sur la charge de travail

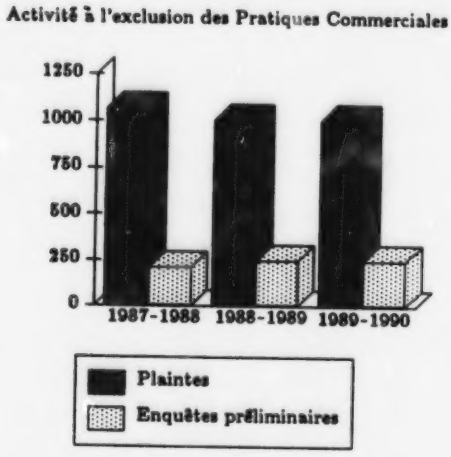

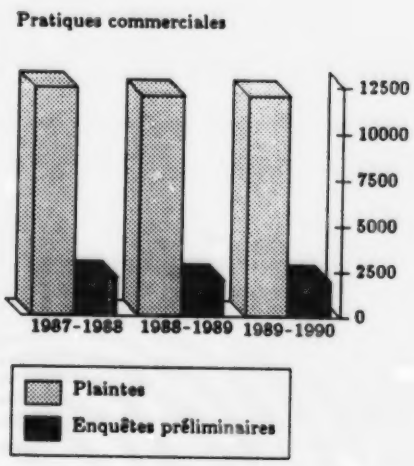

Lorsque l'évaluation préliminaire donne lieu de croire à une contravention, l'enquête démarre comme l'exige la Loi. Une fois terminée, elle doit être portée à la connaissance du Procureur général ou du Tribunal de la concurrence, qui prendra les mesures appropriées, ou elle sera interrompue par le Directeur, selon l'exigence des dispositions de la Loi.

Le Directeur met de plus en plus l'accent sur le recours aux formules substitutives pour résoudre les situations litigieuses, sans aller jusqu'à l'enquête complète. Ces formules peuvent inclure la cessation de la pratique douteuse, la restauration de l'équilibre du marché existant avant l'apparition de la pratique en question, ou un engagement clair à l'égard de l'observation à l'avenir des dispositions de la Loi.

La productivité, au point de vue du nombre total d'affaires classées, s'est accrue au cours de l'année; quant à l'accroissement de l'efficacité, il se reflétera dans les indicateurs de rendement, lorsqu'un système d'établissement de rapports, destiné à tenir compte de l'élargissement de la portée des mesures prises pour résoudre les cas, sera élaboré en 1988-1989. Les données sur les cas résolus seront élargies de manière à inclure tous les mécanismes d'achèvement employés par l'activité.

Le tableau 17 présente les données relatives aux enquêtes; il inclut également les données concernant les interventions.

Tableau 17: Affaires traitées

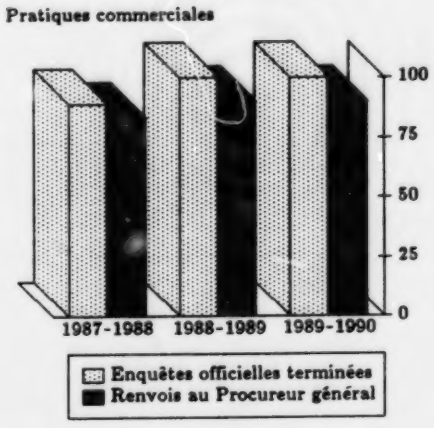

La sélection croissante de cas de gestion ainsi que le recours croissant aux solutions de rechange en matière de conformité ont réduit le nombre de cas requérant une autorité formelle.

Tableau 18: Affaires traitées - Examen des fusionnements

	1986-87*	1987-88
Examens des fusionnements commencés	40	146
Examens terminés		
Classés comme ne soulevant aucun problème aux termes de la Loi	17	120
Classés avec surveillance seulement	5	7
Classés à la suite d'une restructuration préalable à la réalisation	-	2
Classés à la suite d'une restructuration ultérieure à la réalisation	1	2
Abandon du fusionnement projeté en raison, en tout ou en partie, des objections du Directeur	3	2
Total des examens classés	26	133
Examens en cours à la fin de l'exercice	14	25
Demandes au tribunal		
Classées	1	-
En cours	-	2

* Les données couvrent la période débutant le 19 juin 1986.

Le tableau 18 présente les données en ce qui concerne la fonction d'examen des fusionnements et il indique les diverses procédures de résolution des cas. L'activité ne fait pas de projection des données pour les fusionnements, puisque l'information constituée jusqu'ici n'est pas suffisante pour permettre d'établir une prévision documentée. Cependant, des indicateurs de rendement sont en voie de développement et un mécanisme de projection sera mis en place pour l'année prochaine.

Le Procureur général décide si les cas qui lui sont renvoyés seront instruits devant les tribunaux, et il est chargé des poursuites éventuelles avec l'appui de l'activité. Le tableau 19 présente des données sur les poursuites judiciaires.

Tableau 19: Poursuites judiciaires

	Activité à l'exclusion des Pratiques commerciales			Pratiques commerciales		
	87-88	86-87	85-86	87-88	86-87	85-86
Poursuites intentées	7	13	19	80	143	116
Cas terminés:	21	22	17	92	154	106
Condamnations	7	16	11	72	115	86
Ordonnances d'interdiction	4	-	-	2	-	-
Non-condamnations	10	6	6	20	39	20

Aucune prévision n'est fournie, puisque l'activité est sans pouvoir sur le processus après renvoi.

Le recours aux solutions de rechange en matière de conformité à la loi pour résoudre les cas de pratiques devant faire l'objet d'un examen (y compris les fusionnements) a maintenu au minimum le nombre d'affaires renvoyées au Tribunal.

Une poursuite réussie vaut non seulement par la sentence prononcée à l'encontre d'un contrevenant particulier, mais encore par son effet dissuasif en général, sur l'ensemble du marché. La mesure de ce moyen de dissuasion est le niveau moyen des amendes imposées par les tribunaux.

Par le passé, le niveau des amendes représentait en moyenne 1,0 million de dollars par année. Par suite des modifications législatives de 1986, le niveau des amendes maximales a été porté à 10 millions de dollars dans les cas de complot et l'activité a cherché elle-même, par l'entremise de présentations exhaustives antérieures à la détermination de la peine, à hausser la moyenne des amendes imposées par les tribunaux. Une affaire récemment terminée, comportant du truquage d'offres et poursuivie à la fois dans les Maritimes et les Prairies, s'est terminée par l'imposition d'amendes totalisant 2,0 millions de dollars. Chaque cas, néanmoins, doit être résolu sur témoignage; or, l'activité ne prévoit pas d'augmentations appréciables de recettes, d'après les cas résolus jusqu'à présent.

Tableau 20: Résultats des poursuites judiciaires - Total de l'activité

	1987-88	1986-87	1985-86
Nombre total de condamnations	79	131	97
Montant des amendes perçues (en milliers de dollars)	1 269	1 630	837
Amendes moyennes (en milliers de dollars)	16,1	12,4	8,6

Les recettes telles qu'elles apparaissent au tableau 14 et le montant total des amendes perçues diffèrent étant donné que les amendes ne sont pas nécessairement payées au cours de l'exercice où elles sont imposées; de plus, elles peuvent être annulées à la suite d'un appel gagné par les défendeurs.

Les détails sur les cas terminés et autres renseignements relatifs à l'application et à l'exécution de la loi se trouvent dans le Rapport annuel du Directeur des enquêtes et recherches, qui est déposé à la Chambre par le Ministre, ainsi que dans le Rapport trimestriel sur la publicité trompeuse.

D. Administration

Objectif

Assurer la direction de la gestion du Ministère, le soutien à la réforme législative, la coordination des politiques et de la planification, ainsi que les services administratifs centraux au Ministère et aux autres organismes; remplir les fonctions de registraire général du Canada et permettre au sous-registraire général adjoint d'appliquer le Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

Description

Outre qu'elles fournissent des services au Ministère comme tel, les organisations qui sont au sein de l'activité Administration donnent des avis et des conseils et assurent des services de soutien limités à plusieurs organismes comme le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, le Tribunal de la concurrence, le Comité de réexamen du service postal ainsi que la Commission du droit d'auteur qui font tous partie du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

L'activité de l'Administration se compose de cinq sous-activités:

Gestion du Programme: comprend le Cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques.

Bureau de la coordination des politiques: comprend la Direction de la révision législative, la Direction des services ministériels et de la recherche, la Direction des communications et la Direction des services de planification et de gestion. Ce bureau est chargé de faire des recherches et des analyses menant à l'élaboration de politiques, à la révision et à la réforme des lois et règlements dans le domaine de la consommation, des sociétés en général et de la propriété intellectuelle. Il est également chargé d'améliorer l'efficacité de l'apport ministériel à la formulation de politiques gouvernementales, d'appuyer et de renforcer les programmes ministériels par l'élaboration de cadres politiques, de stratégies structurées en matière de communication, d'assurer la liaison, la consultation et l'évaluation des programmes. Enfin il est chargé de coordonner les activités de planification stratégique du Ministère.

Direction générale des finances et de l'administration: applique, coordonne et offre d'autres services reliés aux finances, à l'administration et à la politique informatique, coordonne et offre d'autres services dont la coordination de la planification et du contrôle financiers et opérationnels. La Direction est aussi chargée de maintenir une vérification interne à la fois indépendante et judicieuse, de fournir des services de bibliothèque et d'exercer des responsabilités définies

dans le Règlement sur les documents officiels pris en vertu de la Loi sur les fonctionnaires publics, de la Loi sur les sceaux et d'autres lois.

Direction du personnel: énonce les politiques concernant le personnel, donne des conseils et fournit des services aux gestionnaires du Ministère et aux employés reliés à la planification des ressources humaines, y compris l'équité en matière d'emploi, les évaluations de rendement, la dotation, la classification, l'organisation, les relations de travail, la rémunération, la formation, les langues officielles, l'orientation des employés, le redéploiement du personnel et un système d'information sur sa gestion.

Sous-registraire général adjoint: applique le Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Le sous-registraire général adjoint donne en outre des conseils sur les questions de conflits d'intérêts chaque fois que des ministères, des organismes, d'autres gouvernements ou des particuliers le consultent.

Comité de réexamen du service postal: a été constitué avant la mise en vigueur de la législation qui doit créer un Office de réexamen du service postal ainsi que des bureaux de la clientèle locale des services postaux, pour remplir les fonctions de l'Office en ce qui a trait à l'examen des tarifs et services postaux, tant que la législation ne sera pas adoptée, et afin que le nouveau processus puisse entrer en vigueur de manière à influer sur la prochaine année de planification de Postes Canada.

Sommaire des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 19 % du budget de 1989-1990 du Ministère. Les dépenses en personnel et les services professionnels et spéciaux sont les deux postes budgétaires les plus importants et représentent respectivement 65 % et 14 % du budget de l'activité.

Tableau 21: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 636	40	2 860	49	2 896	53
Coordination des politiques	8 690	105	8 628	107	8 351	106
Finances et administration	11 953	173	11 796	179	12 082	181
Personnel	3 193	60	3 188	61	3 109	62
Sous-registraire général adjoint	1 558	20	1 703	22	1 751	27
Comité du réexamen du service postal	3 838	18	2 365	12	-	-
	31 868	416	30 540	430	28 189	429
Recettes	85		50		752	

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 1,4 million de dollars supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989 (avec une diminution nette de 14 années-personnes). La différence vient principalement des ressources nécessaires à l'établissement du Comité de réexamen du service postal compensée par les mesures prises pour la réduction des effectifs (voir aussi la section I, Aperçu du programme, page 8).

Données sur le rendement et justification des ressources

Les objectifs en matière de réforme législative ont été atteints par l'adoption de la Loi sur les brevets, et de la Loi sur le droit d'auteur, et la promulgation d'une Loi concernant l'enregistrement des lobbyistes. Une politique a aussi été établie relativement à la révision de la Loi sur la faillite. La Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral est présentement examinée en vue d'élaborer les politiques relatives aux modifications éventuelles de la Loi. Une politique a été élaborée et une loi a été introduite afin d'établir un Office indépendant de réexamen du service postal relevant du ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Une nouvelle stratégie élaborée à l'égard de la fonction d'évaluation de programme a été axée sur les modifications des politiques et des procédures. Des études d'évaluation ont en outre été exécutées et des rapports ont été préparés en ce qui concerne les Poids et Mesures, les Faillites, la réglementation du secteur alimentaire et certains aspects du Programme des Communications (voir les pages 28, 37, 31, 32 et 57).

La Direction générale du personnel a terminé la révision de la réforme administrative y compris la formation requise et la délégation officielle du pouvoir de dotation aux gestionnaires. Elle a également cherché à améliorer son processus de consultation des gestionnaires afin d'assurer que l'élaboration des nouvelles politiques, des programmes législatifs et des modifications opérationnelles tienne compte des ressources humaines nécessaires. Un service intégré de redéploiement a continué d'être offert aux personnes touchées par le changement technologique, les changements de mission ou la révision des stratégies de prestation des programmes.

Un nouveau cadre de prestation de services d'informatique est intégré graduellement. Les directions visées seront encouragées à établir des groupes de soutien en matière d'informatique avec l'aide technique d'une nouvelle organisation ministérielle en matière d'informatique. La Direction générale des finances et de l'administration a continué de fournir des services plus que convenables dans la plupart des secteurs, en dépit de l'augmentation des charges de travail et du nombre réduit d'années-personnes dont elle disposait. Les conseils et les services d'analyse requis en rapport avec les nouvelles lois ont été importants.

Une étude d'évaluation des expositions ministérielles comme instrument de communications pour le Ministère a permis d'élaborer un système de mesure du rendement à l'intention des gestionnaires pour leur permettre de mieux surveiller le coût et le rendement des expositions. Une étude d'évaluation de représentation proportionnelle des minorités visibles a aussi été terminée et un rapport a été préparé.

Voici certains objectifs précis pour 1989-1990:

- assurer la mise en place des mécanismes requis en vue de l'élaboration des propositions législatives concernant la Loi sur la faillite en plus de la réforme législative de la Loi sur les produits dangereux, de la Loi sur le droit d'auteur (étape II), de la Loi sur les dessins industriels, de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral et des modifications de la Loi sur les brevets en matière de biotechnologie;

- terminer les évaluations de programme, les cadres d'évaluation et les analyses d'impact dans les secteurs de la sécurité des produits, des corporations et des conseils de réglementation;

- examiner des questions particulières concernant les services financiers, les obstacles au commerce et les perspectives à long terme de la politique de consommation;

- exécuter des projets de recherche reliés à la promotion du commerce et contribuer à l'élaboration de la politique commerciale, à la recherche et au développement et aux questions reliées à la science et à la technologie;

- fournir à la direction des stratégies visant les préoccupations constantes en matière de ressources humaines que constituent les aspirations des employés, leurs plans de carrière, le vieillissement de l'effectif et l'emploi à temps partiel; assurer également la formation dont les gestionnaires et les employés ont besoin pour gérer les ressources humaines, y compris la mise en oeuvre efficace de l'automatisation au Ministère;

- faire en sorte que le sous-registraire général adjoint poursuive l'application du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. On continuera de travailler à l'élaboration des systèmes visant à faire face aux responsabilités modifiées et différentes catégories de clients;

- poursuivre l'automatisation des systèmes financiers et administratifs du Ministère dans le cadre d'un effort permanent visant à maintenir et à hausser les niveaux de service dans un cadre de travail efficace.

Les tableaux 22 et 23 établissent le rapport entre les années-personnes et les frais généraux de l'ensemble du Programme.

Tableau 22: Rapport entre les années-personnes de l'Administration (Soutien du Programme) et le nombre total des années-personnes du Ministère

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Années-personnes du Ministère	2 230	2 252	2 247
Années-personnes - Soutien du Programme*	351	363	377
Pourcentage du total	15,7 %	16,1 %	16,8 %

Tableau 23: Rapport entre les dépenses de l'Administration (Soutien du Programme) et les dépenses totales du Ministère

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Dépenses totales du Ministère	168 212	166 961	157 988
Dépenses - Soutien du Programme*	24 699	24 163	24 322
Pourcentage du total	14,7 %	14,5 %	15,4 %

* Années-personnes et dépenses de l'Administration, à l'exclusion de celles ayant trait à des secteurs non considérés comme soutien du Ministère, par exemple, le Bureau du sous-registraire général adjoint, le Comité de réexamen du service postal, les fonctions administratives restantes de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, le Groupe préparatoire pour l'établissement de la Commission de révision des marchés publics et la Direction de la révision législative de la sous-activité de la Coordination des politiques.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article

Tableau 24: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	91 838	89 094	84 234
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 228	13 467	13 730
Autres frais touchant le personnel	162	100	111
	106 228	102 661	98 075
Biens et services			
Autres transports et communications	8 910	9 013	8 931
Information	2 734	2 664	2 470
Services professionnels et spéciaux	12 031	11 187	9 629
Location	938	886	639
Achat de services de réparation et d'entretien	2 160	2 512	1 752
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 673	3 207	3 243
Autres subventions et paiements	88	85	382
	29 534	29 554	27 046
Total des dépenses de fonctionnement	135 762	132 215	125 121
Dépenses en capital			
Acquisition de véhicules	1 726	1 391	1 016
Acquisition de matériel technique	2 483	2 484	1 495
Autres besoins en capital	1 425	2 375	3 278
Total des dépenses en capital	5 634	6 250	5 789
Paiements de transfert			
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	600	2 280	900
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	1 216	1 216	1 178
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25 000	25 000	25 000
Total des paiements de transfert	26 816	28 496	27 078
	168 212	166 961	157 988

Nota: Le budget des dépenses en biens et services et en capital de 1989-1990 comprend un montant approximatif de 5,2 millions de dollars pour les dépenses internes au niveau gouvernemental.

B. Besoins en personnel

Tableau 25: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88*		
Direction	82	89	85	56 200 - 123 400	82 849
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	38	37	35	16 185 - 77 100	53 408
Réglementation scientifique/ Examinateurs de brevets	181	181	181	16 098 - 80 702	49 223
Autres	30	31	32	17 280 - 92 700	49 479
Administration et service extérieur					
Services administratifs	140	143	148	15 178 - 64 300	40 921
Commerce	116	116	120	16 748 - 69 116	56 860
Gestion des finances	28	25	25	14 100 - 63 177	45 439
Gestion du personnel	31	33	27	14 737 - 60 493	43 954
Administration des programmes	200	200	205	15 173 - 64 300	44 267
Autres	51	49	56	14 155 - 70 665	44 990
Technique					
Inspection des produits primaires	155	154	151	21 387 - 52 815	36 511
Inspection technique	391	393	405	14 009 - 63 962	38 394
Autres	18	16	13	14 009 - 64 044	36 332
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	472	484	503	14 338 - 35 194	25 066
Secrétariat, sténographie et dactylographie	168	169	168	14 210 - 35 419	25 452
Autres	28	30	29	14 042 - 41 166	23 867
Exploitation	31	30	31	13 657 - 54 264	26 105
Autres	18	7	10		54 749

	Années-personnes non-contrôlées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88*		
Autres	10	-	-	0 - 147 700	70 704

* Selon le Budget des dépenses de 1987-1988

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

Consommateurs et Sociétés Canada est une organisation à forte intensité de main-d'oeuvre. Les dépenses en personnel sont de 106,2 millions de dollars (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés), et elles représentent environ 78 % des dépenses budgétaires, à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions.

Tableau 26: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses* 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Consommation	**993**	1 001	991
Corporations	**560**	563	574
Droit et politique de concurrence	**261**	258	253
Administration	**416**	430	429
	2 230	2 252	2 247

* Pour de plus amples renseignements sur la différence entre le Budget des dépenses principal de 1989-1990 et les prévisions pour 1988-1989, voir la Section I, Aperçu du Programme, page 8.

C. Paiements de transfert

Les paiements de transfert représentent environ 16 % du Budget des dépenses principal de 1989-1990 du Ministère. Le tableau 27 identifie les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert du Programme.

Tableau 27: Détail des subventions et contributions (en dollars)

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Subventions			
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**600 000**	2 280 000	900 000
	600 000	2 280 000	900 000
Contributions			
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**1 216 000**	1 216 000	1 178 000
	1 216 000	1 216 000	1 178 000
Autres paiements de transfert			
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	**25 000 000**	25 000 000	25 000 000
	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	26 816 000	28 496 000	27 078 000

D. Recettes

Le tableau 28 énumère les recettes produites par le Programme des Consommateurs et des Sociétés. Ces recettes sont créditées directement au Trésor et ne peuvent pas être utilisées par le Programme.

Tableau 28: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Consommation			
Frais d'inspection de l'électricité et du gaz	5 000	4 500	5 366
Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures	1 500	1 400	1 520
Amendes et recettes diverses à l'égard des produits de consommation, des poids et mesures et des produits dangereux	300	350	452
Corporations			
Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du receveur général, frais pour licences des syndics et autres recettes de faillites	3 900	4 828	4 776
Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés	12 000	12 000	12 184
Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, perquisitions et caveats	25 046	23 702	22 696
Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce	13 158	12 245	12 168
Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels	1 016	991	999
Droit et politique de concurrence			
Amendes et confiscations	1 000	3 000	1 265
Administration			
Divers	85	50	752
	63 005	63 066	62 178

Nota: Pour de plus amples renseignements sur la différence, voir les pages 18, 29, 36 et 52.

E. Examen des résultats financiers par sous-activité

Tableau 29: Résultats financiers en 1987-1988

	1987-88					
	Budget Principal		Réel		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Consommation						
Poids et Mesures	15 663	323	14 480	296	1 183	27
Electricité et Gaz	9 541	196	9 535	199	6	(3)
Produits de consommation	12 935	272	12 308	266	627	6
Sécurité des produits	5 630	93	5 911	94	(281)	(1)
Services aux consommateurs	4 354	53	4 092	43	262	10
Administration	3 993	87	5 187	93	(1 194)	(6)
Opérations	4 179	-	3 583	-	596	-
	56 295	1 024	55 096	991	1 199	33
Corporations						
Faillites	8 101	140	8 122	141	(21)	(1)
Corporations	2 608	56	2 836	55	(228)	1
Propriété intellectuelle						
Brevets	14 900	262	39 820	257	(24 920)	5
Marques de commerce	5 180	86	5 391	96	(211)	(10)
Droit d'auteur et dessins industriels	586	14	719	16	(133)	(2)
Administration	564	9	729	9	(165)	-
	31 939	567	57 617	574	(25 678)	(7)
Droit et politique de concurrence						
Pratiques commerciales	3 979	77	3 803	72	176	5
Industries réglementées	1 765	26	1 676	25	89	1
Restriction à la concurrence	5 837	106	6 956	110	(1 119)	(4)
Analyse économique et évaluation des politiques	850	14	940	15	(90)	(1)
Administration	3 550	32	3 711	31	(161)	1
	15 981	255	17 086	253	(1 105)	2
Administration						
Gestion du Programme	2 588	47	2 896	53	(308)	(6)
Coordination des politiques	8 242	102	8 351	106	(109)	(4)
Finances et administration	10 749	179	12 082	181	(1 333)	(2)
Personnel	3 111	62	3 109	62	2	-
Sous-registraire général adjoint	2 053	29	1 751	27	302	2
	26 743	419	28 189	429	(1 446)	(10)
	130 958	2 265	157 988	2 247	(27 030)	18

Explication de la différence: Les dépenses réelles ont constitué 21 % ou 27,0 millions de dollars de plus que le Budget des dépenses principal de 1987-1988. Les dépenses supplémentaires sont provenues des Budgets supplémentaires et d'autres rajustements. D'autres détails figurent à la section I, Aperçu du Programme, page 17.

F. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 30 présente d'autres éléments de coût ainsi que les recettes prévues dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif du Programme.

Tableau 30: Coût net du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget Principal 1989-1990	Plus* autres coûts	Coût total du Programme	Moins** recettes	Coût net estimatif du Programme 1989-1990	1988-1989
	168 212	17 394	185 606	63 005	122 601	90 448

* Les autres coûts de 17 394 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	14 345
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 688
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnement et Services Canada	230
• Contribution de l'employeur aux dédommagements payés par Travail Canada	131

** Le tableau 28 donne des détails sur les recettes.

G. Fonds de fiducie

Dividendes non réclamés

En vertu de l'article 125 de la Loi sur la faillite, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui ne sont pas réclamés par ces derniers à la liquidation de l'actif. Au 31 octobre 1988, le solde actif de ce fonds de fiducie s'élevait à 1 048 030 $.

En vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur la liquidation, le Ministre est responsable de l'administration de fonds de fiducie établis conformément à la Loi pour enregistrer les montants crédités au Receveur général en attendant leur distribution. Au 31 octobre 1988, le solde de ce fonds s'élevait à 485 134 $.

Actifs non distribués

Également en vertu de l'article 125 de la Loi, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent pas être distribués aux créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque le syndic reçoit des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'il a déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. À la fin d'octobre 1988, le solde actif de ce fonds s'élevait à 2 014 866 $.